

I
4
G.
COMMISSION DES FINANCES

Sous-Commission de Contrôle des Dépenses
engagées pour la Défense Nationale

Tome I

Seance du 1er Février 1927 au 22 Juillet 1931

FABRIQUE DE REGISTRES COPIES DE LETTRES CARNETS

LITHOGRAPHIE
TYPOGRAPHIE
GRAVURE

CARTONNAGES

FOURNITURES
DE BUREAUX
et de
DESSIN

FORTIN & Cie



BUREAUX & MAGASINS

59, Rue des Petits-Champs

PARIS

TELEPH. LOUVRE: 52-52 52-54
52-53 52-55

USINES:
184, Faub^g St Denis, PARIS.
13, Rue du Moulin d'Écorce.
24, Av^e Georges Clémenceau.
NEVERS

N°

Pour avoir un Registre semblable, il suffit de rappeler le Numéro ci-dessus

REGISTRE DU COMMERCE DE LA SEINE, N° 55260, NEVERS N° 128 81

143135



SOUS-COMMISSION de CONTROLE de la DEFENSE NATIONALE

LOI du 23 aout 1876 qui ouvre au Ministre de la Guerre, au titre du compte de liquidation, un crédit de 201.877.000 francs pour les dépenses de l'année 1876.

ART. 6. - Chaque année, les commissions de finances de la Chambre des Députés et du Sénat pourront déléguer chacune d'eux de leurs Membres pour vérifier, sur pièces et sur place, l'état du matériel.

LOI du 17 avril 1906 pertant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1906.

ART. 45. - Chaque année, les commissions des finances de la Chambre des Députés et du Sénat pourront déléguer chacune deux de leurs membres pour vérifier, sur pièces et sur place, l'état du matériel et des approvisionnements de la guerre et de la marine. Les administrations intéressées devront communiquer à ces délégués tous les documents de nature à les éclairer dans l'exécution de leur mission.

LOI du 15 juillet 1914 autorisant les Ministres de la Guerre et de la Marine à engager des dépenses non renouvelables en vue de pourvoir aux besoins de la Défense Nationale et déterminant les règles financières applicables auxdites dépenses.

ART. 13. - L'art. 43 de la loi de finances du 17 avril 1906 est complété ainsi qu'il suit :

" En outre, chaque année, les commissions des finances de la Chambre des députés et du Sénat désigneront chacune une sous-Commission de cinq membres chargés de suivre et de contrôler d'une façon

21
permanente l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale. Devront être fournis à ces sous-Commissions tous les renseignements de nature à faciliter leur mission ; de plus, un état des travaux en cours de la situation des crédits leur sera communiqué le 1er octobre de chaque année".

.....

LA SOUS-COMMISSION DE CONTROLE de la DEFENSE NATIONALE

est ainsi constituée :

(24 Novembre 1926)

M. CLEMENTEL, Président (2 Février 1927)

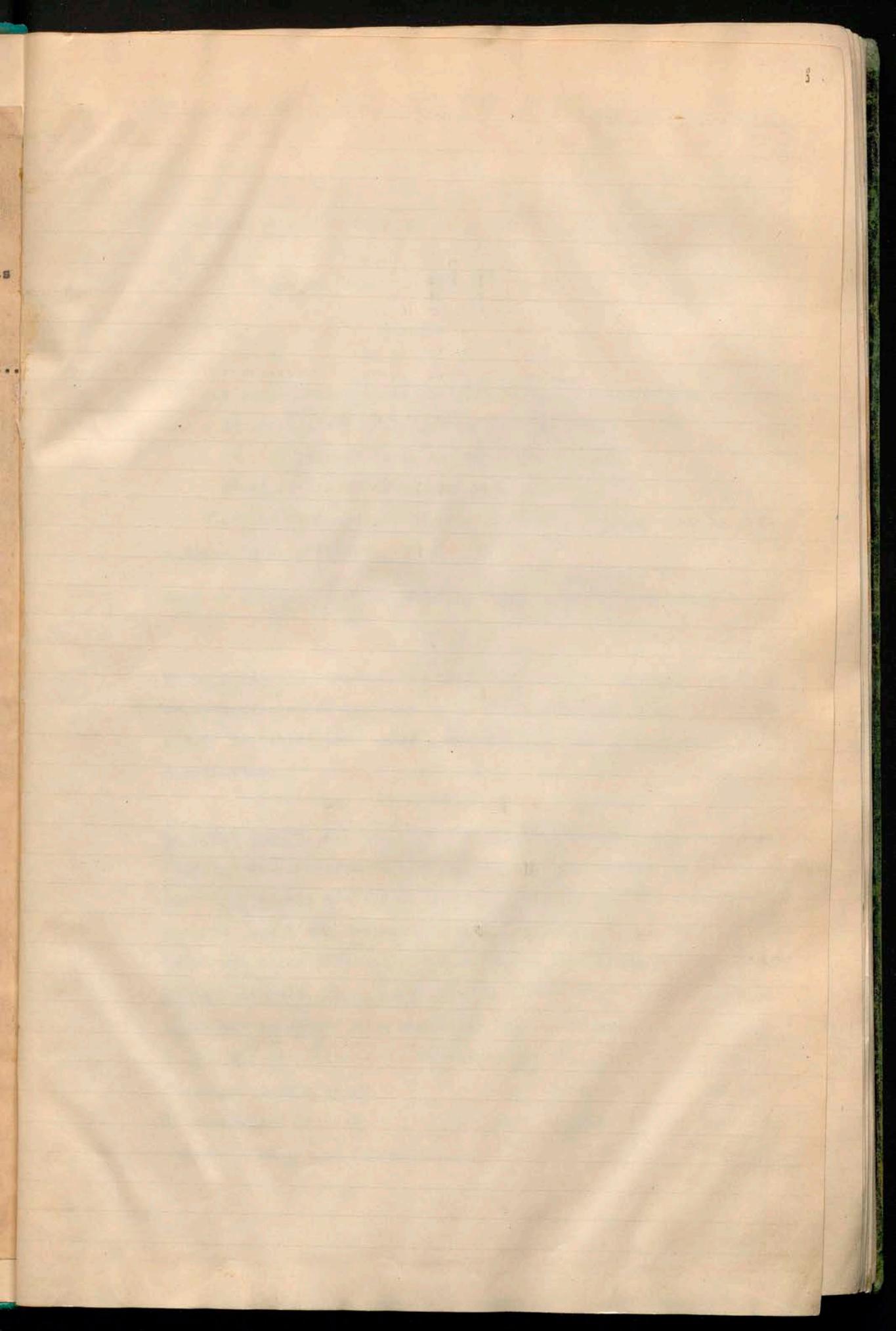
M. HENRI CHERON, Rapporteur Général

M. CHARLES DUMONT, Rapporteur du Budget du Ministère de la Guerre

M. RAIBERTI, ... Rapporteur du Budget du Ministère de la Marine

M. LEBRUN, Rapporteur du Budget du Ministère des Colonies

M. ALBERT MAHIEU, au titre de technicien des chemins de fer (désigné le 2 février 1927).



5

SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DE LA DEFENSE NATIONALE

SEANCE DU SAMEDI 12 FEVRIER 1927.

La sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale, prévue par : 1^o l'article 6 de la loi du 23 août 1876,
2^o l'article 43 de la loi du 17 avril 1906,
3^o l'article 13 de la loi du 15 juillet 1914,
s'est réunie le Samedi 12 février 1927, à 10 heures, sous la Présidence de M. CLEMENTEL.

Membres présents : MM. CLEMENTEL, HENRY CHERON, et RAIBERTI.

M. LE PRESIDENT rappelle les textes qui règlent les pouvoirs de la sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale et il insiste sur la nécessité pour cette Commission de remplir pleinement ses attributions.

M. HENRY CHERON. dit que cela est d'autant plus nécessaire que le Ministre des Affaires Etrangères, d'après les bruits qui circulent au Sénat, aurait déclaré devant la Commission des Affaires Extérieures, que l'une des raisons pour lesquelles il poursuit sa politique est l'insuffisance des éléments et des moyens de notre Défense Nationale. On ne peut aller au devant d'un conflit quand on n'est pas en mesure d'en supporter les conséquences. Ces paroles du Ministre constituent un avertissement s'ajoutant à beaucoup d'autres. Nous n'avons pas le droit de laisser se renouveler les imprévoyances qui ont précédé la guerre de 1914. Elles n'incombent point d'ailleurs au Parlement qui n'a jamais marchandé les crédits

67

et qui même parfois les a offerts. Nous devons faire preuve de la plus grande énergie pour exiger des Pouvoirs Publics que la France soit utilement et complètement défendue.

M. HENRY CHERON termine en rappelant que le 1er novembre 1925, comme Rapporteur de la Marine, il a remis au Ministre compétent, au nom de la sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale, une note secrète. Il importe de savoir dans quelle mesure on y a donné suite.

M. RAIBERTI dit qu'il ne peut remédier à la situation actuelle que par le vote des lois d'organisation qui sont demeurées en suspens devant la Chambre des Députés.

M. HENRY CHERON déclare qu'en dehors même des questions d'effectifs, il y a des mesures à prendre pour l'approvisionnement des matières premières et l'armement, mesures qu'on n'improviserait pas au jour de la mobilisation. Tout en pressant, comme le demande M. RAIBERTI, le vote des lois d'organisation, il faut, par la constatation des lacunes de la Défense Nationale, dans des notes précises remises aux Ministres compétents, stimuler leur action et les mettre en présence de leurs responsabilités.

M. LE PRESIDENT dit que les déclarations de M. BRIAND devant la Commission des Affaires Etrangères et le débat de ce matin lui rappellent une séance historique, du Conseil des Ministres, où M. ROUVIER a du faire remarquer à M. DELCASSE que la France n'était pas en état de supporter la guerre, faute d'une suffisante préparation. La solidarité est étroite entre la politique extérieure d'un pays et l'état de sa défense nationale.

7)

M. RAIBERTI évoque l'audition récente du Ministre de la Guerre devant la Commission de l'Armée et ses déclarations sur l'organisation nécessaire de la défense des frontières.

M. LE PRESIDENT propose alors la répartition suivante du travail entre les membres de la sous-Commission.

GUERRE - M. CHARLES DUMONT.

MARINE - MM. HENRY CHERON et RAIBERTI

DEFENSE DES COLONIES - M. LEBRUN

ORGANISATION DES
CHEMINS DE FER EN
TEMPS DE GUERRE - M. ALBERT MAHIEU.

Il est entendu que seront adjoints, à titre officieux, à la sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale, M. ABEL GARDEY, pour les Poudres et Explosifs et M. le Général HIRSCHAUER pour l'aviation.

M. HENRY CHERON sous le sceau du plus grand secret, met la sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale au courant de la correspondance échangée avec le Ministère des Finances, relativement au projet de contrat du Gouvernement avec la Manuhrin. Il a pensé que c'était au Gouvernement de prendre ses responsabilités et il ne s'est pas cru le droit d'engager la Commission des Finances. Il reconnaît d'ailleurs que nous ne pouvons rester dans la situation où nous sommes au point de vue des cartouches. Le Gouvernement a du délibérer sur cette question, dans l'un de ses derniers conseils. Il conviendra que le Président et le Rapporteur Général soient tenus confidentiellement au courant des résultats ~~sur~~ cette délibération. Car d'une façon ou d'une autre, il faut que nous ayons les munitions nécessaires.

L.M.

9

SOUS-COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA DÉFENSE NATIONALE

SEANCE DU LUNDI 14 Mars 1927

La Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale s'est réunie le Lundi 14 Mars 1927 à 16 heures, sous la présidence de M. CLÉMENTEL.

Membres présents : M.M. CLÉMENTEL. HENRY CHERON. CHARLES DUMONT
LEBRUN. ABEL GARDEY. GENERAL HIRSCHAUER

Excusé : M. RAIBERTI.

M. LE PRESIDENT pose la question de savoir si la Sous-Commission de Contrôle ne devrait pas adresser une lettre au Ministre de la Guerre et au Président du Conseil, sur l'état actuel de la Défense Nationale et les moyens que compte prendre le Gouvernement pour assurer la défense du pays.

M. CHARLES DUMONT insiste sur la gravité du déficit actuel en cartouches et en gargousses et observe que l'Etat-Major général a fait des réserves sur l'opportunité de provoquer actuellement un débat sur cette question, à un moment où toute l'attention du Gouvernement est sollicitée par des questions importantes d'ordre extérieur et intérieur : Société des Nations, politique franco-allemande, règlement des Dettes Interalliées.

L'Etat-Major général a préparé un programme de Défense militaire mais il affirme être gêné par des considérations d'ordre politique et d'ordre financier, notamment par la présence à la Chambre d'un parti communiste, parti international qui est à proprement parler un parti de trahison.

Mais.....

Mais les préoccupations de la Sous-Commission de Contrôle partagées sont pleinement par l'Etat-Major général.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL ne reproche pas à l'Etat-Major général de ne pas avoir communiqué son programme. Mais il croit qu'il est utile de faire connaître au Gouvernement que la Sous-Commission de Contrôle est disposée à consentir tous les sacrifices nécessaires pour assurer la défense nationale. Que le Gouvernement lui donne des apaisements au sujet des inquiétudes légitimes qu'elle éprouve concernant les lacunes de la défense du pays. Il faut obtenir un résultat, c'est le devoir de la Sous-Commission de Contrôle de mettre en œuvre pour aboutir.

M. LE PRÉSIDENT exprime la pensée que sans mettre le Gouvernement en demeure d'agir, il est nécessaire d'intervenir auprès de lui sous forme de l'envoi d'une lettre qui exprimerait les préoccupations et les inquiétudes de la Sous-Commission de Contrôle.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER indique, que d'après des renseignements qui lui sont donnés par des camarades de l'Armée, les collections de guerre d'habillement ne sont pas complètes, loin de là.

M. LEBRUN rappelle qu'il y a eu un programme écrit sur la Défense Nationale dont M. BARTHOU a donné connaissance à la Commission de l'Armée en 1923. Mais le danger, selon lui, c'est d'invoquer, pour ne rien faire, l'argument Société des Nations et l'argument de la politique de Locarno.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL estime que l'étranger est très renseigné sur l'état de notre Défense par ses services d'espionnage

pionnage.

M. CHARLES DUMONT demande que l'on procède avec prudence et discrétion dans l'établissement du budget de la guerre et exprime le désir que soient reportées, dans toute la mesure du possible, sur les budgets des autres départements, les dépenses qui peuvent normalement s'y rattacher.

M. LE PRÉSIDENT constate que l'argument le plus exact contre l'adoption d'un programme officiel de Défense Nationale, réside dans la question des Dettes Interalliées, étant donné surtout la compagne qui se dessine dans certains milieux d'Amérique et surtout dans les Universités en faveur de l'allègement de nos obligations financières vis-à-vis des Etats-Unis.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL donne lecture du projet de lettre à adresser au Gouvernement, projet qui se réfère au précédent de 1911.

M. LE GÉNÉRAL HIRSCHAUER demande que l'on soit renseigné avec précision sur les lacunes et les manquants de la Défense Nationale.

M. CHARLES DUMONT explique que toutes les lacunes et les manquants sont connus et chiffrés par l'Etat-Major général. Mais celui-ci hésite à faire connaître son programme de redressement pour les raisons de politique intérieure et extérieure qui viennent d'être indiquées.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL évoque le contrat passé entre l'Etat et la Manuhrin et rappelle la délibération antérieure de la Sous-Commission de Contrôle sur cette question.

M. LE GÉNÉRAL HIRSCHAUER tient à dire que d'après ses souvenirs.....

souvenirs personnels, les demandes de crédits d'ordre militaire finissent par être émasculés au ministère même par crainte des répercussions financières et aussi par la crainte que le Parlement n'accorde pas l'intégralité des crédits demandés à l'origine par les services.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que le Parlement peut revendiquer le mérite d'avoir imposé au Département de la guerre avant et pendant les hostilités la construction d'une utile aviation

Après la lettre de principe au Gouvernement, la Sous-Commission pourrait peut être poser un certain nombre de questions sur l'Etat du matériel de guerre et des munitions.

M. CHARLES DUMONT appuie la proposition de M. le Président

Actuellement, s'il y avait une guerre contre l'Allemagne, elle aurait surtout recours à la guerre des gaz, car, comme ^{l'Allemagne} l'artillerie, la France et la Pologne possèdent une avance formidable sur l'Allemagne dans la proportion de 10.000 contre 1.000 et il faudrait au moins 3 mois à l'Allemagne pour être à égalité avec nous.

Au contraire, au point de vue de l'industrie chimique, l'Allemagne est beaucoup plus forte que nous, la guerre des gaz sera une guerre d'aviation. Nous devons donc dans ce domaine, avoir une riposte toute prête.

M. LE PRÉSIDENT. indique le développement intensif de l'aviation commerciale en Allemagne.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL désire, ^{comme} par suite des observations de M. CHARLES DUMONT, qu'une question soit posée au Gouvernement, relative à la guerre des gaz.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER...

M. LE GENERAL HIRSCHAUER observe que, devant la Commission de l'Armée, le Ministre de la guerre a demandé que l'on ne parle pas de la question des gaz "moyen de guerre condamné par les Conventions internationales". Il pose ensuite la question de savoir si l'Armée dispose d'obus à gaz et de masques protecteurs en quantité suffisante et, si la politique actuelle du Ministère de la guerre ^{de} ~~constitue~~ constituent des stocks de moteurs d'aviation, est bien conforme à l'intérêt de l'Armée, ces moteurs faisant chaque année l'objet de très grandes améliorations. Sur tous ces points, il serait intéressant que la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale appelle l'attention du Ministre de la Guerre et du Gouvernement.

Il est en tous cas incontestable que l'Allemagne possède la maîtrise en aviation commerciale, susceptible d'être transformée rapidement en aviation de guerre.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL résume le débat et indique sous quelle forme la Sous-Commission de Contrôle doit intervenir auprès du Gouvernement. L'attention du Gouvernement doit être spécialement appelée sur 3 points :

- 1) manquant en cartouches et en gârousses;
- 2) moyens de défense et de riposte envisagés par le Département de la guerre pour faire face à la guerre des gaz -
- 3) état des forces d'aviation en quantité et en qualité.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL donne lecture à la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale de la note suivante :

Je dois rendre compte à la Sous-Commission que le Rapport dont elle a bien voulu charger Monsieur RAIBERTI et moi-même au sujet de la situation actuelle de la Marine militaire.....

Militaire ne sera vraisemblablement pas prêt à la date que nous avions indiquée lors de la dernière réunion de la Sous-Commission, c'est-à-dire le 31 Mars.

Le Ministère de la Marine a mis, en effet, si peu d'empressement à nous fournir les renseignements que nous avions demandé qu'à l'heure actuelle 12 questions que nous avions posées entre le 5 Janvier et le 21 Janvier sont encore sans réponse.

Il nous est possible cependant de fixer dès à présent les traits essentiels de la situation. Je vais le faire devant la Sous-Commission en quelques mots très brefs.

Notre flotte de combat était en 1922 réduite presque à néant. Grâce à un effort qui s'est poursuivi avec continuité, depuis cette époque et qui a eu raison de l'instabilité ministérielle, notre flotte légère et sous-marine (bâtiments actuellement en service et en achèvement à flot) représente environ le tiers de la flotte définie par le statut naval.

Rien n'a été fait pour remplacer, dans le cadre des accords de Washington, nos cuirassés qui seront tous arrivés au terme de leur carrière en 1933.

Notre aéronautique devrait comprendre 50 escadrilles. Elle en compte 14, soit 28 %. Encore, la crise des effectifs oblige-t-elle à ne maintenir armés que la moitié des appareils.

Les bases d'aéronautique dont l'achèvement doit nécessairement précéder l'achat d'escadrilles nouvelles ne seront pas terminées, d'après les programmes actuels, avant 1932.

En.....

En ce qui concerne la Défense des Côtes, sur un programme d'artillerie que nous évaluons à 950 millions, il a été dépensé 44 millions soit 5 %.

Nos ports de guerre, surtout BREST et TOULON ne sont plus à la taille des navires modernes. Il est indispensable de les aménager. Les travaux ne sont pas encore commencés.

La situation des réservoirs à combustibles liquides se caractérise par ces chiffres :

existants : 145.000 Tonnes

nécessaires: 905.000 Tonnes

déficit : 84 %.

En ce qui concerne les approvisionnements, nous n'avons pas obtenu encore les renseignements que nous avions demandés. Nous savons cependant que, sur certains chapitres essentiels (mines, effets d'habillement pour le jour de la mobilisation..) ils sont très déficitaires.

En ce qui concerne la mobilisation, les renseignements que nous attendons ne nous sont pas non plus parvenus. Mais nous savons en particulier que presque tout reste à faire pour préparer la réquisition de la flotte auxiliaire à la mobilisation.

Une crise grave sévit sur le personnel, officiers et équipages. Et, avec des sources de recrutement dont le débit fléchit sans cesse, il faudra faire face au cours des prochaines années à des besoins accrus.

Cette question du personnel est la plus grave de celles que pose aujourd'hui la reconstitution de notre Marine Militaire.

En.....

En ce qui concerne les Colonies dont le Ministère des Colonies a la charge d'organiser et de soutenir la défense, la Marine a cependant un grand rôle à jouer, principalement dans l'organisation des points d'appui. A l'époque actuelle, la défense de ces points d'appui est tout à fait précaire et leur aménagement pourtant nécessaire n'est pas entrepris.

*

* *

Dans le rapport que nous soumettrons à la Sous-Commission, nous étudierons en détail ces divers problèmes que nous venons à peine d'effleurer. Nous apporterons des solutions et nous montrerons quel est l'effort financier ~~quel~~ il faut que le pays consente pour reconstituer sa Marine.

*

* *

Il importe de remarquer en terminant que si la situation actuelle est encore mauvaise, c'est parce que notre Marine était, en 1922, tombée à néant.

Nous ne méconnaissons pas que depuis cette époque, un sérieux effort de relèvement a été entrepris et poursuivi. C'est une raison de plus pour qu'on l'accentue et pour qu'on fasse tout le nécessaire.

Il y va de la sécurité nationale.

17)

La Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale décide d'envoyer au Ministre de la Guerre la lettre suivante et d'en adresser copie au Président du Conseil.

Paris le 15 Mars 1927

Le Président et le Rapporteur Général
de la Commission des Finances du Sénat à
Monsieur le Ministre de la Guerre - P A R I S

Monsieur le Ministre,

La Sous-Commission de Contrôle des Armements, nommée par la Commission des Finances du Sénat, conformément à la loi, s'est réunie aujourd'hui.

Justement inquiète des lacunes graves de notre Défense Nationale, elle a décidé de vous faire connaître qu'elle est disposée, comme elle l'a toujours été, à appuyer, auprès de la Commission des Finances du Sénat, toutes les demandes de dépenses qui seront, après avis du Conseil Supérieur de la Guerre, jugées nécessaires par le Gouvernement pour assurer la Défense Nationale et la sécurité du pays.

Ces dépenses doivent passer avant toutes les autres, puisqu'elles intéressent l'existence même de la Nation.

La Sous-Commission en particulier, appelle toute votre attention sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour combler notre déficit en cartouches et en gargousses, pour faire face à la guerre des gaz, pour laquelle l'Allemagne est pourvue de toutes les industries chimiques nécessaires et qui paraît devoir jouer un rôle essentiel en cas de conflit avec elle. L'état de notre aviation, considérée non pas seulement en quantité mais en qualité.....

qualité, se lie à ce problème si important.

La Sous-Commission de Contrôle a voulu vous donner par la présente, le sentiment très net qu'elle s'associe à des préoccupations qui sont certainement celles du Gouvernement et qu'elle entend l'aider, dans toute la mesure de ses moyens, à y satisfaire.

La meilleure façon de maintenir la paix, ne consiste-t-elle pas d'ailleurs à disposer de toutes les forces nécessaires pour la garantir ?

Nous vous prions de vouloir bien agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Le Rapporteur Général
de la Commission des Finances :

Signé : H. CHERON

Le Président :

CLEMENTEL

La Séance est lecée à 18 heures.

Le Président de la Sous Commission de Contrôle
de la Défense nationale :

W... -

~19~

SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DE LA DEFENSE
NATIONALE

Séance du Mercredi 8 juin 1927

La Sous-Commission de Contrôle de la Défense Na-
tionale s'est réunie le Mercredi 8 Juin 1927 à 10 heures,
sous la Présidence de M. CLEMENTEL.

MEMBRES PRESENTS : M.M. CLEMENTEL. HENRY CHERON.

RAIBERTI. CHARLES DUMONT.

ALBERT MAHIEU.

EXCUSE : M. ALBERT LEBRUN.

M. LE PRESIDENT donne lecture de la réponse de M. le
Ministre de la guerre à la lettre qu'il lui avait précédem-
ment adressée, avec M. le Rapporteur Général, à la suite de
la délibération prise par la Sous-Commission de Contrôle
de la Défense Nationale, dans sa séance du Lundi 14 Mars
1927, "sur l'état actuel de la Défense Nationale et les mo-
yens que compte prendre le Gouvernement pour assurer la dé-
fense du pays".

Voici le texte de cette réponse :

"Paris, le 29 mars 1927

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 15 mars, par laquelle
vous portez à ma connaissance la décision de la Sous-Commis-
sion du contrôle des armements d'appuyer auprès de la Com-
mission des Finances du Sénat toutes les demandes qui seront
jugées nécessaires par le Gouvernement pour assurer la Dé-
fense.....

20
fense nationale et la sécurité du Pays.

Vousappelez tout particulièrement mon attention sur les nécessités de prendre les mesures nécessaires pour combler notre déficit en cartouches, pour faire face à la Guerre des Gaz, ainsi que sur l'état de notre Aviation.

Je n'ai pas besoin d'assurer la Sous-Commission que ses préoccupations sont les miennes et que le Gouvernement tout entier a le plus grave souci des nécessités de la Défense Nationale; je la remercie de l'aide qu'elle veut bien me promettre pour appuyer les demandes de crédits qui seront présentées au nom du Département de la Guerre.

Les Services de mon Département ont établi sur mes indications, un programme des dépenses qui seront nécessaires pour la Défense Nationale pendant les prochaines années à venir. Ce programme sera incessamment soumis au Ministre des Finances et le Gouvernement aura à décider dans quelles mesures son exécution est compatible avec les possibilités financières.

Je ne manquerai pas de vous communiquer, le moment venu, le programme qui aura été arrêté définitivement et de solliciter votre appui pour obtenir le vote des crédits correspondants.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération."

Signé : Paul PAINLEVE^{1er}

LA SOUS COMMISSION DE CONTRÔLE décide de donner au GENERAL HIRSCHAUER une mission en Afrique du Nord pour y étudier le fonctionnement du Service de l'Aviation et l'état de ses réserves.

M. LE PRESIDENT.....

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. HENRY CHERON pour soumettre à la Sous-Commission de Contrôle le rapport qu'il a préparé en collaboration avec M. RAIBERTI, sur la situation de la Marine Militaire.

M. HENRY CHERON .- Messieurs, Dans sa séance du 12 Février 1927, votre Sous-Commission de Contrôle a chargé notre honorable collègue M. RAIBERTI et moi-même de lui présenter un rapport sur la situation actuelle de la Marine Militaire. Nous vous apportons aujourd'hui, sous le secret qui s'attache à des travaux de cette nature, le résultat de nos investigations.

Le triple objectif que doit poursuivre toute Marine Militaire se définit comme suit :

- garantir la liberté des communications maritimes nationales;
- interdire celles de l'adversaire;
- assurer la défense des frontières maritimes métropolitaines et coloniales.

Pour mettre la Marine française, qui était à l'issue de la guerre dangereusement affaiblie, en mesure de faire face à cette triple nécessité, notre éminent Collègue, M. RAIBERTI, alors ministre de la Marine, élabora en 1923 et déposa sur le bureau de la Chambre un certain nombre de projets de loi, relatifs à la flotte de haute mer, à l'Aéronautique, à la Défense des Côtes et à la constitution des approvisionnements en Combustibles liquides.

Ces projets ne furent pas votés avant la fin de la législature.

Sous la législature suivante, le Gouvernement retira ces projets et leur substitua quatre autres projets qui ne différaient.....

différaient d'ailleurs des précédents que par des points de détail.

Ces nouveaux projets ont été rapportés par les Commissions compétentes de la Chambre des Députés, mais ils ne sont pas encore votés à l'heure actuelle.

C'est dans le cadre tracé à l'origine par les projets de 1923 et légèrement modifié ensuite par les projets de 1924 et 1925, que le Gouvernement poursuit depuis cinq ans la reconstitution de notre Marine Militaire.

Nous nous sommes proposé de mesurer le chemin déjà parcouru dans cette voie, d'évaluer l'effort qui reste à faire et de chiffrer approximativement la dépense que le pays devra s'imposer au cours des prochaines années, pour permettre à sa Marine Militaire de remplir la haute mission de Défense Nationale qui lui est assignée.

Mais les quatre projets de loi dont nous venons de parler n'embrassent pas la totalité des questions relatives à la Marine Militaire. Pour construire, réparer et ravitailler les navires de notre flotte, il faut des ports de guerre bien aménagés; pour commander et armer ces navires, il faut disposer d'un personnel suffisant. La question des approvisionnements, celle de la préparation de notre mobilisation comptent parmi les plus importantes de celles qui s'imposent à notre examen. Il nous a paru enfin que le rôle de la Marine dans la Défense des Colonies demandait à être précisé.

Notre rapport se trouve ainsi divisé en onze chapitres savoir :

I La flotte de Combat.

II L'Aéronautique Maritime.

III La Défense des Côtes.

IV

- IV L'Aménagement des ports de guerre;
- V Les réservoirs à combustibles liquides;
- VI Le personnel;
- VII Le service des Travaux Maritimes;
- VIII La Marine et les Colonies;
- IX Les approvisionnements;
- X La mobilisation;
- XI L'effort financier.

Nous allons rapidement passer en revue devant vous ces différentes questions.

I - La flotte de Combat.

Rappelons d'abord que la reconstitution de notre flotte se poursuivit dans le cadre des traités de Washington. Ceux-ci nous ont imposé un tonnage maximum de 175.000 tonnes pour les bâtiments de ligne, un tonnage maximum de 60.000 Tonnes pour les porte-avions. Ils ne fixent aucune limite de tonnage pour la flotte légère c'est à dire pour les bâtiments de moins de 10.000 Tonnes et portant des canons d'un calibre au plus égal à 203 mm. Ils ne fixent non plus aucune limite pour les sous-marins.

C'est sur la reconstitution de cette flotte légère et sous-marine que la Marine Militaire a, depuis 5 ans, fait porter tout son effort. Nous nous trouvions en effet, à l'issue de la guerre, dans une situation d'infériorité redoutable, qui s'exprimait par les chiffres ci-après, qu'il nous paraît utile de rappeler : tandis que la France, de 1914 à 1922, n'avait lancé que 40 petits navires déplaçant au total 28.000 tonnes, l'Italie, dans le même temps en avait lancé 112, déplaçant 69.000 Tonnes; le Japon

131 déplaçant 873.000 Tonnes; l'Angleterre 595 (1.174.000 Tonnes). Depuis 1922 et grâce aux efforts combinés des Gouvernements et du Parlement, grâce aussi à une remarquable continuité de vues qui a eu raison de l'instabilité ministérielle, la situation s'est notablement améliorée.

De 1923 à 1926 nous avons lancé 44 navires légers ou sous-marins déplaçant 93.000 Tonnes. Dans le même temps l'Italie en lançait 15 déplaçant 29.400 Tonnes, la Grande Bretagne 12, déplaçant 65.800; les Etats-Unis 12 également, déplaçant 34.400 Tonnes; le Japon 49 déplaçant 104.300 Tonnes. On voit que la France vient immédiatement après le Japon, devant la Grande-Bretagne et les Etats-Unis eux-mêmes.

Un sérieux effort a donc été fait depuis quatre ans. La cadence actuelle de nos constructions correspond à 25.000 Tonnes par an pour les bâtiments légers de surface, à 9.300 Tonnes par an pour les sous-marins. Or le statut naval prévoit au total 390.000 Tonnes pour les premiers et 130.000 Tonnes pour les seconds. Tenant compte de la durée d'existence de chaque catégorie de navires, nous avons pu nous rendre compte que le rythme de nos constructions avait été suffisant jusqu'à ce jour pour les bâtiments légers et qu'il nous suffirait désormais de maintenir ce rythme, mais qu'il s'était traduit, par contre pour les sous-marins, par un déficit annuel de 1.500 Tonnes environ.

Pour rattraper ce retard, c'est un tonnage de 12.000 Tonnes de sous-marins qu'il serait désormais indispensable de mettre en chantier chaque année.

Il nous a paru intéressant de procéder à une comparaison.....

25

son des flottes légères et sous-marines française et étrangères. Nous avons groupé dans quatre tableaux, joints en annexes à notre rapport, les éléments de cette comparaison.

Il résulte de ces tableaux que nous demeurons par rapport à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis et au Japon dans un état d'infériorité manifeste.

Par contre, avec nos 117 navires déplaçant 172.000 Tonnes, nous possèdons dès maintenant un avantage appréciable par rapport à l'Italie qui dispose de 118 navires déplaçant 124.000 Tonnes.

En 1930, nous pourrions affronter sans désavantage une coalition italo-allemande. A la même époque, le tonnage de notre flotte légère et sous-marine sera sensiblement équivalent à celui des deux flottes italienne et espagnole réunies.

Ainsi la flotte légère française qui était, en 1922, nettement surclassée par celle de l'Italie, et qui lui est sensiblement égale aujourd'hui, serait capable, en 1930, de tenir tête à une coalition italo-espagnole.

Nous concluons de ce qui précède qu'il ne paraît pas indispensable de pousser, pour le moment, la cadence de nos constructions au delà des chiffres que nous avons donnés plus haut, savoir 25.000 Tonnes par an pour les navires légers et 12.000 Tonnes pour les sous-marins. Mais ces chiffres sont des minima au dessous desquels on ne saurait descendre.

Il appartiendra d'ailleurs au Gouvernement de suivre avec vigilance le développement des programmes étrangers. Si une rupture d'équilibre menace de se produire un jour entre nos forces navales et celles des puissances voisines, le Gouvernement ne devra pas hésiter à demander au Parlement les.....

les autorisations nécessaires pour rétablir la situation.

*
* *

Examinons maintenant le problème beaucoup plus complexe des bâtiments de ligne.

On admet couramment que le fait, pour un pays comme le nôtre, d'entreprendre la construction d'un capital-ship, constituerait une manifestation non déguisée d'impérialisme, particulièrement inopportun dans un moment où il est question de nouveaux accords internationaux sur le désarmement.

Il nous paraît indispensable de dissiper ici toute équivoque.

Rappelons que, aux termes des traités de Washington, nous avions le droit de mettre en chantier un navire de 35.000 Tonnes pour remplacer la "France" perdue en 1922. Nous ne l'avons pas fait. Aux termes des mêmes traités nous avons le droit de mettre cette année sur cale un autre navire de même tonnage. Nous ne le faisons pas. Nous avions donc, en vertu d'accords internationaux une double possibilité dont nous n'avons pas profité. Si nous examinons, aujourd'hui, en toute objectivité, la question de savoir si le moment n'est pas venu pour nous d'user d'un droit qui nous a été formellement reconnu, nous ne méritons certes pas d'être taxés d'impérialisme.

Or, les 9 cuirassés dont nous disposons à l'heure actuelle, auront été tous rayés de la liste de la flotte en 1934. Si nous n'en construisons point de nouveaux, nous n'aurons plus à cette époque que des navires d'un tonnage maximum de 10.000 tonnes et munis de canons dont le calibre ne dépassera pas 203 mm.

Si.....

Si l'Italie, au cours des prochaines années, décidait de remplacer ses cuirassés anciens, elle romprait immédiatement à son profit l'équilibre des forces en Méditerranée.

D'autre part, l'Espagne, qui n'est pas liée par les accords de Washington et qui pousse activement la reconstitution de sa flotte, pourra construire, quand bon lui semblera, des navires de 12 ou 15.000 Tonnes qui déclasseront d'un seul coup toute notre flotte légère.

Enfin l'Allemagne a le droit, en vertu des traités, de construire 6 navires de 10.000 Tonnes; ce tonnage maximum est le même que celui de nos croiseurs. Mais, tandis que le calibre de l'Artillerie ne doit pas dépasser, pour nous, 203 %, il peut atteindre, sur les navires allemands, en vertu d'une décision de la conférence des Ambassadeurs 280 %. L'Allemagne pourra donc mettre en ligne, en face de nos croiseurs armés de 8 pièces de 203, des bâtiments de tonnage égal, mais munis par exemple de 4 pièces de 280 %, tirant de plus loin des obus deux fois plus lourds que les nôtres. Si le combat s'engageait entre de tels navires, l'issue n'en serait pas douteuse.

Nous n'avons pas le droit de laisser à de telles éventualités la possibilité de se produire. Et nous pensons, en ce qui nous concerne, que nous ne devons pas écarter à priori le principe de la reprise des constructions de bâtiments de ligne. Il ne s'agit pas d'ailleurs, disons-le tout de suite, de décider dès aujourd'hui que de tels navires vont être immédiatement mis en chantier. Une telle décision serait sans portée réelle, car il n'existe à l'heure actuelle en France aucun arsenal, ni aucun chantier qui puisse entreprendre la construction d'un navire de 250 mètres de longueur sans travaux préparatoires plus ou moins importants.

II.....

Il y a là, à nos yeux, dans notre outillage national, une lacune très importante. C'est cette lacune qu'il faut tout d'abord combler, en dotant notre Arsenal de BREST d'un bassin de construction de 300 mètres de longueur. Mais il faudra quatre ans pour construire ce bassin. C'est dire qu'il est indispensable d'en entreprendre au plus tôt les travaux. La construction des bâtiments de ligne eux-mêmes demeurant réservée, il serait utile que le Gouvernement prévît, au budget de 1928, les crédits nécessaires pour le bassin de construction de l'Arsenal de BREST.

II - L'Aéronautique Maritime. -

Le projet de loi sur le statut naval fixe à 50 le nombre de nos escadrilles d'aviation.

Sur ce total de 50 escadrilles, nous en possèdons à l'heure actuelle 14, dont cinq sont sans valeur militaire réelle et dont trois autres sont médiocres. Il nous reste donc, en fait, six escadrilles seulement. Chaque escadrille comprend 12 ou 15 avions. On voit que la situation est ici très mauvaise. Un gros effort est nécessaire pour combler l'écart considérable qui existe entre les nécessaires et les existants.

Il semble à première vue, que la question qui se pose ici, soit uniquement une question de crédits. En réalité, le problème est beaucoup plus complexe.

Ce qui nous manque à l'heure actuelle, ce sont les hangars nécessaires au logement de nos escadrilles. Les travaux immobiliers de nos bases aériennes se sont poursuivis, au cours des dernières années avec une extrême lenteur et l'augmentation du nombre de nos escadrilles reste aujourd'hui étroitement subordonnée à l'aménagement préalable des centres qui doivent les abriter.

Le.....

Le développement du programme des travaux immobiliers de l'Aéronautique tel qu'il est actuellement prévu, nous interdit d'envisager, pour un avenir prochain, la constitution de plus de trois escadrilles par an. Ce chiffre de trois escadrilles est un minimum au dessous duquel il ne faudrait descendre sous aucun prétexte. Or le projet de budget pour 1928 comporte les crédits nécessaires pour l'achat de deux escadrilles seulement. Il y a là, à nos yeux, une lacune grave et le Gouvernement devrait demander au Parlement les autorisations nécessaires pour porter à trois le nombre des escadrilles à commander en 1928.

Les travaux immobiliers de l'Aéronautique devront être poussés en même temps avec la plus grande activité. Leur degré d'avancement actuel représente à peine 15 % de l'ensemble du programme. Dans l'examen que nous avons fait de cette importante question, nous avons porté tout particulièrement notre attention sur les bases de la région du Nord de la France, et sur celles du littoral méditerranéen. Nous avons constaté que tant sur le littoral de la Mer du Nord qu'en Corse, les Etablissements de notre Aéronautique Maritime étaient dangereusement insuffisants. Nous vous proposons d'inviter le Gouvernement à porter remède à cette situation, dans le délai le plus bref.

III - La Défense des Côtes.-

Le Gouvernement avait dressé, en 1922, un programme complet d'Artillerie de Défense des Côtes.

Un nouveau programme a été élaboré en 1926. C'est celui qui est actuellement en cours d'exécution.

Nous.....

Nous avons procédé à l'étude comparative de ces deux programmes. Le second présente par rapport au premier un certain nombre de différences essentielles :

1°) Il comporte, dans une large mesure l'utilisation de matériels anciens;

2°) Il substitue sur de nombreux points du littoral à des calibres élevés, des calibres moindres;

3°) Il prévoit la réduction de 156 à 72 du nombre de pièces de 155 mobiles.

4°) Il se traduit par une dépense inférieure de 60 % environ à celle qu'exigeait le programme primitif.

Cette diminution considérable de la dépense constitue sans doute un avantage important d'ordre financier. Mais quelles seront, au point de vue militaire, les conséquences du nouvel état de choses ?

Dans le projet primitif, l'ossature de notre défense côtière était constituée par des pièces de gros calibre (égal ou supérieur à 305 %). Dans le nouveau projet, ce sont des pièces de 240 % qui en formeront l'élément principal. Or ces pièces de 240 % seraient incapables de tenir en respect des cuirassés armés de canons de 305 % et plus. Nous avons chiffré à 60 % l'affaiblissement de l'Artillerie principale de notre défense côtière que consacre le nouveau programme.

La réduction est analogue pour l'Artillerie secondaire.

Nous n'hésitons pas à dire que le programme de 1926 ne répond pas aux véritables exigences de la Défense Nationale et consacre un dangereux affaiblissement de la protection de notre littoral.

Cet affaiblissement ne nous paraît pas acceptable, tout au moins en mer du Nord et en Méditerranée et nous pensons que.....

que dans ces régions particulièrement exposées, il est indispensable de revenir, sous réserve des quelques modifications dont une étude nouvelle ferait apparaître la nécessité aux dispositions du programme de 1922.

Nous signalons d'autre part que, sur une dépense totale à prévoir qui est de l'ordre de 1.200 millions, il n'avait été dépensé, au 1^e janvier 1927, que 44 millions environ. C'est dire qu'à l'heure actuelle notre défense du littoral est presque dans le néant. Au cours des dernières années, le Département de la Marine a conduit ses travaux avec une lenteur désespérante. Signalons, à titre d'exemple que la première batterie de 340 % située à CEPET, près de TOULON, pour laquelle les premiers crédits ont été votés en 1923, n'aura pas en état de tirer avant 1930. Il aura fallu sept ans pour la construire!

On voit qu'un effort considérable devra être fait au cours des prochaines années, au titre de la Défense des Côtes.

IV - L'Aménagement de nos ports de guerre.

Nous avons étudié dans ce chapitre l'ensemble des travaux qui nous paraissent indispensables pour adapter nos grands arsenaux de BREST et de TOULON à la flotte nouvelle.

Nous n'exposons pas ici le détail de ces travaux. Disons seulement qu'ils comportent la création de ports pétroliers, de ports de flottilles aptes à recevoir les grands contre-torpilleurs et les grands sous-marins que nous construisons aujourd'hui, des transformations d'ateliers, d'importants travaux de dragage, l'allongement de certains quais, l'augmentation des surfaces de plan d'eau disponibles.

L'exploitation.....

L'exploitation de nos deux grands arsenaux constamment embouteillés est déjà, à l'heure actuelle, des plus difficiles. Elle deviendrait prochainement, au fur et à mesure de l'entrée en service des navires du nouveau programme, absolument impossible si les travaux dont nous venons de parler n'étaient pas entrepris.

Rappelons enfin que le grand bassin de construction dont nous avons parlé plus haut doit être créé à BREST dans le plus court délai possible.

V - Les Réservoirs à Combustibles liquides.

Le problème que nous abordons ici est un des plus graves de ceux qui intéressent notre Marine Militaire.

Tous nos navires chauffent aujourd'hui au pétrole. Or, la terre de France ne fournit pas de quantités appréciables de produits pétrolières. Nous sommes donc dans l'obligation de constituer sur notre sol, dès le temps de paix, au moyen de vastes réservoirs, de véritables gisements artificiels de Combustibles liquides.

Nos besoins actuels sont de 850.000 Tonnes de mazout et de 55.000 Tonnes de gas-oil. Or nos réservoirs ont une capacité globale de 127.500 Tonnes pour le mazout et de 17.000 Tonnes pour le gas-oil. Le déficit est, pour les premiers de 85 %; pour les seconds de 70 %. C'est dire que, si les hostilités s'ouvraient demain, notre flotte de surface aurait du Combustible pour 40 jours, notre flotte sous-marine pour 85 jours. Passé ce délai, les soutes seraient vides et nos navires resteraient immobilisés dans les ports. Telle est la situation. Il est inutile d'en souligner une fois de plus l'exceptionnelle gravité. Votre

Commission.....

Commission des Finances n'a cessé, dans ses rapports sur le budget de la Marine Militaire de montrer les dangers d'une situation véritablement angoissante.

Malgré ces avertissements, malgré le vote des crédits nécessaires, le Département de la Marine n'a construit en 4 ans que 69.000 Tonnes, à la cadence annuelle de 17.000 Tonnes, alors que c'est à plus de 900.000 Tonnes que se chiffrent aujourd'hui nos besoins.

Nous avons cherché à dégager les causes profondes de cette véritable carence du Département. De l'examen d'un certain nombre de cas concrets que nous avons étudié, nous avons conclu que ces causes étaient les suivantes :

Une absence complète de continuité dans les vues qui s'est traduite par des ordres, des contre-ordres, des études inutiles;

- des lenteurs excessives dans l'exécution des études et l'élaboration des projets.

Nous vous proposons d'inviter formellement le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour faire cesser une situation qui constitue un véritable péril national.

Un gros effort est à faire pour rattraper le temps perdu. Quand tous les navires du programme naval seront entrés en service, c'est à dire en 1941, il nous faudra près de 2 millions 1/2 de tonnes de réservoirs. Nos existants étant, ainsi que nous l'avons dit déjà, de 127.000 Tonnes seulement, c'est à la cadence de 170.000 Tonnes par an qu'il faudrait désormais construire, si nous voulons que dans une quinzaine d'années, nos existants soient à la hauteur de nos besoins. Rappelons qu'au cours des 4 dernières années, la cadence moyenne des constructions a été de 17.000 Tonnes. Il faut donc découpler l'effort qui a été fait.....

fait jusqu'ici.

Nul problème ne mérite, plus que celui-là, de retenir l'attention des pouvoirs publics.

VI - Le Personnel.

Il est presque superflu d'indiquer que tous les progrès réalisés dans l'ordre matériel demeureraient vains, si les mesures n'étaient pas prises pour conjurer la crise du personnel qui sévit à l'heure actuelle dans tous les corps de la Marine.

En ce qui concerne les officiers, la situation se présente comme suit :

1°) Les effectifs actuels sont déficitaires (de 10 à 15 % suivant les corps);

2°) Ces effectifs déjà insuffisants sont en voie de régression continue ;

3°) Tandis que les effectifs diminuent, les besoins augmentent, car une flotte de petits navires, comme notre flotte actuelle, exige, à tonnage égal, un nombre d'officiers bien supérieur à celui d'une flotte de grands bâtiments.

Il est donc devenu absolument indispensable

- de favoriser les vocations;
- d'attacher les officiers au Service.

Tout a été dit sur la désaffection du métier militaire qui caractérise notre époque : situation morale diminuée, situation matérielle insuffisante, telles sont les deux causes profondes du mal.

Nous savons que le Gouvernement se préoccupe de relever les traitements des fonctionnaires tant civils que militaires.....

militaires mais nous pensons que quelques avantages particuliers pourraient être accordés aux officiers de Marine pour tenir compte des devoirs, des risques et des charges spéciales qui sont leur lot habituel. Il serait utile, dans cet ordre d'idées, que soient rétablies les indemnités de fonctions qui existaient avant 1922 et qui ont été supprimées à cette époque, que soient ajustés au coût actuel de la vie les taux des diverses indemnités actuellement allouées, enfin que des avantages en nature soient accordés aux officiers.

Ces diverses mesures n'entraîneraient pas de grosses dépenses; elles auraient par contre un effet moral certain.

Rien ne doit être négligé pour rendre confiance à l'officier. Répétons ici qu'il ne suffit pas de construire des vaisseaux, ceux-ci ne valent que par la façon dont ils sont animés et commandés.

Une crise non moins redoutable que celle du personnel officier sévit depuis la guerre sur les Equipages de la flotte. Les sources de recrutement flétrissent : le nombre des inscrits maritimes diminue; il est passé de 4.600 en 1922 à 3.200 en 1926; les effectifs d'engagés et rengagés décroissent aussi d'une façon presque continue; les premiers sont passés de 4.300 en 1922 à 3.200 en 1926; les seconds de 2.500 en 1922 à 1.200 en 1926.

Cependant les besoins croissent au fur et à mesure de l'entrée en service des bâtiments neufs. Nous avons à l'heure actuelle 53.000 Matelots. Il nous en faudra 71.000 à l'achèvement du programme naval. D'où un premier déficit de 18.000 hommes.

Cependant le service d'un an creusera de nouveaux vides dans.....

dans les rangs des équipages. Nous les avons évalués à 10.000 hommes environ. L'écart à combler est au total de 28.000 hommes. Si l'on songe que les efforts faits depuis quatre ans pour relever le niveau des effectifs sont demeurés à peu près vains, le problème apparaît singulièrement ardu.

Nous ne le croyons pas insoluble. Nous pensons que la substitution de personnel civils à certains personnels militaires pourrait permettre de récupérer 2.000 hommes, qu'une augmentation de 2.000 unités sur l'effectif actuel des marins indigènes pourrait être envisagée, que le recrutement par les Ecoles professionnelles pourrait donner 4.000 hommes de plus. Pour le reste, c'est à l'augmentation du nombre des engagés et rengagés qu'il faudra avoir recours. Le problème est ici le même que celui qui se pose au Département de la Guerre. On le résoudra par les mêmes méthodes, en accordant aux engagés et rengagés des avantages pécuniaires et des avantages de carrière. Le sacrifice financier sera assez lourd sans doute mais il est de ceux auxquels on ne saurait se soustraire sans compromettre l'œuvre de relèvement de notre Marine Militaire si heureusement amorcée par ailleurs.

VII—Les Service des Travaux Maritimes.—

Nous avons consacré un chapitre spécial de notre rapport à l'étude du fonctionnement de ce Service parce que c'est sur lui que repose l'exécution de tous les grands programmes de travaux immobiliers de la Marine Militaire (bases de l'Aéronautique, ouvrages de la Défense des Côtes, aménagement des ports de guerre, réservoirs à Combustibles liquides).

Or,.....

Or, les retards déplorables que nous avons relevés dans l'exécution de ces divers programmes proviennent pour une bonne part du mauvais fonctionnement du Service des Travaux Maritimes. En analysant la situation nous avons été amenés à constater que ces lenteurs d'exécution provenaient pour la plus grande part de l'insuffisance manifeste des effectifs des agents de ce service et du peu d'empressement que mettent aujourd'hui les Ingénieurs des Ponts et Chaussées à venir servir à la Marine. Il serait utile que le Gouvernement augmentât dans le plus bref délai ces effectifs et accordât aux Ingénieurs des Travaux Publics servant au Département de la Marine des avantages de carrière propres à favoriser leur recrutement.

VIII - La Marine et les Colonies. -

Nous n'avions pas à traiter ici le problème de la Défense des Colonies puisque cette défense incombe au Ministère des Colonies et qu'un de nos éminents collègues présentera à la Sous-Commission un rapport spécial sur cette importante question.

Mais la Marine devrait fournir trouver dans nos possessions d'outre-mer des bases aménagées en vue des opérations du temps de guerre, c'est à dire munies dès le temps de paix de toutes les défenses nécessaires (batteries, mines, barrages, filets, matériel de dragage) pour que les forces navales venues de France s'y trouvent en toute sécurité et dotées en outre d'appontements de bassins, de dépôts de combustibles, de magasins, bref de tous les moyens et ressources permettant d'assurer les réparations et le ravitaillement de ces forces navales.

Nous.....

Nous avons donc été amenés à étudier comment était à l'heure actuelle assurée la Défense des points d'appui de notre flotte aux colonies et dans quelle mesure ces points d'appui sont aptes à jouer leur rôle vis-à-vis de la flotte.

Sur le premier point, il nous suffira de dire, sans entrer dans les détails, que la défense maritime de nos quatre points d'appui de DAKAR, SAIGON, DIEGO SUAREZ, FORT DE FRANCE, est à l'heure actuelle bien loin d'être assurés: il n'existe, en particulier, aucun stock de mines à pied d'œuvre.

Sur le deuxième point, signalons qu'un vaste programme de travaux est à exécuter à DAKAR, et qu'il faut, en première urgence, constituer dans nos possessions d'outre-mer, comme dans la Métropole, les approvisionnements de combustibles liquides qui font encore complètement défaut.

IX - Les approvisionnements et stocks de guerre.

L'un des premiers devoirs d'un Département de Défense Nationale est d'établir et de tenir constamment à jour un état des nécessaires et des existants.

A la suite des réclamations pressantes de la Commission des Finances du Sénat, cet état a été établi au Ministère de la Marine, en 1925. Il nous a été communiqué; nous l'avons minutieusement étudié et nous avons été obligé de constater qu'il présentait encore de très sérieuses lacunes; la définition des nécessaires, en particulier, est trop souvent incomplète, et les relevés en valeurs font fréquemment défaut. Le Ministère de la Marine doit placer l'amélioration progressive de cet inventaire au premier rang de ses préoccupations.

Dans l'examen détaillé auquel nous nous sommes livrés nous.....

nous avons passé en revue toutes les catégories de matériel du Ministère de la Marine. Pour ne pas alourdir notre exposé, nous ne retiendrons ici que les points principaux.

Signalons d'abord que pour les bâtiments neufs du programme naval et pour les batteries nouvelles du programme d'Artillerie de Côte, la constitution des stocks marche de pair avec la construction même des bâtiments et batteries auxquels ils sont destinés. Nous sommes donc assurés ici de disposer en tout temps des approvisionnements nécessaires.

Pour les bâtiments en service les stocks de torpilles sont largement suffisants; les stocks de munitions sont presque au complet.

Par contre les approvisionnements de mines sont très déficitaires; le déficit atteint 72 % et il est indispensable de prendre les mesures nécessaires pour combler cet écart dans le plus bref délai possible.

Les matériels d'obstruction de détection littorale, et de dragage font également défaut dans une assez grande proportion; il en est de même des bombes d'avions.

En ce qui concerne les approvisionnements proprement dits de l'Aéronautique (moteurs et cellules) la situation est particulièrement grave. Les magasins sont vides et cet état de choses aurait pour effet de paralyser notre Aéronautique maritime au bout de quelques semaines d'hostilités.

Des crédits ont été prévus au projet de budget de 1928 pour amorcer la constitution de ces stocks. Mais ils ne nous donneront, dans 18 mois, que le sixième des approvisionnements de service courant jugés nécessaires ! En ce qui concerne les stocks de guerre, 15 millions ont été prévus.....

prévus pour des achats de moteurs; cette somme est bien loin de correspondre à l'importance des besoins réels, puisque la valeur du stock qu'il faudrait constituer pour les escadrilles qui seront en service en 1929, dépasse 200 millions

Il y a là une lacune extrêmement grave dans notre préparation à la guerre. Il nous paraît indispensable qu'un effort supplémentaire soit fait dès 1928.

Signalons encore que les stocks d'habillement et de couchage sont eux aussi incomplets. Rappelons enfin que nos approvisionnements en combustibles, dont la reconstitution est subordonnée aux capacités de logement de nos réservoirs, accusent des déficits énormes que nous avons déjà chiffrés.

Il résulte de cet exposé sommaire que la situation générale des approvisionnements de la Marine Militaire est mauvaise et qu'un gros effort devra être fait au cours des prochaines années pour l'améliorer.

X - La mobilisation.

Le plan général de la mobilisation doit comporter pour la Marine Militaire :

- 1°) un programme de mobilisation du personnel;
- 2°) un programme de réquisition de la flotte auxiliaire;
- 3°) un programme de mobilisation industrielle.

La mobilisation du personnel a été activement préparée par le Département au cours de ces dernières années; la situation est ici assez satisfaisante; il est permis d'espérer.....

rer qu'elle sera, avant un an, complètement mise au point.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne la préparation de la réquisition de la flotte auxiliaire.

Cette réquisition doit porter à la mobilisation sur 547 navires. Des travaux assez importants doivent être exécutés à bord de certains d'entre eux dès le temps de paix et un matériel considérable doit être approvisionné à l'avance.

Or, presque rien encore n'a été fait. Une douzaine de millions seulement ont été dépensés à ce jour et la dépense globale à prévoir dépasse 300 millions.

Quant à la mobilisation industrielle, elle comporte essentiellement deux étapes : la définition des besoins et la satisfaction de ces besoins.

Les besoins de la Marine Militaire pour le temps de guerre sont actuellement définis avec une assez bonne approximation, mais la satisfaction de ces besoins, c'est-à-dire le placement des commandes auprès des industriels chargés de les exécuter est bien loin d'être assurée.

Le problème est ici particulièrement complexe et il n'est pas au pouvoir du seul Département de la Marine de le faire aboutir. La préparation de la mobilisation industrielle est en effet une œuvre collective, à laquelle tous les départements ministériels sont simultanément intéressés. La Marine et la Guerre, pour ne parler que de ces départements de défense nationale ont, dans l'ordre métallurgique, des besoins analogues. Or on constate que la puissance de notre industrie ne serait pas suffisante en temps de guerre, pour assurer la satisfaction intégrale de tous ces besoins. Des compromis sont donc inévitables. Tel département devra faire

re _____

re certaines concessions au profit de tel autre. C'est à mettre au point ces compromis et ces concessions, au mieux des intérêts généraux du pays, que tendent les pourparlers qui se poursuivent en ce moment entre nos deux grands Ministères de Défense Nationale.

Il est indispensable que ces pourparlers soient menés avec la plus grande activité. L'incertitude qui règne encore à l'heure actuelle dans ce domaine de la mobilisation industrielle pourrait avoir, si la guerre venait à éclater demain, les conséquences les plus redoutables.

XI - L'effort financier.

Pour compléter notre enquête sur la situation actuelle de notre Marine Militaire, il nous a paru nécessaire de donner une idée de l'effort financier qu'exigera sa reconstitution.

Nous avons calculé d'abord, pour l'ensemble des grands programmes en voie de réalisation et qui font l'objet des divers chapitres de notre rapport, le montant global des dépenses restant à faire. Les chiffres que nous avons trouvés sont les suivants :

Flotte de Combat..... 15.560 millions

Aéronautique..... 800 -

Défense des Cotes..... 1.175 -

Aménagement des ports de guerre..... 490 -

Réservoirs à combustibles 900 -

Points d'appui coloniaux 90 -

Approvisionnements..... 2.380 -

Flotte auxiliaire..... 318 -

Total..... 21.713 millions.

C'est.....

C'est donc au prix d'une dépense globale un peu supérieure à 21 milliards que nous pourrions réaliser les programmes qui permettraient à la Marine Militaire française de remplir la haute mission de Défense Nationale qui lui est assignée.

Mais cette dépense de 21 milliards ne donne pas la mesure exacte du sacrifice que le pays devra consentir, au cours des prochaines années, au profit de la Marine Militaire. D'une part, en effet, ce chiffre est un chiffre global et il faut le traduire en annuités budgétaires. D'autre part, ce chiffre ne représente que les dépenses de reconstitution proprement dites. Or il faut tenir compte aussi de certains travaux neufs de moindre importance qui ne rentrent pas dans la catégorie précédente et des dépenses de Service courant : dépenses de personnel, d'entretien, d'entraînement des forces navales et aériennes, dépenses diverses enfin. La plupart de ces dépenses de Service courant vont nécessairement croître au fur et à mesure que croîtront le tonnage de notre flotte, le nombre de nos escadrilles et le nombre de nos ouvrages de côte.

Nous avons admis, pour la reconstitution de notre flotte, un délai moyen d'une quinzaine d'années et nous nous sommes proposé d'évaluer l'annuité globale moyenne à prévoir entre 1930 et 1940 pour l'ensemble des Services travaux et constructions de notre Marine Militaire.

Nous avons procédé à cette évaluation détaillée. Nous vous bornons à apporter ici le résultat de nos calculs.

Pour les dépenses de reconstitution, l'annuité moyenne atteint 1.767 millions.

Pour les travaux neufs hors programme 193 millions

Pour les dépenses de Service courant 1.575 millions

Le.....

Le total général se monte à 3.535 millions.

Tel est le résultat brut de nos calculs.

Disons tout de suite que, pour tenir compte de diverses considérations que nous avons exposées dans notre rapport, ce chiffre considérable peut et doit être réduit dans une petite proportion et ramené à environ

3.200 millions.

Remarquons que cette annuité est tout à fait analogue à celle que les Chambres votaient avant guerre : 502 millions de francs-or, soit 3 milliards environ de notre monnaie actuelle. Elle surpasse de 700 millions les crédits ~~inscrits~~ au projet de budget de 1928.

Certes le sacrifice est lourd. Mais l'enjeu est grand. Seconde parmi les puissances coloniales, ayant des intérêts vitaux dans toutes les mers du globe, la France n'est pas aujourd'hui capable d'assurer par ses seules forces la sécurité de ses communications par mer et l'inviolabilité de son territoire. Voulons nous ~~même~~ écarter ce risque redoutable qui pèse lourdement sur les destinées du pays ? Toute la question est là.

Si nous le voulons - et l'intérêt supérieur du pays nous le commande - nous devons consentir ce sacrifice. A ce prix d'ailleurs, c'est dans une quinzaine d'années seulement que la reconstitution de notre Marine Militaire sera achevée. Peut-on songer, dans ces conditions, à réduire le programme que nous avons tracé ? Nous ne le pensons pas. Aucun atermoiement n'est plus permis. Si le pays hésitait à faire pour sa Marine l'effort que nous avons chiffré, il méconnaîtrait l'une des garanties fondamentales de son indépendance et de sa sécurité.

M. CHARLES DUMONT a propos du bassin de construction du port de BREST dont a parlé le Rapporteur Général dans son exposé, fait observer qu'on pourra peut être se contenter de mettre en chantier des navires de 20 à 25.000 Tonnes, sans aller tout de suite jusqu'au maximum de 35.000 Tonnes fixé par les traités de Washington. Il se demande, dans ces conditions, si les cales actuellement existantes et sur lesquelles ont été construits des cuirassés de 23.500 Tonnes et 180 mètres de longueur ne seront pas suffisantes.

M. LE PRESIDENT donne la parole à un collaborateur du Rapporteur Général, M. L'ingénieur en chef du génie maritime MELLON pour répondre à l'observation de M. CHARLES DUMONT.

M. MELLON dit que la question soulevée par M. CHARLES DUMONT a fait l'objet déjà, au Ministère de la Marine d'un premier examen. Aucune décision n'a encore été prise sur le type de grands navires dont la construction est aujourd'hui envisagée. Un point est cependant acquis : c'est que ces navires, même si leur tonnage n'atteint pas 35.000 Tonnes, devront être doués d'une grande vitesse; leurs formes devront être affinées en conséquence et leur longueur sera vraisemblablement de l'ordre de 250 mètres. Or aucune des cales de constructions actuellement existantes n'est susceptible d'être notablement allongée. A BREST la tête decale bute sur le roc. A la SEYNE et à BORDEAUX, la longueur des cales est limitée par une voie ferrée et par une route. A SAINT NAZARE, où l'allongement pourrait être envisagé, le bassin de radoub, complément indispensable de la caledé construction, serait inaccessible à de grands navires.

Il est donc indispensable, si l'on veut se réservé la possibilité de mettre en chantier des croiseurs de bataille de créer à BREST, un bassin de construction de dimensions appropriées.

M. ALBERT MAHIEU....

M. ALBERT MAHIEU observe que la Défense aérienne de nos côtes n'est pas suffisamment assurée.

M. LE PRESIDENT remercie, au nom de la Sous-Commission de Contrôle, M. HENRY CHERON et M. RAIBERTI, ainsi que leur collaborateur M. MELLON pour la préparation et la rédaction de ce très important rapport dont les conclusions sont adoptées.

M. RAIBERTI donne lecture du projet de lettre d'envoi à adresser au Ministre de la Marine.

Le projet de lettre est approuvé par la Commission.

Voici le texte de cette lettre.

.....

de nos

ission

e leur

action d

t adop-

envoi

on.

47

ssion des
Août 1876,
contrôler
nale, a
u'elle a
e.

isfaction
avaient
nt entrées
national.

le projet
gislature
légères
hme des
s a été

régulièrement observé jusqu'ici avec un esprit de suite
qui mérite d'être souligné et qu'elle se plait à reconnaître et que successivement les lois du 30 Juin 1923, du 12 Avril 1924, du 3 Août 1924, du 13 Juillet 1925, du 29 Avril, du 4 Août et du 19 Décembre 1926 ont autorisé les mises en chantier de 67 unités nouvelles.

Mais les projets de loi, composant le statut naval, déposés au cours de la législature précédente et repris au cours de la législature actuelle, et qui représentaient

199

Senat

Chambre des Finances

Commission des Finances

SENAT

47

Monsieur le Ministre ,

La Sous-Commission, nommée par la Commission des Finances du Sénat, conformément aux lois des 29 Août 1876, 17 Avril 1906 et 15 Juillet 1914, pour suivre et contrôler l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale, a l'honneur de vous remettre ci-joint le Rapport qu'elle a établi sur la situation de notre Marine Militaire.

La Sous-Commission a constaté avec satisfaction que sur les 33 unités dont les mises en chantier avaient été autorisées par la loi du 13 Août 1922, 20 sont entrées en service et qu'elles font honneur au pavillon national.

Elle a également constaté que, quoique le projet de loi du 8 Mars 1923, repris, au cours de la législature actuelle, à la date du 16 Décembre 1924, avec de légères modifications, n'ait pas encore été voté, le rythme des constructions navales prévu dans ces deux projets a été régulièrement observé jusqu'ici avec un esprit de suite qui mérite d'être souligné et qu'elle se plait à reconnaître et que successivement les lois du 30 Juin 1923, du 12 Avril 1924, du 3 Août 1924, du 13 Juillet 1925, du 29 Avril, du 4 Août et du 19 Décembre 1926 ont autorisé les mises en chantier de 67 unités nouvelles.

Mais les projets de loi, composant le statut naval, déposés au cours de la législature précédente et repris au cours de la législature actuelle, et qui représentaient

sentaient la doctrine préparée par l'Ecole Supérieure de Guerre, élaborée par l'Etat-Major et consacrée par le Conseil Supérieur de la Marine, prévoient concurremment aux mises en chantier d'unités nouvelles:

- 1°) l'organisation de la Défense des Côtes;
- 2°) la construction de réservoirs à combustibles liquides;
- 3°) la création d'une aéronautique maritime par l'achat des appareils destinés à constituer et à entretenir ses formations et par la construction de bases aériennes destinées à les abriter ;
- 4°) la constitution d'approvisionnements;

C'est de l'exécution simultanée des diverses parties de ce vaste programme que doit et peut seulement résulter une reconstitution complète de la Marine française.

La Sous-Commission de Contrôle a mis en relief la régularité des mises en chantier annuelles et elle souhaite que cette régularité continue; mais elle a constaté dans l'exécution des autres parties de ce vaste programme des retards et des lacunes qu'elle a le devoir de signaler à l'action vigilante du Ministre de la Marine.

1°. - Défense des Côtes.

Une seule batterie d'artillerie principale est en construction, c'est une batterie de 340 pour la défense de Toulon. Sa construction a été décidée en 1923. Un premier crédit a été ouvert au budget de 1923, et a été suivi de crédits ouverts dans les années ultérieures. La fourniture

ture des tourelles n'aura lieu qu'en 1928; les marchés de terrassements ne sont pas encore passés; les expropriations de terrains ne sont pas faites. La batterie ne sera pas terminée avant 1930.

Sur les 50 batteries construites, qui existent actuellement, 27 sont d'un modèle ancien; 20 seulement sont neuves; de ces 20 batteries, 10 sont d'artillerie légère; 10 d'artillerie secondaire; aucun d'artillerie principale.

Un programme de Défense des Côtes a été établi en 1922. La dépense était évaluée alors à 1.400 millions. Ce programme a été remplacé par un autre en 1926. La dépense a été ramenée à 530 millions. Le programme d'artillerie principale a été réduit de 60%; celui de l'artillerie secondaire de 50%.

De 1921 à 1926, le Parlement a voté 55 millions pour la Défense des Côtes. Il en a été dépensé 44. Il suffit de comparer ce chiffre aux 1.400 millions auxquels se montait l'évaluation du programme de 1922, pour constater que l'organisation de la Défense des Côtes reste à faire tout entière.

Il faut revenir au programme de 1922 ou à un programme analogue, au moins pour le littoral méditerranéen et celui de la mer du Nord, et en pousser rapidement l'exécution. Aujourd'hui la défense des Côtes n'existe pas. Le Département de la Marine encourrait une lourde responsabilité si l ne prenait d'urgence des mesures pour combler cette grave et dangereuse lacune de la Défense Nationale.

2°.- Construction de réservoirs à combustibles liquides.

La capacité de nos réservoirs à combustibles liquides, calculée sur 9 mois de consommation, devrait être actuellement de 850.000 Tonnes de mazout et de 55.000 Tonnes de gas-oil.

Nous ne disposons actuellement que de 127.000 Tonnes de réservoirs à mazout et 17.100 Tonnes de réservoirs à gas-oil, en tout 144.600 Tonnes, alors qu'il nous en faudrait plus de 900.000 Tonnes.

De 1923 à 1927, il n'a été construit que 89.000 Tonnes de réservoirs, au rythme de 17.200 Tonnes par an.

Les besoins de notre flotte seront en 1941 de 2.300.000 Tonnes de mazout et de 165.000 Tonnes de gas-oil. Nous aurons donc à construire 2.320.000 Tonnes de réservoirs à combustibles liquides en 14 ans, donc 166.000 Tonnes par an.

La Marine compte construire 62.000 Tonnes de réservoirs à combustibles liquides en 1927 et 84.000 Tonnes en 1928. Il est indispensable qu'elle prenne des dispositions pour porter à 160.000 Tonnes, à partir de 1929, le Tonnage de réservoirs à combustibles liquides qu'elle construira annuellement. Car elle ferait preuve de la plus inexcusable imprévoyance si, en construisant une flotte, elle ne lui assurait, en même temps, l'approvisionnement en combustibles liquides qui lui permettra de tenir la mer.

3°.- Aéronautique Maritime.

Le projet de loi sur l'aéronautique navale dépo-

sé

sé le 25 Mai 1923 et repris, au cours de la législature actuelle, le 7 Avril 1925 prévoit la fourniture de 50 escadrilles qui devront être achevées en 1938.

Sur ces 50 escadrilles, 14 seulement étaient formées le 1^{er} Janvier 1927. Sur ces 14 escadrilles, 6 sont du plus récent modèle et donnent la plus entière satisfaction; 3 sont de valeur médiocre; 5 sont sans valeur militaire.

Il reste à créer 36 escadrilles d'ici le 1^{er} Janvier 1938, c'est-à-dire en onze ans. Nous devrons donc commander au minimum 3 escadrilles par an.

Si nous voulons une aéronautique navale, il est indispensable de ne pas relâcher et même d'intensifier dans toute la mesure possible, l'effort annuel que nous faisons pour la formation de nos escadrilles. Il est dès lors inadmissible que le nombre des escadrilles commandés, qui avait été égal à trois les années précédentes, ait été réduit, dans le budget de 1928, à deux seulement.

Le programme des travaux immobiliers de l'Aéronautique navale a subi les plus regrettables retards. Les causes de ces retards ont été analysées dans les rapports sur les budgets de la Marine pour les années 1925, 1926 et 1927. Ils faut espérer qu'elles ne se reproduiront plus.

Les dépenses faites au 1^{er} Janvier 1927 pour le programme des travaux immobiliers de l'Aéronautique navale ne dépassaient pas 75 millions de francs, alors que la dépense totale est évaluée à 390 millions de francs.

La Sous-Commission de Contrôle demande instamment au Département de la Marine, pour la bonne exécution des programmes

programmes des travaux immobiliers de l'Aéronautique Navale aussi bien que des autres travaux immobiliers de la Marine, d'arrêter des projets définitifs et de s'y tenir.

Elle demande au Ministre de la Marine de se mettre d'accord avec le Ministre des Finances et celui des Travaux Publics pour assurer aux Ingénieurs des Travaux Publics les avantages qui seuls peuvent les attirer au service de la Marine et les y retenir.

Elle lui demande enfin de pousser avec le maximum d'intensité les travaux du programme des travaux immobiliers de l'Aéronautique Navale qui devront être complètement achevés au plus tard en 1932.

4°) - Approvisionnements.

La Sous-Commission de Contrôle a constaté avec satisfaction que conformément à la demande qu'en avait faite la Commission des Finances du Sénat, la Marine a établi un Inventaire des Nécessaires et des Existants, pour l'année 1925 - 1926. Elle exprime le désir que cet inventaire soit rigoureusement tenu à jour.

Celui qui lui a été communiqué fait ressortir dans les approvisionnements des déficits importants parmi lesquels la Sous-Commission croit devoir particulièrement signaler à l'attention du Ministre de la Marine :

1°) - Le déficit de la Réserve de guerre d'habillement où il manque 4.000 sacs; le complément de 19.000 sacs; 35.000 collections réduites et la totalité du stock d'habillement

d'habillement prévu pour les officiers mariniers;

2°) Le déficit de la réserve de guerre de couchage où il manquera au 1^{er} Janvier 1928, 100.000 couvertures, 56.400 toiles de hamac et 70.000 matelas.

3°) Le déficit du stock des combustibles liquides qui, calculé sur la base de 9 mois de consommation, est par rapport aux besoins actuels de 85 % pour le mazout et de 69 % pour le gas-oil.

4°) le déficit de mines prévues pour la défense des côtes et les bâtiments hors-programme qui se chiffre à 72 %.

5°) le déficit des approvisionnements du Service Courant et des stocks de guerre de l'Aéronautique Navale.

La Sous-Commission de contrôle signale la gravité de ce déficit et l'urgente nécessité d'y parer. Le projet de budget de 1928 ne prévoit à cet effet que des crédits insuffisants.:

Elle croit devoir enfin signaler au Ministre de la Marine que les travaux préparatoires de la réquisition de la flotte auxiliaire à la Mobilisation sont très en retard et elle compte sur sa vigilance pour les activer.

Mais tous les progrès, réalisés dans l'ordre matériel, resteraient inutiles, si le problème du personnel n'était résolu. La Sous-Commission du Contrôle, justement préoccupée par les conséquences qu'aura nécessairement pour la Marine l'établissement du service d'un an, demande au Gouvernement de prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour favoriser le recrutement et l'attachement au service de cadres et d'équipages éprouvés.

La Sous-Commission a cru devoir résumer dans la présente lettre ses constatations et ses conclusions. Mr le Ministre de la Marine en trouvera les développements dans le rapport qu'elle a l'honneur de lui adresser.

Si elle a pu enregistrer avec satisfaction les progrès déjà réalisés et qui se poursuivent, dans la reconstitution de notre Marine, elle avait aussi le devoir d'indiquer ceux qui restent à accomplir. Elle aurait manqué à la tâche qu'elle tient de la loi, si elle n'avait signalé des lacunes qui pourraient compromettre le succès de l'œuvre entreprise et qui constituent un péril pour la sécurité nationale.

Si la Sous-Commission a tenu ainsi à accomplir son travail en toute conscience, elle n'en rend que plus volontiers hommage à la vigilance et à l'activité du Chef du Département et elle lui fait pleine confiance pour donner à ses travaux la suite que, sous sa haute responsabilité, il jugera nécessaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de notre haute considération.

Le Président
de la Commission des Finances,

Le Rapporteur
Général,

Le Rapporteur
du Budget de la Marine,

55

M. LE PRESIDENT se félicite de l'intérêt présenté par le Rapport de M.M. CHERON et RAIBERTI et observe qu'il est rare qu'une Commission parlementaire présente un travail aussi complet et aussi précis que celui que vient d'entendre la Sous Commission de Contrôle sur la Marine Militaire. Il demande aux autres membres de la Sous-Commission de s'inspirer de cet exemple pour présenter, le plus tôt possible, sur les questions de Défense Nationale dont ils sont chargés, des Rapports analogues à celui qui vient d'être présenté sur la Marine.

M. CHARLES DUMONT tient à indiquer les différences qui marquent la situation de la Marine de celle de l'Armée. La Marine française a, peut-on dire, un statut représenté par le programme naval voté par les Chambres et en cours d'exécution. Rien de comparable pour l'Armée qui attend encore des initiatives du Gouvernement et du vote des Chambres la définition exacte de son statut.

M. LE PRESIDENT prie M. CHARLES DUMONT de bien vouloir préparer un Rapport sur quelques uns des éléments certains qui entrent dans l'organisation de la D.N. par exemple les existants, en munitions, cartouches, explosifs, etc....

M. CHARLES DUMONT est d'accord avec M. LE PRESIDENT pour renseigner la Sous-Commission sur différentes questions, notamment sur celle des cartouches, sur celle des explosifs sur la transformation éventuelle du calibre du fusil qui commande elle-même la question des cartouches.

M. LE PRESIDENT insiste vivement sur la situation tragique dans laquelle se trouverait le pays s'il était contraint demain, à faire la guerre sans être pourvu des munitions nécessaires.

M. ALBERT MAHIEU est également prié de présenter à la
Sous.....

Sous-Commission, à l'heure qui lui paraîtra opportune, un rapport sur la question des chemins de fer envisagée au point de vue de la Défense Nationale.

M. ALBERT MAHIEU se mettra en mesure de répondre prochainement à la demande que lui a dressé la Sous-Commission. Il se contente, aujourd'hui, d'indiquer le grand intérêt que présente l'application du frein continu aux trains de marchandises. Cette question fait actuellement l'objet de négociations entre les Ministères des Travaux Publics et de la Guerre.

La Séance est levée à 11 heures 50.

Le Président
de la Sous-Commission :

—

57

SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DE LA DEFENSE
NATIONALE

Séance du Mercredi 1^{er} Décembre 1927

La Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale s'est réunie le Mercredi 1^{er} Décembre 1927, à 10 heures, sous la Présidence de M. CLEMENTEL.

MEMBRES PRESENTS : M.M. CLEMENTEL. GENERAL HIRSCHAUER.
ALBERT MAHIEU. ABEL GARDEY.

M. LE PRESIDENT informe la Sous-Commission que M. CHARLES DUMONT vient de lui faire connaître qu'il ne pourrait présenter son Rapport sur la situation de l'Armée au point de vue des armes portatives, qu'à une séance ultérieure.

M. LE PRESIDENT donne lecture à la Sous-Commission de Contrôle d'une note qu'il a reçue du Département de la Guerre concernant les travaux de la Défense Nationale et indiquant le montant des crédits y afférents inscrits au budget voté de l'exercice 1927 et des crédits affectés à la même destination dont le report de l'exercice 1926 à l'exercice 1927 a été autorisé par la loi du 30 Juin 1927.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER observe, au sujet de cette lettre, qu'il serait grand temps que la question de la fortification de la frontière de l'Est fasse enfin l'objet d'un examen.....

6

examen approfondi par les Pouvoirs publics responsables. Il indique l'urgence des décisions nécessaires pour que la France soit mise le plus tôt possible en état de défense sur celle de ses frontières qui reste la plus vulnérable. Il souligne que rien n'a été fait depuis la fin de la guerre pour organiser la défense de la frontière de l'Est.

M. LE PRESIDENT rappelle qu'il a demandé, à plusieurs reprises au Ministre de la Guerre de venir devant la Commission des Finances, afin de s'expliquer sur son programme de mise en état de défense de la frontière de l'Est. Mais les occupations du Ministre, l'obligation dans laquelle il s'est trouvé, depuis la rentrée du Parlement, d'être présent à la Chambre des Députés pour la discussion de questions militaires, son récent voyage en Angleterre, toutes ces raisons ont empêché jusqu'ici M. PAINLEVE de venir devant la Commission des Finances du Sénat.

M. LE PRESIDENT indique le grand intérêt que présenterait, pour délibérer utilement et pour hâter la solution de la question justement posée par M. le Général HIRSCHAUER, une réunion commune des Commission des Finances et de l'Armée devant lesquelles le Ministre de la Guerre viendrait s'expliquer.

Après un échange d'observations de M.M. le GENERAL HIRSCHAUER, ALBERT MAHIEU et ABEL GARDEY, sur la suggestion de M. le Président, la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale décide de charger son Président de s'entretenir avec M. LEBRUN, Président de la Commission de l'Armée pour provoquer l'audition de M. PAINLEVE devant les deux Commissions réunies.

La Séance est levée à 11 heures 15.

Le Président de la Sous-Commission:



59

SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DE LA DEFENSE NATIONALE

Séance du Lundi 20 Février 1928

La Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale s'est réunie le Lundi 20 Février 1928 sous la Présidence de M. CLEMENTEL.

MEMBRES PRESENTS : M.M. CLEMENTEL, HENRY CHERON, GENERAL HIRSCHAUER, LEBRUN, CHARLES DUMONT, ABEL GARDEY.

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. le Général HIRSCHAUER pour rendre compte de la mission dont l'avait chargé la Sous-Commission de Contrôle, le 8 juin 1927, sur le fonctionnement du service de l'Aviation en Afrique du Nord.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER présente son Rapport.

.....

(La Sous-Commission décide que le Rapport de M. le Général HIRSCHAUER sera dactylographié en cinq exemplaires pour être envoyé :

1^o à M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE;

2^o à M. LE PRESIDENT DU CONSEIL, MINISTRE DES FINANCES;

3^o à M. LE MINISTRE DE LA GUERRE.

et deux autres exemplaires étant insérés dans les procès-verbaux de la Sous-Commission.)

Exemplaire n°5

RAPPORT DE MISSION DE M. LE GENERAL HIRSCHAUER

La Mission du général HIRSCHAUER, Sénateur, consistait à vérifier en Afrique du Nord, le fonctionnement du Service de l'Aviation et l'état de ses réserves.

En raison du mauvais temps persistant, le Général HIRSCHAUER n'a visité que l'Algérie et la Tunisie. Le Maroc fera l'objet d'un autre voyage après le renouvellement de la Chambre.

1^e Partie -AVIATION MILITAIRE

L'Etude a porté :

- 1^e - sur le personnel;
- 2^e - sur le matériel volant ;
- 3^e - sur le matériel roulant;
- 4^e - sur les installations des terrains d'aviation;
- 5^e - sur les mesures de défense aérienne;
- 6^e - sur les réserves d'essence et les ateliers de réparations.-

I - Personnel.-- Le personnel volant (pilotes et mitrailleurs) est au complet. Votre rapporteur ajoute que ce personnel est d'une qualité tout à fait supérieure, commandé, entraîné par un Chef dont l'éloge n'est plus à faire, le Colonel VUILLEMIN, ce personnel auquel les voyages dans le Sud de l'Algérie sont familiers, a de ce fait un entraînement tout particulier.

Le personnel des mécaniciens, dont la qualité importe plus que la quantité est à peu près au complet; il est tenu au courant de sa mission

2^e -----

(1) Le personnel civil est médiocre et profite trop largement des congés de maladie.

2^e - Matériel volant. - Il est en quantité conforme aux tableaux de dotation. Si sur le personnel il n'y a que des qualités à constater, il est loin d'en être de même en ce qui concerne les avions.

Les 3 groupes à 2 Escadrilles d'Algérie, le groupe à 2 Escadrilles de Tunisie (au total 8 Escadrilles) utilisent le seul avion de Bombardement et d'observation - Breguet 14 - Moteur Renaud 300 cv.

Cet appareil est le même que celui qui était en usage sur le front en 1917 où il remplissait le même rôle. - Bombardement de jour et observation; il remonte donc à 11 ans comme mise en service, à 12 comme essais; ces chiffres seuls disent qu'il est absolument périmé.

Le Breguet 14 peut porter 2 personnes, de l'essence pour 3 heures, et au maximum 400 Kg. d'armement. Sa vitesse en usage pratique ne dépasse pas 130 à 140 Km. à l'heure.

Ajoutons que la plupart des appareils en service en Algérie et en Tunisie ont des moteurs déjà fatigués; le rendement diminue, car la consommation horaire d'essence augmente.

Il est avant tout à remarquer qu'aucune aviation de chasse n'existe en Algérie et Tunisie.

Cette organisation pouvait suffire tant qu'on n'avait à envisager qu'une opération contre des indigènes révoltés.

Mais peut-on encore croire qu'une campagne contre un adversaire européen n'est pas dans les choses possibles.

II.....

Il suffit de rappeler que déjà en 1926 il y avait au seul camp de Mellada près Tripoli :

12 appareils de bombardement;
10 - de reconnaissance;
6 - de chasse;
2 - de surveillance.

Depuis cette époque, tant par la voie des airs, que par transports maritimes, le nombre des avions a été plus que doublé (1).

Si demain éclataient des hostilités sur la frontière triplétaine, votre rapporteur n'hésite pas à dire, qu'en dépit de la science et du courage des aviateurs, les escadrilles françaises disparaîtraient promptement devant les avions de chasse bien armés et très rapides dont disposent les voisins de l'est. -

Les conclusions s'imposent :

a) il faut que les appareils actuels soient remplacés par d'autres plus modernes;

b) il faut que l'aviation algérienne et l'aviation tunisienne disposent d'un certain nombre d'Escadrilles de chasse;

c) un matériel spécial est nécessaire pour la pénétration Saharienne;

a) On projette de mettre en service soit l'avion Breguet 19 moteur Lorraine 450 c°., soit l'avion Potez 28 Moteur Lorraine 450 cv.

Les deux appareils ont à peu près les mêmes caractéristiques au point de vue de l'emploi. La vitesse en service courant pourra atteindre 175 à 180 Km.. Mais l'étude de l'aménagement de ces appareils n'est pas terminée.

Le.....

(1) Ce n'est pas seulement l'aviation qui a été renforcée, on peut affirmer qu'il a été débarqué en Tripolitaine depuis 1926 plus de 300 canons de 77 et 120, des mitrailleuses en nombre correspondant, et une grande quantité de camions (au moins 300); sans doute on parle d'une campagne dans l'extrême sud; mais les routes créées sont toutes parallèles à la côte.

- 4 -

Le groupe d'Alger a reçu 2 Appareils Bréguet 19 et un appareil Potez 25.

Le groupe de Sétif, (Division de Constantine) a reçu deux appareils Breguet 19 et un appareil Potez 25.

Le groupe d'Oran a reçu 4 Breguet 19 et deux Potez 25. Au milieu de l'année 1928, on pourra être fixé sur le type à adopter.

Avec les délais de fabrication, on ne peut donc pas compter que les nouveaux appareils de bombardement et d'observation, soient en service régulier avant 1929.

b) - Les avions de chasse à utiliser dans l'Afrique du Nord peuvent être les mêmes que ceux employés en France continentale.

Quant aux emplacements à fixer à ces nouvelles escadrilles, il semble que la Tunisie devrait posséder tout de suite au moins 2 Escadrilles de chasse et chacun des groupes d'Oran, d'Alger, Sétif un Escadrille de chasse. Il ne faut pas oublier en effet, que des actions aériennes peuvent venir du côté de la mer.

c) - Les appareils en essais - Bréguet 19 et Potez 25 - seront encore très insuffisants pour la pénétration saharienne qui exige des appareils triplaces (pilote, navigateur, mécanicien) avec armement, T.S.F., vivres, eau.

Pour être complet ajoutons que dans chaque escadrille d'Algérie et de Tunisie on dispose d'un avion sanitaire.

Réserve de guerre. - Il n'existe pas à proprement parler d'avions de réserve de guerre; il y a seulement dans chaque groupe 8 appareils en supplément qui sont destinés à remplacer les appareils avariés. Evidemment au début d'une mobilisation, ils pourraient être montés par des pilotes de réserve, mais alors le remplacement des appareils avariés deviendrait impossible.

Les rechanges sont au complet, c'est-à-dire en nombres confor-

mes.....

mes aux indications des tableaux de dotation; ces tableaux correspondent à trois mois de fonctionnement en temps de paix, soit un mois en temps de guerre. Ces dotations sont nettement insuffisantes; elles devraient être triplées.

3° - Matériel roulant.-

Il ne comporte que du matériel de service courant; il n'existe pas de matériel roulant de réserve de guerre.

Or ce matériel de service courant est très fatigué; par exemple le terrain d'aviation de Sétif est à 9 Km. du casernement de la troupe; celui de la Senia à 3 Km. du casernement et à 9 Km. d'Oran.

Il y a donc un mouvement incessant de voitures de transport de personnel de la ville, ou de la caserne à l'aérodrome, de matériel de la gare ou du port aux hangars d'aviation. L'usure du matériel, entraîne des augmentations de consommation d'essence - et dans tous les cas ces voitures nécessitent un entretien constant; qui absorbe le temps des mécaniciens au détriment de l'entretien des avions. - La plupart de ces voitures ont servi avant 1918 et depuis au Maroc.

4° - Terrains d'aviation.- L'ensemble des terrains affectés aux formations aériennes militaires comprend :

a)- pour chaque groupe un terrains principal, où sont des hangars pour tous les groupes, des ateliers, une organisation météorologique et radiographique. Exceptionnellement un casernement.

b)- des terrains de secours jalonnant les grands parcours aériens, soit de l'Ouest à l'Est, soit du Nord au Sud; ces terrains ne comprennent généralement qu'une aire d'atterrissement et parfois un hangar.

c)- des terrains de liaison pour faire des exercices avec les autres armes.

d)- des terrains de pénétration saharienne.-

Le terrain du groupe d'Oran est satisfaisant; de plus ce groupe dispose de la grande Sebka d'Oran pour des tirs de bombardement; il est donc bien pourvu.

Le terrain du groupe d'Alger, situé à Hussein Dey est placé au bord de la mer; c'est ce terrain de dunes qu'on a nivelé tant bien que mal. Il est tout en longueur, et par suite il est parfois nécessaire d'atterrir avec vent de côté. Dans le sens Est Ouest, il a 800 m. de longueur, dans le sens Nord Sud, 300 à 400 Km. La mer longe le terrain.

C'est inadmissible, déjà avec les appareils actuels, ce sera tragique si on s'en sert avec des appareils plus puissants ou plus rapides.

Il a été reconnu à Blida un autre terrain offrant toutes garanties techniques, et en outre, la garantie militaire de ne pas être au bord de la mer, soumis éventuellement aux tirs d'une flotte ennemie.

Cette question traîne; un crédit de 700.000 Frs est accordé pour acheter le terrain; mais les formalités d'expropriation ne sont pas terminées; et puis il faudra construire ou transporter les hangars, faire un casernement, etc, etc.

Il y en a pour plusieurs années; votre rapporteur estime que (1) ce retard peut coûter des vies humaines.

Le terrain du groupe de Sétif (division de Constantine) est grand - trop meuble - ses installations techniques sont à peu près complètes, mais le terrain (Aïn Arnatt) est à 3 Km. de Sétif. Le poste de surveillance est logé dans une infâme baraque couverte de tôle ondulée; un adjudant marié et père de famille qui assure en permanence le commandement et la surveillance est logé dans les mêmes conditions que le poste : c'est inhumain.

Et.....

(1) Après rédaction de ce rapport, le 24 février l'accident prévu est arrivé à l'adjudant Pinson obligé d'atterrir par vent de côté, heurte des bâtiments - Blessures - et 200.000 Frs de dégâts.

Et votre rapporteur ajoute que la masse du matériel emmagasiné dans les bâtiments techniques est assez importante pour justifier la présence permanente d'un officier; encore faudrait-il les loger.

Quant à la troupe, l'éloignement de son casernement, installations techniques (8 Km.) entraîne des dépenses de transport, des pertes de temps, etc. On aurait pu mieux, aux abords de Constantine⁽¹⁾.

Le terrain de Tunis offre un modèle au point de vue des installations, sauf toutefois que les hangars n'offrent pas la place suffisante pour emmagasiner dans de bonnes conditions de service tout le matériel volant.

Le fait d'être obligé de serrer les appareils à l'extrême complique le service, et crée des dangers d'avaries.

Le casernement très beau, très bien installé est au contact des installations techniques.

Donc à part la nécessité d'un grand hangar supplémentaire l'installation de Tunis peut être citée comme modèle.

5° - Mesures de défenses aériennes. - Le § sera court. Il se traduit par un chiffre : Zéro.

Tout de même, voit-on Tunis, Sousse, Sfax, Gabès, Kairouan, etc. soumis à la première heure à des bombardements aériens !

Et il en est de même pour toutes nos grandes villes côtières qui peuvent recevoir les bombes d'avions parties du bord des navires transporteurs.

Non seulement il n'y a pas d'éléments de D.C.A. mais pas davantage de matériel qu'on pourrait peut-être confier à des éléments spécialement dressés⁽²⁾, encore que le tir contre avions soit

le.....

(1) Votre rapporteur apprend que du jour de son atterrissage à Sétif (28 janvier 1928) jusqu'au 20 Février, aucun appareil n'a pu prendre le départ de Sétif. Le terrain a été d'abord couvert de neige, puis détrempé. L'ordre de départ d'une Escadrille pour Laghouat, ordre donné le 1^{er} février n'a pu être exécuté que le 20. Situation singulière pour une arme qui doit être toujours prête.

(2) Peut-être pourrait-on employer les réserves de la flotte.

le plus difficile des tirs.

Comme pour l'aviation de chasse, votre Rapporteur pousse un cri d'alarme.

6^e - Réerves d'essence.- Ateliers de Réparations. - L'Algérie et la Tunisie ne ravitaillent par la mer, régulièrement, soit en France, soit à l'étranger. En France pour tout ce qui est matériel d'aviation, d'automobiles, etc., à l'étranger pour certains produits essentiels, en particulier pour les carburants liquides.

Votre Rapporteur insiste particulièrement sur les dangers que présente cette dernière question.

Toutd'abord il semble nécessaire d'encourager hardiment l'achat par les colons de voitures pourvues de moteurs à gazogènes : la Tunisie exporte chaque année en Italie de nombreux chargements de charbon de bois, produit par les indigènes suivant la vieille méthode des meules.

Une distillation mieux comprise du bois donnerait d'excellents produits pour gazogènes, sans compter des produits secondaires fort intéressants.

Peut-être pourrait-on chercher des moteurs utilisant comme carburant des huiles indigènes, en particulier l'huile de ricin, plante qui pousse à l'état sauvage dans l'Afrique du Nord.

Mais tout cela procurera des économies d'essence, mais n'empêchera nullement qu'il en faudra, et beaucoup, pour les voitures rapides et surtout pour les avions.

Naturellement l'aviation dispose d'une avance de deux mois de consommation courante pour le temps de paix, c'est insignifiant en cas d'hostilités.

Il importe donc que par un moyen ou par un autre, il soit constitué en Afrique du Nord, des réserves d'essence importantes, réserves contrôlées régulièrement. Il paraît sans doute possible pour constituer économiquement ces réserves de recourir au procédé employé.....

employé avant la guerre pour constituer les réserves de blé, c'est-à-dire, de payer à des entrepositaires une prime annuelle, à condition d'avoir toujours disponible, dans des abris spéciaux, un stocks intangible d'essence.

Enfin pour épuiser ce sujet, votre Rapporteur vous suggère l'idée d'installer en Afrique du Nord une raffinerie de pétrole, qui donnerait non seulement des essences de diverses qualités, mais encore des huiles de graissage, nécessaires pour tous les moteurs à explosions, etc.

Ateliers de réparation .- En dehors de l'arsenal maritime de Bizerte, on peut dire qu'il n'existe en Algérie-Tunisie aucune grande usine capable d'entretenir, de réparer des moteurs de voitures, et à fortiori, d'avions, sans envois de pièces venues de France; c'est un danger.

Or on constate, même dans une courte visite de l'Algérie-Tunisie, que le nombre de voitures de tourisme, camions, appareils de motoculture, s'accroît très rapidement.

Les garages plus ou moins importants qu'on rencontre dans les grands centres, font tout venir de France; on ne peut rien faire sur place; il serait donc utile pour la défense de l'Etat qu'une grande industrie de moteurs à explosion et d'automobiles, s'installe dans le pays.

* *
RÉSUMÉ

L'attention doit se porter tout d'abord et sans détail sur :

- l'amélioration du matériel volant.
- la dotation d'escadrilles de chasse
- l'amélioration ou le remplacement de certains terrains d'atterrissement.
- la dotation d'éléments de D.C.A.

en second

en second lieu :

- l'organisation de grandes réserves de carburant et
d'ateliers centraux importants.

2^eme partie - AVIATION CIVILE

L'Afrique du Nord est théoriquement reliée à la métropole par trois lignes :

Celle de Toulouse à Casablanca

Celle de Marseille à Alger

Celle d'Antibes à Tunis .

La première de ces lignes a fonctionné régulièrement durant plusieurs années ; elle a depuis un an des accidents tragiques dûs probablement à l'usure du matériel.

La troisième fonctionne relativement bien, avec des hydravions solides (l'un est resté 72 heures en mer après une avarie de machine); l'escale d'Ajaccio coupant en deux la route facilite le service.

Quant à la ligne Marseille-Alger, elle présente de graves difficultés .

1^e - la distance en ligne droite est de 800 kilomètres, ce qui n'a jamais jusqu'ici été réalisé, en service régulier, par un hydravion .

2^e - la distance ne peut être, jusqu'ici, coupée en deux par une escale aux Baléares , vu l'interdiction des Espagnols.

3^e - le régime des vents en Méditerranée, est très durant par la soudaineté des tempêtes que par leur violence ; la vitesse du vent atteint 60 kilomètres et plus, pouvant réduire ainsi la vitesse propre de l'avion de 1/3; il faut donc tabler sur une durée de trajet de 7 à 8 heures.

Pour avoir une ligne sûre , sur cette distance, et dans cette mer, il faut donc :

- un appareil trimoteur;
- marchant avec 2 moteurs, sans être obligé de se délester ,(ce qui est le cas de l'avion Météor).
- dont les moteurs puissent être surveillés en cours de route

route .

La sécurité serait augmentée si on obtenait de l'Espagne l'autorisation d'amerrir - en rade sûre - aux Baléares.

Enfin l'amerrissage à Alger - dans la darse de l'Agiba est dangereux par vents de N-E à B-E, et le sera tant que ne sera pas terminée la grande digue en construction, soit encore durant 5 ans.

Par contre on pourrait certainement amerrir dans la rade de Sidi-Ferruch; ce n'est pas sans raisons que la Marine de 1830 avait choisi cette rade pour y débarquer les troupes.

Installations.--L'aéronautique civile est bien organisée pour les transports aériens à l'intérieur de l'Afrique du Nord; elle dispose de larges terrains , bien aménagés, avec des hangars solides et vastes.

Il ne manque que le trafic aérien; en attendant son développement on peut constater que les Ingénieurs ont vu grand - à 50 ans d'avance ; ce n'est certes pas un reproche que je leur fais, bien au contraire.

A ORAN, l'aviation civile est installée, comme au Bourget, sur le terrain militaire - bien séparée des hangars militaires.-- On y dispose pour les avions de passage de 3 hangars de 30/33.

L'hydraviation civile est installée près du centre mobile de la Marine ; elle y dispose d'un hangar et d'une grue; ce port aérien sert à la ligne Alicante-Oran.

Dans le département d'ALGER, l'aviation civile est à Maison-Blanche, où elle dispose de 5 hangars , et de diverses installations.

La Marine va y installer 4 hangars de 45/60 (hangars allemands à dirigeables fractionné en 4 tronçons) pour y installer des réserves de matériel .

Pour

X^o
X²

Pour l'hydraviation, on en est réduit à la base de l'Agha près de la station de chemin de fer, on l'a dit, c'est médiocre.

Dans le département de Constantine, il n'y a qu'une base maritime à Bône avec deux hangars de 33/45.

En Tunisie, la base maritime est sur le lac, au delà de l'aviation militaire, à 6 Km de Tunis.

C'est une belle installation servant à la ligne Antibes-Tunis.

Le plan d'eau est calme, mais les fonds n'ont guère que 1 m 20 à 1 m 80, sur une surface, limitée par des bouées, de 1500 sur 1200 m. Ce sera insuffisant quand les hydravions auront des coques calant plus de 1 m 50 ; au moment de l'amerrissage les coques toucheront le fonds. Pour les avions terrestres, le terrain servant à l'aviation militaire appartient pour moitié à l'Aviation Civile.

On voit par ce qui précède qu'en dehors des liaisons Métropole - Afrique du Nord, il existe les éléments nécessaires pour créer une ligne terrestre Tunis - Alger - Oran Casablanca.

Or, en chemin de fer, il faut 15 heures pour aller de Tunis à la région de Constantine. Il en a fallu 4 pour faire cette route en avion par went de travers.

Il faut 27 heures pour aller de Tunis à Alger; en avion ^{du FC} il faut 8 heures, etc.

Il est hors de doute que les voyages aériens peuvent aussi se développer vers le Sud. Colomb Bechar, Laghouat, Touggourt, sont doré et déjà organisés à cet effet.

La voie aérienne Algérie-Niger peut et doit précéder la voie ferrée.

Il existe pour le service de l'aviation civile un bon

Réseau

(a)

bon réseau radiographique.

Il y a trois grands postes à Casablanca, Alger et Tunis avec des portées de 3000 Kms.

En outre^s sur chaque terrain, il y a un poste de trafic ayant une portée de 1500 Kms.

Les postes d'Oran, Alger, Bône et Tunis peuvent donner des renseignements radic-goniométriques.

L'organisation est donc bonne.

Paris, 15 Février 1928.

NOTE ANNEXEMESURES et DEPENSES

Dans les courts séjours aux points d'atterrissement dans le Sud, votre Rapporteur a pu constater que les demandes de matériel de défense formulées par les Commandants de territoire, demandes justifiées, et souvent trop modestes, ne sont pas satisfaites.

En cas d'insurrection, la population française, aura à se réfugier dans le bâtiment central. - Il devra être défendu par des mitrailleuses pourvues de blindages légers, postées sur les bâtiments hauts - et durant la nuit il lui faudra des appareils de projection, fusées éclairantes, etc. - Enfin les postes doivent disposer de réseaux Brun, faciles à mettre en place rapidement et d'un approvisionnement de fils de fer barbelés.

Rien de pareil n'existe ni à Touggourt, ni à El Oued; toutefois il y a bien en ce dernier point 2 mitrailleuses Hotchkiss avec 30.000 cartouches; il faudrait au moins 4 mitrailleuses avec 120.000 cartouches à Touggourt où il n'y a pas de mitrailleuses du tout; il en est de même à Gabès - on ne parle ici que des postes qui ont été visités; il est vraisemblable qu'il en est de même dans les autres.

En ce qui concerne les effectifs disponibles, ils sont au complet dans les bataillons noirs de Tunisie; dans la région du Sud Tunisien les effectifs des Tirailleurs indigènes sont réduits par les nécessités d'une relève constante; le nombre des hommes instruits est infime, et il faut avec ces hommes garder les voies ferrées, les routes, etc. - Seuls 2 bataillons noirs constituent la couverture.

75

M. LE PRESIDENT remercie M. LE GENERAL HIRSCHAUER et le félicite pour le Rapport si documenté et si clair qu'il vient de présenter à la Sous-Commission de Contrôle.

Un échange de vues a lieu entre les membres de la Sous-Commission sur la question qui fait l'objet du Rapport.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL appelle une fois de plus l'attention de la Sous-Commission sur la nécessité, pour notre pays, de disposer d'une aviation maritime pour le moins égale à celle de l'Italie.

Il ajoute que la défense militaire de la France, aussi bien que la protection même du régime républicain, exige que toutes dispositions soient prises pour éviter que le pays ne puisse être exposé un jour, au hasard des événements, à une humiliation du côté italien.

Il propose à la Sous-Commission l'ordre du jour suivant qui est adopté à l'unanimité et dont communication sera faite à M. le Ministre de la Guerre:

La Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale réunie sous la présidence de M. CLEMENTEL :

après avoir entendu le Général HIRSCHAUER, un de ses membres, lui rendre compte de sa mission dans l'Afrique du Nord; considérant qu'il résulte nettement de ce rapport que notre aviation militaire nous place dans un état d'infériorité manifeste à l'égard de l'organisation italienne en Tripolitaine;

adoptant les conclusions du rapport du Général HIRSCHAUER; appelle toute l'attention du Ministre de la Guerre sur la nécessité de mettre fin, sans délai, à une situation angoissante pour la défense de nos possessions dans l'Afrique du Nord.

M. CHARLES DUMONT insiste sur cette idée générale qu'il est indispensable que l'Aviation soit dotée d'une véritable et solide infrastructure.

M. LEBRUN

M. LEBRUN signale à la Sous-Commission la moyenne statistique des obus qui ont été nécessaires, au cours de la dernière guerre, pour abattre les avions ennemis : 1 appareil abattu par 10.000 obus.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER informe la Sous-Commission que des efforts sont actuellement poursuivis pour établir de nouveaux canons anti-aériens.

M. LE PRESIDENT voudrait au moins que l'on possède des mitrailleuses spéciales anti-aériennes pour éviter les attaques insultantes d'une aviation ennemie venant raser les maisons d'une ville et la détruire avec des bombes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL rappelle que dans le budget de 1928 il y a plus de 8 millions affectés à la Défense Nationale et que malgré cette somme énorme, la Défense Nationale ne semble pas être suffisamment assurée.

M. LE PRESIDENT observe que les charges sont nécessairement lourdes pour assurer la défense des frontières terrestres et maritimes du territoire métropolitain et de l'immense empire colonial de la France.

La Sous-Commission affirme sa volonté inébranlable d'exercer, dans toute sa plénitude, le droit de contrôle, qu'elle tient de la loi, sur toutes les questions intéressant la Défense Nationale. Il faut que la défense du pays soit assurée contre toutes les offensives qui pourraient, un jour être dirigées contre lui. Il ne faut pas non plus négliger le point de vue moral. Dans cet ordre d'idées, il est nécessaire de rendre à l'Armée le prestige auquel elle a droit dans la nation et protéger les officiers, au besoin par des textes, contre toutes les manifestations injurieuses des antimilitaristes.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL appelle enfin l'attention de la Sous-Commission sur la nécessité d'organiser la préparation militaire de la.....

77

de la jeunesse.

M. LE PRESIDENT appuie très vivement l'idée de M. le Rapporteur Général en observant que la Direction de cette préparation devrait être confiée, dans chaque commune, à des représentants du Pouvoir civil, afin d'éviter des froissements qui risqueraient d'enlever à cette préparation l'efficacité pratique qu'elle doit avoir.

La Séance est levée à 12 h. 30.

Le Président de la Sous-Commission
de Contrôle de la Défense Nationale:

+++++

SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DE LA DEFENSE NATIONALE

SEANCE DU MARDI 17 JUIN 1950

La Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale s'est réunie le Mardi 17 Juin 1950, à 11 heures sous la Présidence de M. CLEMENTEL.

Membres présents : MM. CLEMENTEL, CHARLES DUMONT, LEBRUN,

HENRY GHERON, ALBERT MAHIBU, GENERAL HIRSCHAUER, JOSEPH COURTIER.

M. LE PRESIDENT donne lecture de la note ci-après qui résume les travaux effectués depuis 1927 par la Sous-Commission, rappelle l'attitude constante de la Sous-Commission en ce qui concerne le vote des crédits nécessaires à la Défense nationale et suggère la méthode que la Sous-Commission pourrait suivre à l'avenir pour assurer, conformément aux textes des lois, la mission supérieure de contrôle qui lui incombe.

17 Juin 1930

Lorsque M. CLEMENTEL a été nommé Président de la Commission des FINANCES en Janvier 1927, il a provoqué la réunion de la Sous Commission de Contrôle de la Défense Nationale pour demander à celle-ci de remplir pleinement les attributions qui lui ont été dévolues par les lois des 25 Août 1876, 17 Avril 1906 et 15 Juillet 1914.

Sur l'initiative de M. CLEMENTEL, approuvée par tous les membres de la Sous-Commission et, en particulier, par M. HENRY CHERON, alors Rapporteur Général, la Sous-Commission s'est réunie, à plusieurs reprises, en 1927 et en 1928, pour délibérer sur les questions ayant trait à la défense nationale, au triple point de vue de l'armée de terre et de l'organisation défensive des frontières, de l'armée de mer et de la mise en état de défense des côtes et de notre aviation, constituée en Ministère autonome depuis le mois de Novembre 1928.

En particulier, la Sous-Commission de Contrôle a étudié :

1^e - l'organisation défensive de nos frontières terrestres du N.E. = Rapport de M. CHARLES DUMONT, alors Rapporteur du Budget du Ministère de la Guerre. Sur ce point, les Chambres ont voté, par la loi du 14 Janvier 1930, portant ouverture de crédits pour l'organisation défensive des frontières et de défense anti aérienne du territoire, un programme de dépenses s'élevant à 3 milliards 300 millions à engager sur les exercices 1930 à 1934 inclus;

2^e - la situation de notre marine = Rapport de MM. HENRY CHERON et RAIBERTI;

3^e - la situation et le fonctionnement de notre aviation en Afrique du Nord et l'état de ses réserves = Rapport de M. le GENERAL HIRSCHAUER;

Les

Les rapports très documentés de MM. HENRY CHERON et de M. le GÉNÉRAL HIRSCHAUER ont été transmis à M. le Président de la République, à M. le Président du Conseil, ainsi qu'aux Ministres de la Guerre et de la Marine .

La Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale a tenu à laisser au Gouvernement le temps nécessaire pour prendre, sous sa responsabilité les initiatives et les décisions nécessaires en vue de parer aux insuffisances que les rapports de nos honorables collègues signalaient dans l'organisation de la Défense Nationale .

Il importe que la Sous-Commission de Contrôle soit aujourd'hui pleinement renseigné sur l'œuvre que le Gouvernement a accompli à cet égard , depuis deux années :

Indépendamment des Rapports ci-dessus mentionnés , la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale a informé par lettre en date du 15 Mars 1927 le Ministre de la Guerre et le Président du Conseil qu'elle était disposée, comme elle l'avait toujours été, à appuyer auprès de la Commission des Finances toutes les demandes de dépenses jugées nécessaires par le Gouvernement pour assurer la Défense Nationale et la sécurité du pays .

Voici , au surplus, le texte de cette lettre :

15 Mars 1927

Le Président et le Rapporteur Général de la Commission des Finances du Sénat à Monsieur le Ministre de la Guerre .

Monsieur le Ministre,

La Sous-Commission de Contrôle des Armements, nommée par la Commission des Finances du Sénat, conformément à la loi, s'est réunie aujourd'hui .

Justement inquiète des lacunes graves de notre défense nationale, elle a décidé de vous faire connaître qu'elle est disposée , comme elle l'a toujours été, à appuyer, auprès de la Commission

sion des Finances du Sénat, toutes les demandes de dépenses qui seront, après avis du Conseil Supérieur de la Guerre, jugées nécessaires par le Gouvernement pour assurer la Défense Nationale et la sécurité du pays .

Ces dépenses doivent passer avant toutes les autres, puisqu'elles intéressent l'existence même de la Nation.

La Sous-Commission en particulier, appelle toute votre attention sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour combler notre déficit en cartouches et en gascousses, pour faire face à la guerre des gaz, pour laquelle l'Allemagne est pourvue de toutes les industries chimiques nécessaires et qui paraît devoir jouer un rôle essentiel en cas de conflit avec elle. L'état de notre aviation, considérée non pas seulement en quantité mais en qualité, se lie à ce problème si important.

La Sous-Commission de Contrôle a voulu vous donner par la présente, le sentiment très net qu'elle s'associe à des préoccupations qui sont certainement celles du Gouvernement et qu'elle entend l'aider, dans toute la mesure de ses moyens, à y satisfaire.

La meilleure façon de maintenir la paix, ne consiste-t-elle pas d'ailleurs à disposer de toutes les forces nécessaires pour la garantir ?

Nous vous prions de vouloir bien agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération .

Le Rapporteur Général Le Président :
de la Commission des Finances;

Le 20 Février 1928, après avoir entendu la lecture du Rapport de mission de M. le Général HIRSCHAUER en Afrique du Nord, la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale a affirmé "sa volonté inébranlable d'exercer dans toute sa plénitude le droit de contrôle qu'elle tient de la loi sur toutes les questions intéressant la Défense Nationale. Il faut que la défense du pays soit assurée contre toutes les offensives qui pourraient, un jour, être dirigées contre lui. Il ne faut pas non plus négliger le point de vue moral. Dans cet ordre d'idées, il est nécessaire de rendre à l'Armée le prestige auquel elle a droit dans la nation et protéger les Officiers, au besoin par des textes, contre toutes les manifestations injurieuses, quelles qu'elles soient, des antimilitaristes.

Aujourd'hui, la question de défense nationale qui se pose avec le plus d'urgence à la Sous Commission de Contrôle est celle de notre organisation défensive - terrestre, navale et aérienne - sur laquelle la nation doit pouvoir compter et qui doit être assez forte pour assurer la sécurité de la France, si un conflit avec l'Italie éclatait malgré nous.

1 - Frontière des Alpes - son organisation est prévue dans la loi d'équipement des frontières;

2 - Forces navales en Méditerranée. - La marine française est reconstituée conformément au statut naval voté par les Chambres;

3 - Mise en état de défense de la Corse;

4 - Aviation navale et Méditerranée;

5 - Défense des côtes en Afrique du Nord;

6 - Forces d'aviation en Afrique du Nord;

7 - Approvisionnement en munitions en Corse et en Afrique du Nord.

Sur les points 3, 4, 5, 6 et 7, des renseignements ont été demandés aux Ministres de la Guerre et de la Marine.

M. le Ministre de la Marine vient à ce sujet de m'écrire la lettre suivante :

"Paris, le 14 juin 1930

"Monsieur le Président,

" Je fais rassembler les renseignements que vous me demandez par votre lettre du 10 Juin et vous les adresserai aussitôt qu'ils m'auront été fournis.

Dès maintenant je vous fais part de mon désir d'être entendu par la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale du Sénat à la disposition de laquelle je me tiens, pour lui fournir sur les points indiqués dans votre lettre, tous les éclaircissements et toutes.....

toutes les explications nécessaires.

"Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération."

"Signé : DUMESNIL"

La Sous Commission pourrait utilement demander à M. HENRY CHERON, Rapporteur du Budget de la Marine et à M. le Général HIRSCHAUER, Rapporteur du Budget de l'Air, de lui présenter ultérieurement des Rapports sur la situation actuelle de notre marine et de notre aviation, considérés plus spécialement au point de vue des problèmes méditerranéens auxquels elles pourraient avoir à faire face.

La Sous-Commission pourrait décider qu'à l'avenir, tous les textes législatifs ayant trait à la défense nationale seront étudiés de concert par les Rapporteurs des budgets intéressés en collaboration avec le Rapporteur Général.

Chaque fois qu'il s'agirait d'une question importante, celle-ci serait d'abord évoquée devant la Sous Commission de Contrôle de la Défense Nationale avant d'être discutée par la Commission des Finances.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL appelle l'attention de la Sous-Commission sur certains bruits d'après lesquels une partie des stocks de réserve de cartouches de fusils, serait inutilisable, à la suite de malfaçons dont se seraient rendu coupables certains des ouvriers chargés de les fabriquer. Ces bruits visent également nos stocks d'obus.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. souligne la gravité de l'observation de M. CHARLES DUMONT et rappelle que des sabotages de cet ordre ont déjà été constatés lors de la guerre du Rif au Maroc, en 1925.

LA SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DE LA DEFENSE NATIONALE. décide de déléguer deux de ses membres, MM. ALBERT MAHIEU et le Général HIRSCHAUER pour aller vérifier sur place l'état des munitions de réserve, en exigeant que des cartouches prélevées sur des stocks différents soient tirées devant la délégation.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL observe que dans notre situation financière et budgétaire actuelle, et en face des revendications démagogiques qui assaillent le Parlement, il est du devoir de la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale d'exiger que tous les crédits reconnus nécessaires soient réservés à la Défense Nationale.

M. ALBERT MAHIEU. démontre l'intérêt qu'il y aurait à stabiliser, autant que possible, les crédits effectués de la III^e Section du Budget du Ministère de la Guerre.

M. ALBERT LEBRUN indique qu'avant d'envisager le vote du projet sur l'outillage national, il est indispensable - et l'observation en a été faite déjà à la Commission des Finances de la Chambre des Députés - que le Gouvernement prenne l'initiative de compléter nos approvisionnements en munitions, ainsi que nos collections de guerre (habillement et vivres). Au surplus, tout ce qui constitue l'armement défensif d'un pays fait partie intégrante

te de son outillage national.

M. HENRY CHIRON. - Les révélations qui viennent d'avoir lieu sont particulièrement graves. Il serait inadmissible que des mal-façons rendent inutilisables, à l'heure du danger, les munitions dont nos soldats auraient besoin pour défendre la Patrie.

En particulier, j'appelle l'attention de la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale sur la question méditerranéenne et sur les risques de conflit que l'attitude de M. MUSSOLINI fait courir à la France.

Il n'y a que deux explications à cette attitude. Ou M. MUSSOLINI croit à notre infériorité militaire et navale, ou le Chef du Gouvernement italien escampte la neutralité de nos alliés et amis et peut être le concours, en faveur de l'Italie, de telle ou telle grande puissance européenne.

M. JOSEPH COURTIER. demande si les mal-façons signalées en cartouches tiennent à l'armature de la cartouche ou à l'explosif utilisé.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL réplique qu'il ne peut répondre à la question précise de M. JOSEPH COURTIER. Il a simplement tenu à communiquer à la Sous-Commission le renseignement qu'une personne qualifiée lui a donné.

M. LE PRESIDENT. - Une autre question mérite d'être examinée par la Sous-Commission. C'est la question de la sécurité et de la self-défense de nos colonies. Il est urgent de doter les différentes parties de notre empire colonial des moyens nécessaires pour qu'elles puissent assurer elles-mêmes leur défense, soit, en tout temps, contre une injure passagère, soit, en temps de guerre, contre l'attaque d'une force ennemie.

Il faut envisager, pour chacune de nos colonies, une défense qu'il importe de rendre autonome, dans la plus large mesure et aussi indépendante que possible du ratissaillement français.

Exemple

Exemple de l'Algérie . M. ALBERT LEBRUN pourrait se charger de l'étude de cette question.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL .- Je demande notamment à M. LEBRUN d'étudier l'état actuel d'avancement du Chemin de fer d'OUDJA A FEZ et, en particulier, de se renseigner très complètement sur les difficultés qui arrêtent depuis un certain temps l'exécution du tunnel de TAZA , dont le retard d'établissement risque l'ajourner l'achèvement de la ligne FEZ-OUDJA , dont l'intérêt stratégique est de premier ordre .

M. ALBERT LEBRUN.- Je suis entièrement d'accord avec M. le Président et M. le Rapporteur Général , mais la question de la self-défense des colonies , telle que vient de la définir M. le Président, est, avant tout, une question financière . Pour atteindre le but si heureusement indiqué par notre Président , il faudrait d'abord étudier et résoudre , pour chacune de nos colonies, la question des voies et moyens nécessaires pour faire face aux dépenses .

M. HENRY CHERON demande :

1^e que l'on précise les attributions dévolues aux délégués de la Sous-Commission chargée d'aller procéder à des vérifications sur place ;

2^e quels sont les moyens dont disposera la Sous-Commission pour remplir les missions très importantes qui lui incombent .

M. LE PRESIDENT donne lecture des textes des lois des 23 Août 1876 (article 6), 17 Avril 1906 (article 45), et 15 Juillet 1914 (article 13).

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- De la lecture que vient de faire M. LE Président , il résulte :

1^e que la Sous-Commission peut déléguer , chaque année, deux de ses membres pour vérifier sur pièce et sur place , l'état du matériel

2^e la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale est chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des

des crédits affectés à la Défense Nationale.

M. LE PRESIDENT répond à M. HENRY CHERON que d'après la jurisprudence constante suivie dans les Commissions financières, tant à la Chambre des Députés qu'au Sénat, 2 délégués sont désignés pour chacun des budgets de la Défense Nationale : Guerre et Marine, auxquels il convient d'ajouter celui de l'Air, depuis la création, en 1928, d'un Ministère autonome de l'Aéronautique.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL propose que les deux délégués permanents prévus par la loi de 1876 soient les Rapporteurs de la Guerre de la Marine et de l'Air auxquels seraient adjoints, pour chacun de ces budgets, un autre membre de la Sous-Commission.

M. HENRY CHERON demande à la Sous-Commission que la désignation des deux délégués permanents soient effectuées, conformément aux termes stricts de la loi de 1876.

M. LE PRESIDENT répond à M. HENRY CHERON que deux délégués ne pourront pas assurer un contrôle suffisant du matériel de la guerre, de la Marine et de l'Air, l'exécution des missions de contrôle risquerait d'en souffrir ; il y a lieu de maintenir le système actuellement en vigueur, d'après lequel les deux délégués permanents visés par la Loi de 1876 s'entendent pour chaque budget de la Défense Nationale .

M. LE GENERAL HIRSCHAUER appuie la thèse de M. le Président et insiste pour que l'aviation, étant devenue une arme indépendante, ait droit, comme la Guerre et la Marine, à une délégation spéciale au sein de la Sous-Commission de Contrôle.

Après discussion, la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale adopte la thèse de M. le Président ~~xxxxxx~~

LA SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DE LA DEFENSE NATIONALE décide ensuite que les délégués permanents seront :

Pour ~~.....~~

Pour la Guerre : MM. ALBERT MAHIEU et CHARLES DUMONT
Pour la Marine : MM. HENRY CHERON et CHARLES DUMONT
Pour l'Air : MM. le GENERAL HIRSCHAUER et CHARLES DUMONT

La Sous-Commission décide enfin de suggérer l'insertion dans la prochaine loi de finances, d'un article spécial complétant l'article 45 de la loi du 17 Avril 1906 portant fixation du budget général de 1906, et ayant pour objet d'étendre la vérification sur pièce et sur place de la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale à l'état du matériel et des approvisionnements du Ministère de l'Air.

La Séance de la Sous-Commission est levée à 12 H. 30.

Le Président de la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale :

lemaire

SOUS COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA DÉFENSE NATIONALE.

La Sous Commission s'est réunie le Mercredi 25 Juin 1930 à 16 heures, sous la Présidence de M. CLÉMENTEL.

Membres présents : M.M. CLÉMENTEL, CHARLES DUMONT, ALBERT MAHIEU, HENRY CHIRON, ALBERT LEBRUN, HIRSCHAUER.

M. DE KERGUEZEC, Président de la Commission de la Marine, est introduit.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. de KERGUEZEC d'avoir bien voulu venir devant la Sous Commission de Contrôle de la Défense Nationale pour lui fournir des renseignements qui apporteront une contribution certainement très utile aux travaux de la Sous Commission.

M. de KERGUEZEC.- Je tiens d'abord à communiquer brièvement à la Sous Commission les impressions que j'ai recueillies au cours d'un voyage que je viens d'effectuer en Europe Centrale. Dans tous les pays ex-ennemis et notamment en Hongrie et en Autriche, j'ai pu constater que les populations n'acceptaient pas les conséquences territoriales des traités qui ont mis fin à la grande guerre. Cette non-acceptation se traduit, en particulier, par un véritable culte public qui est voué aux statues et aux monuments élevés en de nombreux endroits des pays vaincus pour perpétuer le souvenir des provinces perdues.

En Italie, un grand changement s'est produit depuis dix années, tant dans l'esprit du peuple que dans l'organisation matérielle de la nation. Ce serait une erreur de croire que l'armée italienne est restée ce qu'elle était jadis et que l'armée française, en cas de conflit en viendrait à bout sans difficultés. Ce changement, ce n'est d'ailleurs pas à MUSSOLINI qu'il faut en attribuer le mérite initial, comme on le fait généralement. La vérité, c'est que MUSSOLINI a pris le pouvoir.....

pouvoir au moment opportun pour cristalliser et organiser dans un sens national les réactions de la nation italienne contre l'entreprise du parti communiste qui avait réussi, en 1922, à créer un état de fait susceptible de compromettre la propriété individuelle et la sécurité publique.

Dans ces trois pays, Autriche, Hongrie et Italie, l'opinion publique, mécontente, demande la révision des traités; en face de ces pays, l'Allemagne donne l'impression d'une nation relativement beaucoup plus calme. Mais dans l'hypothèse d'un conflit franco italien, dans quelle mesure la France pourrait-elle compter sur la neutralité de l'Allemagne.

J'en viens à notre situation navale, envisagée plus spécialement du point de vue de nos intérêts méditerranéens.

D'après mes renseignements, je peux dire que la Corse n'est pas effectivement défendue et qu'elle ne pourrait pas résister plus de quatre jours contre une agression italienne.

M. de KERQUEZEC donne connaissance à la Sous Commission du Rapport confidentiel établi par la Commission de la Marine du Sénat, en 1927, au retour de sa mission d'inspection en Corse, qui contient des renseignements très complets sur l'ensemble de notre situation navale et notamment sur les mesures qu'il conviendrait de prendre pour assurer à la Corse une organisation défensive efficace.

Si l'on examine la carte on s'aperçoit que la route de Bizerte en France passe à une faible distance des bases siciliennes et presque sous le canon de la Sardaigne.

Route d'Alger en France prise de flanc. La Sardaigne offre toutes les bases souhaitables.

Sardaigne représente un redan italien de nos lignes et un admirable volet de protection à l'abri duquel les forces italiennes peuvent se déplacer secrètement et sans risques du Nord au Sud.

Cavette*****

- 3 -

Cuvette de la mer Tyrrhénienne constitue pour la flotte italienne un vaste réduit central dont la valeur stratégique serait incomparable sans le regard que la France peut y jeter par sa fenêtre de la Corse.

Ce réduit ne présente à une offensive adverse que trois accès:

- 1) le Canal de l'île d'Elbe;
- 2) les Bouches de Bonifacio;
- 3) le passage entre Sardaigne et Tunisie.

La possession de la Corse par l'Italie interdirait radicalement les 2 premières ce qui limiterait la défensive au bras de mer entre la Sardaigne et la Tunisie. Dans l'autre hypothèse les 3 passages se prêteraient à l'offensive italienne contre nos communications en Méditerranée occidentale.

La Corse peut fournir une base d'offensive aérienne, particulièrement inquiétante pour la côte italienne voisine, de même qu'elle pourrait être utilisée comme base de départ pour des raids d'unités légères destinés à troubler les formations navales ennemis.

Il résulte clairement de ce qui précède que la possession de la Corse est indispensable à notre sécurité en Méditerranée occidentale.

(voir dans les Archives le Rapport de KERGUEZEC et la note sub-séquente établie par la Sous Commission sur l'état de défense de la Corse).

Sur une question de M. ALBERT MAITRE, M. de KERGUEZEC observe que le corps des ingénieurs de l'Artillerie Navale est un corps excellent et de premier ordre. Mais il ne peut qu'exécuter ce qu'on lui demande. A l'Etat Major général de se rendre compte des besoins de la Marine en artillerie.

M. de KERGUEZEC.*****

M. de KERGUEZEC indique à la Sous Commission que la Commission de la Marine est unanime à demander au gouvernement le vote d'une tranche nouvelle en réponse à la nouvelle tranche votée par les Italiens.

Comment composer cette tranche ?

Trois solutions :

- a) Tranche identique à la tranche en cours de construction.
- b) tranche comprenant des croiseurs capables de répondre aux croiseurs allemands (Amiral Scheer).
- c) tranche comprenant des croiseurs de 5.000 tonnes comparables aux croiseurs italiens de cette catégorie.

La Commission de la Marine est favorable à cette dernière solution.

M. CHARLES DUMONT. - Où en est la constitution de la flotte Yougo-Slave ?

M. de KERGUEZEC. - C'est une question très importante, mais je n'ai pas de renseignements complets sur ce point. Il est certain qu'avec le port de Cattaro, qui est imprenable, la Yougo-Slavie pourrait jouer un rôle naval extrêmement important, si elle possérait une marine relativement forte, susceptible de pouvoir prendre à revers la flotte italienne. Actuellement, je crois que la Yougo-Slavie fait construire 6 sous-marins. Il lui en faudrait au moins une trentaine.

M. CHARLES DUMONT. - Nous vous souvenez que les Turcs ont gardé dans leur flotte l'ancien croiseur allemand le "GOEBEN", qui a insulté en 1914, au début de la guerre, deux villes algériennes Philippeville et Bone. Or, il est à peu près certain que les Turcs seront belligerants, dans la prochaine guerre, sans qu'il soit d'ailleurs possible de prévoir de quel côté ils combattront. Or, nous n'avons pas, à l'heure actuelle, un croiseur assez rapide pour répondre au "GOEBEN".

En.....

- 5 -

En ce qui concerne la Méditerranée, je suis tenté d'être un peu plus optimiste que M. de KERGUEZEC. Du point de vue stratégique, en effet, notre position ~~nuancée~~ méditerranéenne est excellente, à la seule condition que nous sachions garder intactes, les deux bases représentées par la Corse et par Bizerte. Il faut, pour cela, les fortifier et les organiser suffisamment pour qu'elles soient en mesure de résister à une action offensive, même puissante.

Il reste enfin à nous demander, en nous plaçant à un point de vue plus général, dans quel sens finira par s'orienter la politique extérieure de la France.

Le corridor polonais reste un point névralgique des relations germano polonaises. Les allemands - à quelque parti qu'ils appartiennent - semblent décidés à en finir assez vite, d'abord diplomatiquement et, à défaut, par la force, avec cette question.

Or, à l'heure actuelle, notre entente avec la Pologne représente une sauvegarde et un obstacle. Une sauvegarde pour la Pologne, ~~et~~ et un obstacle possible au développement de notre politique étrangère. ~~et~~ En particulier, il n'est pas douteux qu'une entente avec l'Italie, même acquise à un prix probablement élevé, présenterait cet avantage considérable de nous libérer du problème méditerranéen.

M. HENRY CHERON. - Quelle pouvait être la forme sous laquelle s'exprimerait le prix d'une entente avec l'Italie ? Des territoires de l'argent ?

M. CHARLES DUMONT. - La question est infiniment délicate. Mais je crois, pour ma part qu'une entente avec l'Italie reste possible, même aujourd'hui, sans aucun doute, elle eût pu être réalisée plus facilement au cours des dix dernières années.

Au.....

Au point de vue de nos forces navales¹, nous devons, en tout état de cause, construire un croiseur capable de répondre et, si possible de surclasser le croiseur allemand "AMIRAL SCHEER".

M. HENRY CHERON.— Je tiens d'abord à remercier, comme Rapporteur du budget de la Marine, M. de KERGUEZEG, de son très intéressant exposé.

Que la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale me permette de lui rappeler que, chaque fois que la France a laissé décliner la Marine, elle s'est trouvée en difficultés au point de vue de sa politique extérieure. Napoléon en a fait la douloureuse expérience. Ne la recommençons pas.

Pour ma part, je crains qu'une entente avec l'Italie ne se heurte à beaucoup de difficultés : croyez-vous, notamment, que l'Italie s'estimerait jamais satisfaite des avantages que la France pourrait lui consentir; ne serait-il pas dangereux de s'engager — sans avoir la certitude d'aboutir à une entente — dans la voie de concessions indéfinies?

M. LE PRESIDENT.— Reconnaissions toutefois que l'Italie au moment de la conclusion du traité de Versailles n'a pas obtenu tout ce qu'elle estimait devoir lui être accordé. C'est ce qui explique, dans une certaine mesure, les sentiments peu amicaux — et parfois même d'hostilité — d'un grand nombre d'Italiens à notre égard.

M. ALBERT MAHIEU.— En réalité, l'Italie voudrait :
1^o) la parité absolue avec la France;
2^o) la dénonciation de l'entente entre la France et la Yougoslavie (de même que l'Allemagne voudrait que nous abandonnions la Pologne).

M. HENRY CHERON

M. HENRY GHERON. - Tout en désirant que nos relations avec l'Italie s'améliorent, j'estime qu'il est impossible de rester dans la situation dans laquelle nous sommes actuellement, au point de vue naval, en Méditerranée, vis-à-vis de l'Italie.

Réfléchissons que si l'Italie devait un jour nous infliger une humiliation en Méditerranée, la nation ne pardonnerait pas au régime politique qui n'aurait pas pris les mesures pour assurer la défense du pays.

Ainsi, pourquoi les batteries que l'on est en train d'installer à Bonifacio sont-elles inférieures en puissance et en portée aux batteries italiennes installées en face de Bonifacio, à la Maddalena?

Quand il s'agit de la défense nationale, il y a des économies qui risquent d'être singulièrement coûteuses, car n'oublions pas que ce qui coûte le plus cher, c'est la guerre.

Une dernière question. L'Italie construit actuellement dans ses chantiers navals, des bateaux pour plusieurs pays d'Europe et d'Amérique. En cas de guerre, l'Italie mettrait l'embargo sur les bateaux construits qui viendraient augmenter d'autant la flotte italienne. Quelle est l'importance exacte de ce tonnage supplémentaire ?

M. de KERGUEZEC. met d'abord la Sous Commission au courant de la situation politique de la Roumanie et des conditions dans lesquelles le Prince Carol a pu réussir, sans résistance sérieuse, à être proclamé roi. En cas de révolution intérieure, ou de troubles intérieurs graves en Roumanie, - au profit d'ailleurs d'on ne sait quel régime (car la République serait impossible en Roumanie) il ne faut pas perdre de vue que les troupes des Soviets entreraient sans doute immédiatement à Bessarabie.

En ce qui concerne l'Italie, je tiens à vous faire connaître à la Sous Commission une parole qui a été prononcée par un ministre italien, au début de la guerre de 1914, avant la déclaration de neutralité, à un diplomate roumain qui me l'a répétée quelques jours plus tard.

vers.....

vers le 20 août 1914, à Bucarest :

"Pour prix de notre neutralité, nous demanderons à la France la Corse, la Savoie et le Comté de Nice jusqu'au ruisseau du Var".

Quelle que soit la part de fantaisie qui se soit insinuée dans la pensée du ministre italien, cette parole n'en est pas moins caractéristique de la persistance des desseins de l'Italie à notre égard.

Je signale à la Sous Commission que depuis plusieurs mois, une grande partie du bétail français est achetée par l'Italie.

D'autre part, MUSSOLINI ne veut pas de chômeurs : Aussi les emploie-t-il à l'exécution de travaux stratégiques et à la construction de routes.

Les officiers de réserve italiens sont fréquemment convoqués en vue de se familiariser avec le nouvel armement et notamment avec les nouvelles batteries installées dans la zone frontière des Alpes.

Comme M. GIERON, je crois qu'il faut essayer, avec beaucoup de bonne volonté, de nous entendre avec l'Italie, mais nous n'en devons pas moins être forts et donner l'impression à nos voisins transalpins qu'une guerre contre nous serait, pour leur pays, une aventure pleine de périls.

Ainsi, les Italiens considèrent - et ils n'ont pas entièrement tort, loin de là - que Toulon n'est pas défendue. Il serait criminel de rester plus longtemps dans l'inertie où nous nous sommes complu depuis la victoire de 1918, au point de vue de l'organisation de notre Défense nationale. Vous avez, Messieurs, à la Sous Commission de Contrôle de la Défense Nationale des pouvoirs très étendus, puisque la loi vous confère explicitement le droit général de vérifier sur pièces et sur place. Je vous supplie d'en user sans réserve et de permettre grâce à vos investigations, à la Marine française

de.....

- 9 -

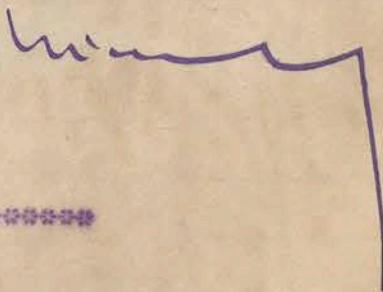
de reprendre le rang qui correspond à la situation de grande puissance européenne et coloniale de notre pays.

M. HENRY CHERON demande à M. de KERGUEZEC, qui accepte, de bien vouloir préciser dans une note écrite, ce que demande la Commission de la Marine en ce qui concerne la construction d'une ~~franche~~ nouvelle.

M. LE PRESIDENT remercie M. de KERGUEZEC des renseignements du plus haut intérêt qu'il vient de fournir à la Sous Commission de Contrôle. Celle-ci est en plein accord avec la Commission de la Marine pour exiger que toutes les mesures nécessaires à la sécurité du pays soient prises sans délai.

La Séance est levée à 18 h. 30.

Le Président de la Sous Commission
de Contrôle de la Défense nationale :



95

SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DE LA DEFENSE NATIONALE

Séance du Jeudi 26 Juin 1930

La Sous-Commission s'est réunie le Jeudi 26 Juin , à 15 heures, sous la Présidence de M. CLEMENTEL.

Membres présents : MM. CLEMENTEL. CHARLES DUMONT. CHERON.
ALBERT MAHIEU. LEBRUN.

M. J.L. DUMESNIL, Ministre de la Marine , est introduit.

M. LE PRESIDENT remercie le Ministre d'avoir bien voulu venir devant la Sous-Commission de Contrôle qui désire être renseignée, de la manière la plus complète, sur la situation de notre marine. La Sous-Commission est disposée - comme elle l'a toujours été dans le passé - à apporter au Gouvernement un appui sans réserves pour obtenir, de la Commission des Finances d'abord et du Sénat ensuite, tous les crédits reconnus nécessaires à la sécurité nationale.

M. LE MINISTRE.- Je tiens à dire, Monsieur le Président, que le Parlement n'a jamais refusé les crédits nécessaires à la Marine.

M. CHERON.- Les crédits demandés par le Gouvernement depuis dix ans ont donc toujours été accordés par les Chambres ?

M. LE MINISTRE.- Sans aucun doute. Mais peut-être aurait-on pu en demander davantage .

M. le

- 2 -

M. LE MINISTRE communique à la Sous-Commission une série de renseignements sur les flottes française et italienne, dont plusieurs présentent un caractère essentiellement secret.

Voici quelques uns des chiffres fournis par le Ministre .

Tonnage des bâtiments construits en Italie pour le compte de nations étrangères : 27.000 Tonnes , se décomposant comme sui

<u>ARGENTINE</u>	2 Croiseurs	de 6.600 T.
	3 Sous-Marins	de 870 T.
<u>GRECE</u>	2 Contre-torpilleurs	de 1.400 T.
<u>ROUMANIE</u>	2 Contre-torpilleurs	de 1.800 T.
	1 Ravitailleur de	
	Sous-Marins de	2.500 T.
	1 Sous-Marin mouilleur	
	de mines	de 650 T.
<u>TURQUIE</u>	2 Contre-torpilleurs	de 1.500 T.
	2 Sous-Marins de	700 T.

Les Italiens travaillent pour l'étranger à n'importe quel prix , c'est ce qui explique que des pays amis de la France aient passé leurs commandes en Italie par raison d'économie .

Tonnages comparés des flottes française et italienne (en laissant de côté la tranche navale de 1930).

Les tonnages comprennent les bâtiments flottants , les bâtiments en construction et les bâtiments pour lesquels les crédits ont été accordés .

<u>ITALIE</u>	360.000 Tonnes
<u>FRANCE</u>	599.000 Tonnes

La tranche navale de 1930 est, pour l'Italie, de 40.000 Tonnes et, pour la France , de 42.000 Tonnes .

Dans le tonnage global ci-dessus indiqué , les sous-marins représentent 80.000 tonnes pour l'Italie et 95.000 Tonnes pour la France .

De que

Ce que l'Italie désire, c'est beaucoup moins la parité générale des deux flottes, que la parité en ce qui concerne les croiseurs et les destroyers.

Si l'on envisage les bâtiments neufs (construits depuis 1922), le tonnage comparé des deux flottes se présente comme suit :

	Croiseurs	Destroyers	Sous-Marins
<u>ITALIE</u> 180.000 T.	90.000	66.000	27.000
<u>FRANCE</u> 250.000 T.	84.000	96.000	70.000

M. LE PRESIDENT, - M. CHARLES DUMONT, M. HENRY CHERON, M. ALBERT MAHIEU demandent des renseignements relatifs à la qualité de la flotte, au poids des bordées, aux croiseurs légers italiens de 5.000 tonnes, aux formules de protection des croiseurs auxquelles se sont ralliées les marines française et italienne, etc....

M. LE MINISTRE répond aux questions qui lui ont été posées. Je tiens à rendre hommage devant la Sous-Commission à l'Ingénieur en Chef des Constructions navales, M^e CHARLES FRANCOIS, technicien hors de pair, et réalisateur de premier ordre.

M. HENRY CHERON.- En 1927, la flotte française disposait de deux mois de combustibles. Je sais que la situation s'est améliorée depuis cette date. Où en sommes-nous ?

M. LE MINISTRE.- En Janvier 1926, il y avait 126.000 tonnes de réservoirs existants.

En Mai 1926, le Gouvernement a établi un programme prévoyant 1.500.000 tonnes de réservoirs à mazout
189.000 tonnes de réservoirs à gaz-oil

Voici

Voici la situation au 1er Avril 1930

En service :

265.000 tonnes de réservoirs à mazout		
44.000	- - -	gaz-oïl

En construction :

465.000 tonnes de réservoirs à mazout		
50.000	- - -	gaz-oïl

En projet :

450.000 tonnes de réservoirs à mazout		
47.000	- - -	gaz-oïl

Enfin, d'après le rythme prévu pour les constructions de nouveaux réservoirs, - rythme que j'espère pouvoir accélérer -, il y aura en service au 1er Avril 1932 :

555.000 Tonnes de réservoirs à mazout		
76.000	- - -	gaz-oïl

D'une manière générale, je m'efforcerai de gagner 2 années, sur l'exécution de l'ensemble des programmes arrêtés pour la marine (réservoirs, artillerie, défense des côtes, etc..) et d'attendre en 1934 les résultats prévus actuellement pour 1936. Je demanderai au Parlement les crédits nécessaires pour atteindre ce but.

M. CHERON. Combien de temps la flotte pourrait-elle vivre en temps de guerre avec les réserves de combustibles actuelles.

M. LE MINISTRE. - La réponse est difficile, parce que la consommation est essentiellement variable : elle dépend, en effet

effet, des missions assignées aux bâtiments.

Sous cette réserve, et à titre purement indicatif, on peut donner comme situation moyenne des besoins, 1.500.000 Tonnes pour l'année. Sur cette base, les réserves représenteraient trois mois.

M. CHARLES DUMONT.-- Les conduites de mazout sont-elles faites pour n'importe quel mazout. N'a-t-on pas été conduit, pour réaliser une économie de tonnage, à adopter un système non applicable à tous les mazouts commerciaux ?

Enfin, quels efforts sont faits par la Marine pour développer en France l'industrie du raffinage ?

A l'étang de Berre, on pourrait à l'abri des insultes préparer des bases. Le baron de Gunsbourg avait proposé, il y a quelques années, d'entreposer, dans des réservoirs à installer en France, les pétroles du Venezuela. Le pétrole aurait été vendu à la France par les producteurs au prix commercial, augmenté seulement d'une prime très légère permettant l'amortissement des dépenses d'installation des réservoirs. La Marine, pressentie (M. MOYSSET) n'a pas cru devoir accepter l'offre qui semblait cependant particulièrement intéressante pour nous et qui assurait à la France un stock important de pétroles qui nous fait encore aujourd'hui gravement défaut. La Marine a de grandes traditions d'honneur et de désintéressement, auxquelles tout le monde rend hommage. Mais son horreur des "affaires" semble bien lui avoir laissé échapper une occasion qui, probablement, ne se retrouvera pas.

M. LE MINISTRE.-- En ce qui concerne les conduites de mazout, leur utilisation pour n'importe quel mazout reste possible grâce au système des "réchauffeurs".

Pour

- 6 -

Pour ce qui est du raffinage, il est prévu dans la Convention avec la Cie générale des Pétroles, une installation à Berre.

Ehfin, je demanderai tous renseignements à mes services au sujet de l'offre du baron de Gunsbourg que M. CHARLES DUMONT vient de me signaler.

J'en viens à notre tranche navale de 1930. Elle comprendra 1 croiseur de 6.000 tonnes, surclassant les croiseurs italiens de même catégorie. Et j'aurai l'intention, sous réserve d'obtenir l'assentiment des commissions parlementaires compétentes et en particulier de la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale du Sénat, de remplacer, dans cette même tranche, plusieurs unités de contre-torpilleurs par d'autres croiseurs du même type.

M. LE PRESIDENT .-- La Sous-Commission est unanime pour vous approuver. En ce qui concerne la procédure, vous pourriez écrire officiellement aux Commissions après la séparation des Chambres. Mais il importe, avant tout, d'éviter un débat public sur cette question.

M. CHARLES DUMONT.-- Je vous recommande de n'inscrire à l'avoir dans la loi qui autorisera l'exécution de la prochaine tranche navale, qu'un tonnage global, sans répartition de ce tonnage entre les catégories.

M. HENRY CHERON.-- J'insiste très vivement, une fois de plus, auprès de M. le Ministre, sur la question des réservoirs à mazout.

M. LE MINISTRE.-- Je vais faire accélérer l'exécution du programme que je vous ai proposé.

M. HENRY CHERON

M. HENRY CHERON. - Quel est le tonnage de réservoirs dont l'Italie dispose ?

Comment serait organisé en cas de guerre le ravitaillement de la population civile de la Corse ?

Quelle est enfin la portée des batteries que l'an installe, en ce moment en Corse ?

M. LE PRESIDENT. demande au Ministre de bien vouloir exposer à la Sous-Commission l'ensemble des mesures déjà prises et celles envisagées pour assurer l'organisation défensive de la Corse, et renseigner également la Sous-Commission sur l'état défensif de notre base de BIZERTE, de TOULON et d'ALGER.

M. LE MINISTRE fait un exposé très complet de nos organisations défensives existantes, en voie de réalisation et en projet. Mais étant donné le caractère régulièrement confidentiel et secret des renseignements qu'il communique, il demande que ces renseignements ne figurent pas au procès-verbal de la séance.

Le Ministre termine son exposé en informant la Sous-Commission qu'un crédit de 1160 à 170 millions lui sera nécessaire cette année, pour accélérer l'exécution du programme naval, dans les conditions qu'il vient d'indiquer.

M. LE PRESIDENT remercie M. le MINISTRE de ses très intéressantes déclarations et il lui demande, au nom de la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale unanime, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour hâter l'achèvement des organisations défensives de la Corse qui représentent l'un des facteurs de la défense nationale et qu'il y a nécessité et urgence à réaliser.

La Sous-Commission est tout entière derrière le

Ministre

Ministre de la Marine pour que l'équipement et la défense de la Corse soient terminés dans le moindre délai.

La séance est levée à 19 heures 30.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES ,
Président de la Sous-Commission de Contrôle de la
Défense Nationale ,

lin _____

SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DE LA DEFENSE NATIONALESéance du Mardi 1er Juillet 1930

La Sous-Commission s'est réunie le Mardi 1er Juillet 1930,
à 16 heures 40, sous la présidence de M. CLEMENTEL.

Membres présents : MM. CLEMENTEL. CHARLES DUMONT. ALBERT
MAHIEU. HENRY CHERON. LEBRUN.
HIRSCHAUER. JOSEPH COURTIER.

M. MAGINOT, Ministre de la Guerre, le Général WEYGAND,
Chef d'Etat-Major Général et GUINAND, Secrétaire Général du Ministère
de la Guerre, sont introduits.

M. LE PRESIDENT remercie M. le Ministre de la Guerre d'être
venu devant la Sous-Commission qui a la volonté unanime de prêter son
entier concours au Gouvernement pour que soient prises toutes les mesu-
res nécessaires afin que la sécurité du pays soit pleinement assurée.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. -- Je dois dire à la Sous-Commis-
sion que les approvisionnements actuels sont insuffisants pour assurer,
en cas de mobilisation, l'équipement des 66 divisions, pendant la
"période de démarrage" dont la durée peut être évaluée à cinq mois.

J'ai chargé le service du contrôle de faire une enquête appro-
fondie sur le déficit de nos approvisionnements. Ce déficit est certain
et il est même d'un ordre de grandeur assez élevé.

Vous connaissez les raisons qui expliquent cette situation:
d'abord les difficultés financières que nous avons connues dans les
années qui ont suivi la guerre, puis notre désir de ne pas souligner,
devant les grands pays attentifs à notre attitude, notre position
de nation victorieuse, ont incité les Gouvernements qui se sont succé-
dés

107

dés au pouvoir depuis dix ans , à reporter à plus tard l'engagement de dépenses militaires dont l'utilité était certaine et qui sont devenues aujourd'hui nécessaires et même, dans certains cas, urgentes .

En particulier, je signale que la IIIème Section du Budget du Ministère de la Guerre (Construction^s de Matériels neufs) n'a pas été dotée de crédits suffisants .

En 1914 , les crédits affectés à la IIIème Section s'élevaient à 122 millions , compte non tenu des crédits hors budget utilisés notamment dans les années qui ont précédé la guerre pour réaliser les programmes d'armement .

Or, en 1920, 120 millions seulement étaient affectés à la IIIème section . En 1930 , le montant des crédits votés est de 517 millions, desquels il faut déduire 219 millions pour l'organisation défensive des frontières , ce qui ramène le crédit réel à 308 millions , soit seulement un peu plus du double du crédit correspondant d'avant-guerre .

Or, depuis 1914, le prix du matériel a augmenté dans une proportion moyenne qui dépasse le coefficient 5 de la dévalorisation de la monnaie .

Voici quelques exemples :

	<u>Prix en 1914</u>	<u>Prix actuels</u>
Cartouches fusil	0 Fr. 12	0 Fr. 95
Obus de 75	17 -	88 Fr. 70
Cartouches de 75	30 -	116 -
Fusils d'Infanterie	78 -	439 Fr. -
Canon de 75	14.900 Fr.	95.000 Fr.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE donne ensuite connaissance à la Sous-Commission de l'état détaillé , par catégorie, des insuffisances

insuffisances actuelles, en ce qui concerne l'armement et l'équipement.

(Etant donné le caractère particulièrement important de ces renseignements qui sont, au premier chef, confidentiels, la Sous-Commission décide, d'accord avec M. le Ministre de la Guerre, de ne même pas en faire mention au procès-verbal.)

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE communique également à la Sous-Commission une série de renseignements sur le nouveau fusil mitrailleur modèle 1929, destiné à remplacer le fusil mitrailleur modèle 1924, ainsi que sur le stock de cartouches 1924 restant à épuiser et qui représente environ les besoins de 4 années d'instruction.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. - En ce qui concerne la qualité des cartouches de fusil, aucun sabotage n'a jamais été constaté pour les cartouches fabriquées depuis 1925. Ce qui a pu donner lieu à des bruits contraires, qui avaient alarmé à juste titre le patriotisme de la Sous-Commission, c'est que des lots de cartouches considérés comme défectueux par l'Administration de la Guerre, avaient été fournis à des Sociétés de tir pour la préparation militaire.

Des ordres ont été donnés pour que les lots défectueux soient mis au rebut et que les Sociétés de préparation militaire soient ravitaillées à l'avenir sans obéir au souci d'économie qui avait inspiré les pratiques justement dénoncées.

Pour ce qui est des obus vides, la quantité est suffisante, mais je dois dire qu'un grand nombre d'entre eux sont sans valeur. Il faut compter sur un gros déchet.

D'une manière générale, je dois d'ailleurs dire que l'Etat-Major demande que l'on dote l'armée d'un matériel beaucoup

plus

plus moderne. En France, nous inventons beaucoup mais nous avons le tort de ne pas "réaliser" nos inventions.

En résumé, je dois dire confidentiellement à la Sous-Commission que nous n'avons, à l'heure actuelle, pour que l'Armée puisse remplir intégralement le rôle qui pourrait lui incomber, ni la "quantité" suffisante, ni la "qualité" nécessaire.

M. HENRY CHERON. - Ni les matières premières indispensables.

Je dois ajouter que le Ministère de la Guerre n'a pas utilisé tous les crédits mis à sa disposition depuis 1924, dont une partie importante a bénéficié de la procédure des reports. Je tiens à dire que le Ministère des Finances a fait tout son devoir dans cette question des crédits nécessaires à la défense nationale et que les rumeurs qui circulent à ce sujet sont sans fondement.

M. GUINAND, Secrétaire Général du Ministère de la Guerre. - Il faut également tenir compte que le Département de la Guerre dispose des sommes à provenir de la vente des vieux immeubles.

M. LEBRUN. - Je demande que le Ministère de la Guerre nous fasse connaître, d'une manière certaine et incontestable, la mesure exacte dans laquelle il a utilisé les crédits mis à sa disposition depuis dix ans par les Chambres.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. - Pour reconstituer intégralement nos approvisionnements et renouveler notre armement, 5 milliards répartis sur 8 années seront nécessaires. Le Gouvernement saisira prochainement les Chambres d'un programme prévoyant l'engagement d'une dépense annuelle de 600 millions pendant une période de 8 années. Je demande à la Sous-Commission de bien vouloir rapporter ce projet, aussitôt après que la Chambre l'aura adopté.

M. le Président

M. LE PRESIDENT. -- Vous savez^z, Monsieur le Ministre, que la Sous-Commission est disposée à vous accorder tous les crédits dont vous avez besoin pour assurer la sécurité du pays.

M. LE MINISTRE. -- Il faut prévoir également une augmentation des dépenses, du fait que les conditions en effectifs exigées pour l'application de la loi d'un an, ne sont pas entièrement satisfaites.

M. HENRY CHERON. -- Il y a, je crois, trois questions :
1^o) le recomplètement des approvisionnements;
2^o) la modernisation du matériel;
3^o) les dépenses nécessaires pour l'application de la nouvelle loi militaire.

Je demande si 5 milliards seront suffisants pour réaliser 1^o) et 2^o).

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. -- Non; les 5 milliards représentent approximativement les fabrications possibles pour une période de 8 années.

M. HENRY CHERON. -- Alors, je demande quelle est la somme totale qui serait nécessaire.

M. LE GENERAL WEYGAND, Chef d'état Major Général. -- Je dois appeler l'attention de la Sous-Commission sur la relativité de ces questions.

Ainsi, dans le plan réduit prévu par M. PAINLEVE en 1925, une somme de 2 milliards 100 millions était envisagée. A ce plan initial, M. MAGINOT a ajouté, en 1927, des prévisions complémentaires, ayant pour conséquence d'augmenter de 1 milliard l'évaluation de M. PAINLEVE.

A quoi correspond le plan de 1927 établi par M. MAGINOT ?
A la mobilisation de 66 Divisions sur le pied de guerre, pendant

une

une période de 3 mois. Or, ce que nous désirons, c'est porter nos approvisionnements à un montant suffisant pour permettre aux 66 divisions de "marcher" pendant 5 mois, délai nécessaire à la mise en train de la mobilisation industrielle.

M. LEBRUN.— C'est, je crois, le délai de 8 années indiqué par M. MAGINOT, qui apparaît comme trop long à la Sous-Commission.

M. ALBERT MAHIEU.— Sans doute, mais alors il faudrait, pour accélérer les fabrications, procéder, dès le temps de paix, à une mobilisation industrielle.

M. LE PRESIDENT.— Ce qu'il faut — et M. le Chef d'Etat Major l'a très bien indiqué — c'est que nos réserves et nos approvisionnements soient suffisants pour attendre que la mobilisation industrielle produise tous ses effets.

Vous savez, M. le Ministre, l'intérêt que la Sous-Commission attache à cette question si importante, si vitale pour le pays, de la mobilisation industrielle.

Sur le fond même de la question, la Sous-Commission est unanime pour vous accorder tous les crédits nécessaires en vue de hâter, dans toute la mesure du possible, la reconstitution de nos approvisionnements et la modernisation de l'armement

M. CHARLES DUMONT.— En ce qui concerne la mobilisation industrielle, je tiens à observer, qu'il est nécessaire que l'administration de la Guerre soit affranchie, dans certains cas, par décret, des règles de la concurrence et de l'adjudication pour la concession des marchés de fabrication et autres contrats de fournitures. Il y a, en effet, des cas dans lesquels l'intérêt national exige que les règles de la concurrence et de l'adjudication ne jouent pas.

M. GUINAND

M. GUINAND. - Je suis d'accord avec M. CHARLES DUMONT. J'ajoute que la voie réglementaire rend possibles les marchés de fabrication et les marchés de "pension" chez les industriels

M. CHARLES DUMONT. - Tout ce qui a trait à la mobilisation industrielle a déjà été heureusement ~~honorablement~~ extrait du projet sur la mobilisation de la nation, resté en suspens devant la Chambre des Députés.

Autre question. Où en est l'Administration de la Guerre de ventes de terrains et d'immeubles (Article 72) ? *(en ce qui concerne)*

M. GUINAND. - Nous nous heurtons à de grandes difficultés, car chaque fois que nous avons un immeuble ou un terrain à vendre les collectivités nous en demandent la cession gratuite.

Toutefois, on peut estimer - très approximativement - à 200 millions en France et à 300 millions en Algérie les récupérations encore possibles.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE. - Mais il y a lieu de noter qu'il y aura de grosses dépenses à engager en Algérie.

M. AUBERT MAHIEU. - Les difficultés proviennent aussi du fait que l'Administration des Domaines ne permet, à cause de la procédure ~~imposée~~ que des ventes très lentes.

Un échange de vues a lieu ensuite entre les membres de la Sous-Commission, le Ministre de la Guerre et ses collaborateurs sur les questions de la production de l'azote, de la conservation et de l'entretien des effets d'habillement.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE et M. LE CHEF D'ETAT-MAJOR informent la Sous-Commission de l'état des travaux relatifs à l'organisation défensive des frontières sur le front N.E. et en Belgique.

Des

Des renseignements sont également fournis par le Ministre et par ses collaborateurs sur la défense de la Corse pour autant et dans la mesure où elle relève du Département de la Guerre. Il émettra notamment un programme d'organisation des routes et de transmission dont l'organisation sera achevée en 1953.

M. CHARLES DUMONT tient à souligner qu'en tout état de cause, il y a nécessité à ce qu'un programme de fortifications ne soit pas interrompu.

M. HENRY CHIRON demande s'il sera possible de réaliser l'organisation de la D.N. en soumettant, tous les ans, au vote des communistes, les mesures nécessaires et suggère la procédure des comptes spéciaux.

M. LEBRUN observe que le compte spécial n'est qu'une formule, un artifice de présentation. Ce qui est important, ce sont les crédits à y inscrire. Où prendra-t-on les ressources nécessaires ?

M. LE PRESIDENT et M. CHARLES DUMONT affirment la nécessité d'affecter à la D.N., par priorité, et dans toute la mesure utile, les ressources disponibles de la Trésorerie.

M. LE PRESIDENT remercie M. le Ministre et ses collaborateurs de leurs très intéressantes déclarations et des renseignements fournis à la Sous-Commission.

La Séance est levée à 19 Heures 1/4.

Le Président de la Commission des Finances,
Président de la Sous-Commission de Contrôle de la
Défense Nationale :

Ministre

114

SOUS-COMMISSION DE CONTROLE DE LA DEFENSE NATIONALE

Séance du Mardi 2 Juillet 1930

La Sous-Commission s'est réunie le Mercredi 2 Juillet 1930
à 16 heures, sous la Présidence de M. CLEMENTEL.

Membres présents : MM. CLEMENTEL, CHARLES DUMONT,
HIRSCHAUER, ALBERT MAHIEU, HENRY
CHERON, JOSEPH COURTIER.

M. LAURENT-EYNAC, Ministre de l'Air, est introduit.

M. LE PRESIDENT remercie M. le Ministre de l'Air d'être
venu devant la Sous-Commission, qui a toujours accordé le
concours le plus complet aux différents Ministres chargés de
la Défense Nationale, en vue d'assurer la sécurité du pays.

La Sous-Commission est heureuse de souhaiter la bienvenue
au premier Ministre chargé de diriger le nouveau département
ministériel de l'Air.

M. LE PRESIDENT donne ensuite lecture du questionnaire
auquel il demande au Ministre de bien vouloir répondre.

M. LE MINISTRE de l'Air .-- Nous disposons, en Afrique du
Nord et en Syrie, de 26 escadrilles d'aviation militaire ainsi
réparties :

Maroc	10	escadrilles
Algérie	6	-
Tunisie	2	-
Syrie	8	-

C'est

C'est l'aviation du Maroc qui est, à tous points de vue, la mieux organisée. Elle se compose d'un matériel entièrement moderne Potez 25 T.O.E., réparti entre le Nord et le Sud du Maroc, au Nord à Fez et à Meknès (avec détachement à Bou Denib) et au Sud à Marrakech. L'Etat-Major est installé à Rabat et le parc, très richement doté, se trouve à Casablanca.

Les escadrilles sont à 8 et 10 appareils. Les terrains d'aviation sont excellents. On peut dire, d'une manière générale, que toutes nos organisations d'aviation au Maroc sont remarquables et même, le plus souvent, supérieures à nos bessins.

L'aviation de l'Algérie comprend 3 groupes d'aviation à 2 escadrilles au complet :

a) Groupe d'Oran : 1 escadrille en permanence à la Séma

1 - détachée à Colomb-Béchar
(Pénétration saharienne).

b) Groupe d'Alger : 2 escadrilles actuellement à Hussein Dey et à Maison Blanche en voie de regroupement unique à Blida.

Maison Blanche restera comme fort aérien commercial d'Alger et pourra servir, en même temps, grâce à son lac artificiel, comme base d'hydraviation.

c) Groupe de Gantantine - Sétif : 2 escadrilles

(altitude du terrain 1000 à 1200 mètres).

L'aviation de la Tunisie comprend 1 groupe de 2 escadrilles.

L'aviation de la Syrie comprend 8 escadrilles.

(Maroc excepté)

Il existe actuellement, en Afrique du Nord, 2 matériaux :

1^o) le matériel ancien : Bréguet 14 et Potez 15

2^o) le matériel nouveau: Bréguet 19 (entièrement métallique et de maniement plus délicat) et Potez 25

Il

Il y a un intérêt évident à réaliser l'unité de matériel en Afrique du Nord .

M. CHARLES DUMONT souligne le grand intérêt que présenterait l'homogénéité des appareils, surtout en ce qui concerne les opérations militaires combinées au point de vue des réparations, des pièces de rechange , etc.....

M. LE MINISTRE.-- Je suis entièrement d'accord avec M. CHARLES DUMONT . Nous sommes décidés à réaliser progressivement l'unité de matériel en Afrique du Nord .

En ce qui concerne la surveillance des confins algéro-maçons , il serait , je crois, possible , de faire appel , en cas de besoin, à l'aviation du Maroc , en prélevant les forces nécessaires sur les groupes de Fez-Meknès , pour les détacher sur les confins .

Je préfère cette solution à celle qui consiste à faire appel à l'aviation algérienne .

Je dois cependant informer la Sous-Commission que l'Etat Major Général de l'Armée est défavorable à la solution que je préfère , parce qu'il craint qu'en cas de mobilisation, ces escadrilles détachées ne redeviennent pas disponibles .

M. LE PRESIDENT rappelle qu'au mois d'Août 1914, le Maréchal Lyautey a su garder le Maroc , malgré et contre les ordres de Paris, tout en envoyant en France plus que le contingent de troupes (55.000 hommes au lieu de 30.000) réclamé par le ~~MINISTRE DE LA GUERRE~~. le Ministre de la Guerre d'alors.

Ne serait-il pas possible d'envisager , pour le Maroc , une aviation indépendante de la métropole , que la Résidence pourrait garder en tout état de cause, en faisant appel au concours financier des entreprises économiques les plus florissantes - directement intéressées au maintien de la sécurité et de

la

117

la paix marocaine - et notamment à l'appui de l'Office des Phosphates marocains qui représente l'une des plus belles affaires du monde .

M. CHARLES DUMONT .- Il est certain qu'il serait normal de faire contribuer aux dépenses de la sécurité marocaine une affaire splendide comme les Phosphates marocains, qui réalise des bénéfices considérables qui ne sont possibles que grâce précisément au maintien de cette sécurité .

M. LE MINISTRE.- Nous disposons , en outre, pour l'ensemble de l'Afrique du Nord, de 5 escadrilles d'aviation maritime qui sont , en fait, plus particulièrement affectées à la Tunisie .

Chaque escadrille comprend 9 appareils en service et 3 appareils de réserve de ravitaillement .

Les escadrilles se répartissent comme suit :

2 escadrilles de bombardement : appareils Farman 168

1 - d'exploration : appareils Lathan (Ces appareils sont très nettement insuffisants et sont remplacés progressivement par des Cams 55.

1 - de surveillance : appareils Cams 33

1 - de chasse : appareils Nieuport 62.

Enfin , je rappelle à la Sous-Commission que nous disposons, pour l'ensemble des besoins métropolitains et coloniaux, d'une réserve générale , dite "Armée Aérienne", comprenant 30 escadrilles de bombardement et 17 escadrilles de chasse, celles-ci groupées en 2 régiments .

M. LE PRESIDENT.- Lors des fêtes du Centenaire de l'Algérie, la revue aérienne passée à Alger par le Président de la République a produit une magnifique et profonde impression sur tous les spectateurs .

M. le Général

M. LE GENERAL HIRSCHAUER appelle l'attention du Ministre de l'Air sur la situation respective des aviations française et italienne sur la frontière entre la Tunisie et la Tripolitaine .

Un échange de vues a lieu entre le Ministre et les membres de la Sous-Commission sur les conditions de rapidité dans lesquelles les escadrilles tunisiennes pourraient être renforcées par les autres escadrilles stationnées en Afrique du Nord , sur la qualité de l'aviation italienne en Tripolitaine et sur le remplacement , par des appareils plus modernes, des appareils français actuellement en service en Tunisie . Ce remplacement aura lieu, aux termes des déclamations du Ministre, aussi vite que le permet les possibilités de fabrication .

M. LE MINISTRE DE L'AIR donne ensuite des renseignements à la Sous-Commission sur l'état actuel de l'aviation en Corse et sur les projets d'aménagement de terrains envisagés ou en cours d'exécution .

A l'heure actuelle , la Corse possède un terrain d'aviation à Campe del Oro , une base de ravitaillement en essence à Corte et une base d'hydraviation à Ajaccio . De nouvelles bases sont en projet à Ajaccio, Bastia et Bonifacio.

M. ALBERT MAHIEU.- Ne pourrait-on pas renforcer d'urgence l'aviation de la Corse en y affectant, par exemple, une partie des régiments d'aviation dont la base était en Rhénanie ?.

M. HENRY CHERON.- Comment la Corse pourrait-elle se défendre , en ce moment, contre une attaque italienne ?

M. LE MINISTRE DE L'AIR.- Je réponds tout de suite à M. CHERON qu'il appartient aux Etats-Majors de l'Armée et de la

- 5 -

la Marine d'étudier cette question. Le Ministère de l'Air sera en mesure de fournir à la Corse les escadrilles que les Etats-Majors de l'Armée et de la Marine lui demanderaient.

En ce qui concerne l'affectation du régiment d'aviation de Mayence, je dois dire que la répartition des 5 groupes à 2 escadrilles qui le composaient, a été faite comme suit:

- 1 Groupe à CHATEAUROUX
- 1 Groupe à TOURS
- 1 Groupe à CHALONS-BOUY
- 2 Groupes à NANCY.

Il ne faut pas perdre de vue que certains aménagements et installations sont nécessaires pour permettre l'affectation, à un endroit déterminé, d'unités d'aviation.

M. HENRY CHERON.-- Vous avez bien, Monsieur le Ministre, si j'ai exactement compris vos déclarations, dans votre réserve générale, de quoi alimenter en aviation, la Corse, en cas de guerre.

M. LE MINISTRE DE L'AIR.-- Certainement.

M. HENRY CHERON.-- Je y tiens cette déclaration.

M. LE PRESIDENT.-- Dont la Sous-Commission prend acte.

M. CHARLES DUMONT.-- Avez-vous des renseignements précis sur l'aviation italienne en Sardaigne ?.

M. LE MINISTRE DE L'AIR.-- Je n'ai pas apporté mon dossier de renseignement sur cette question ; mais il ne fait pas de doute que les Italiens ont établi dans l'île une forte organisation.

M. ALBERT MAHIEU.-- Que l'en peut même sans risque appréciable d'erreur qualifier de considérable.

Je

Je signale, en outre, à la Sous-Commission que l'Italie vient de consacrer un crédit de 500 millions à la construction d'un réseau de routes en Siciles.

M. CHARLES DUMONT. - La Corse sera pt appeler à jouer un rôle extrêmement important en cas de guerre avec l'Italie. Il faut absolument l'organiser aussi bien au point de vue de l'aviation qu'à celui de la Marine et de l'Armée, en se plaçant en face des nécessités de la Défense Nationale.

M. ALBERT MAHIEU. - Notre Président pourrait écrire au Président du Conseil pour lui demander, avec insistance, d'assurer la défense de la Corse, en la dotant, notamment, de l'aviation nécessaire.

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. - Il faudrait également tirer parti de l'esprit anti-italien des Corses pour organiser, avec le maximum d'efficacité, la mobilisation de la population civile en cas de guerre.

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Voici quelques renseignements sur les forces respectives en aviation de la France et de l'Italie.

Les forces aériennes globales de la France représentent un total de 150 escadrilles (non compris les escadrilles des colonies) se décomposant comme suit :

32 escadrilles de chasse (à 10 appareils)

30 - de bombardement (à 10 appareils pour bombardement de jour et à 8 appareils pour bombardement de nuit).

44 escadrilles de renseignements dans la métropole

26 escadrilles de renseignements et de bombardement sur les T.E.O.

soit, en tout, 152 escadrilles, auxquelles il convient d'ajouter 12 escadrilles d'aviation maritime de défense côtière et 6 escadrilles embarquées (3 sur le Béarn, 1 sur croiseur et 2 sur

un

un nouveau navire porte-avion.

Ces 150 escadrilles comprennent 1500 avions en service de guerre .

Les forces aériennes globales de l'Italie sont actuellement représentées par 96 à 98 escadrilles totalisant 900 à 1.000 appareils .

Ces forces comprennent :

- une "armée aérienne", correspondant à notre Réserve générale , avec 32 escadrilles de chasse et 26 escadrilles de bombardement (soit environ 550 appareils);
- des formations de coopération avec l'armée groupant 20 escadrilles de reconnaissance (180 appareils) et 13 escadrilles en liaison avec la Marine (120 appareils)
- environ 25 hydravions embarqués.

L'"armée aérienne" ou "Réserve générale" est donc un peu plus importante en Italie qu'en France (550 contre 460) .

Au point de vue hydraviation (l'Italie compte 6 escadrilles de chasse et 6 escadrilles de bombardement) il existe une supériorité italienne en quantité et en qualité ; mais les progrès que nous avons réalisés depuis 1928 ont amélioré notre situation dans des conditions telles que cette supériorité est bien loin d'être écrasante .

Nous avons , en revanche, du point de vue de l'ensemble des forces aériennes , une supériorité qui peut s'exprimer , pour le nombre d'appareils , par le rapport de 3 à 2 (1500 contre 1000).

Nous disposons également d'un nombre de pilotes beaucoup plus élevé que l'Italie . Dans ce domaine, notre supériorité est tout à fait remarquable . Contre 3.000 pilotes et observateurs italiens

italiens, la France compte, en effet, à l'heure actuelle, plus de 13.000 pilotes et observateurs (9.425 pilotes et 4.059 observateurs).

L'aviation yougo-slave comprend 250 avions de guerre, 380 avions ont fait l'objet de commandes.

M. LE PRESIDENT. - Il est également très intéressant, pour pouvoir évaluer d'une manière générale, les forces d'un pays en aviation, de prendre en considération le développement de l'aviation commerciale.

M. LE MINISTRE. - A ce point de vue, je peux dire à la Sous-Commission, contrairement à l'opinion généralement accréditée, que l'aviation commerciale de la France ne le cède en rien et se trouve même actuellement supérieure, aussi bien sous le rapport de la quantité que de la qualité, à l'aviation commerciale de l'Allemagne.

En Italie, l'aviation commerciale est extrêmement réduite et comprend au maximum 50 appareils. Le prix de revient est le plus élevé du monde.

M. LE PRESIDENT. - Il y aurait un très grand intérêt national à établir un réseau serré de services aériens postaux en Afrique du Nord, auxquels de larges subventions seraient accordées. N'oublions pas que les avions postaux sont facilement transformables en avions de guerre !

La situation géographique de la France est telle qu'un développement intensif de l'aviation commerciale pourrait nous assurer la sécurité pour un siècle !

M. CHARLES DUMONT. - Certainement. Il n'y a, enfin de compte, que la force qui inspire la crainte et empêche les folies.

M. LE PRESIDENT.

M. LE PRESIDENT. - Que pensez-vous, Monsieur le Ministre, du nouvel appareil géant Dornier que l'Allemagne vient de construire .

M. LE MINISTRE. - C'est une réalisation merveilleuse , d'avoir pu mettre sur pied un appareil qui pèse 40 tonnes . Mais il n'est pas encore possible de dire l'intérêt que pourra présenter, au point de vue pratique, ce monstre de l'Air. Son prix de revient est de 38 millions de francs et je sais que les Italiens viennent d'en commander une unité .

Cet avion géant est sans aucun doute très facilement transformable en avion militaire, mais sa vulnérabilité est très grande.

MM. CHARLES DUMONT et ALBERT MAHIEU. - Il est permis de penser que les Allemands aboutiront toujours à un échec chaque fois qu'ils feront du "Kolossal".

M. LE GENERAL HIRSCHAUER. appelle l'attention du Ministre de la manière la plus pressante sur la nécessité de constituer en Tunisie des forces puissantes d'aviation susceptibles de faire face à toutes les éventualités et de développer en Afrique du Nord la constitution de réserves d'essence et de grands ateliers de réparation .

M. LE MINISTRE DE L'AIR. - Je suis en complet accord avec M. le Général HIRSCHAUER , Je tiens à indiquer à la Sous-Commission que le Département de l'Air a étudié et mis au point trois programmes d'engagements de dépenses :

1°) Crédit immédiat de 350 millions, dont 250 millions sont destinés à régler des dépenses déjà engagées;

2°) Programme de 1 milliard réparti sur cinq ans :

a) 500 millions aviation militaire ;

b) 500 millions aviation maritime .

Les

Les 500 millions réservés à l'aviation militaire ont pour objet la reconstitution des approvisionnements nécessaires pour attendre la mise en marche de la mobilisation industrielle (4 mois pour les avions - 9 mois pour les moteurs).

Les 500 millions réservés à l'aviation maritime ont pour objet :

- a) à concurrence de 200 millions , la reconstitution des approvisionnements ;
- b) à concurrence de 300 millions, l'augmentation des escadrilles de défense des côtes (de 12 à 20 appareils pour les escadrilles de défense côtière et de 6 à 10 appareils pour les escadrilles embarquées .

5°) Programme de 500 millions échelonné sur 10 ans.

Ce dernier programme a pour objet de créer 4 nouvelles escadrilles de chasse et de porter, conformément au plan de mobilisation les escadrilles de chasse de 10 à 15 appareils et les autres escadrilles de 8 à 10 appareils .

M. LE PRESIDENT. remercie M. le MINISTRE DE L'AIR des déclarations du plus haut intérêt qu'il vient de faire devant la Sous-Commission . Il tient à l'assurer de l'entier concours de tous les membres de la Sous-Commission pour l'adoption de toutes les mesures nécessaires à la Défense Nationale , au premier rang desquelles l'organisation défensive de la Corse, - au point de vue militaire , maritime et aérien - apparaît comme l'une des plus urgentes .

La séance est levée à 19 Heures 1/4.

Le Président de la Commission des Finances,
Président de la Sous-Commission de Contrôle de la
Défense Nationale :



125

La Sous-Commission de Contrôle a tenu une séance,
le 12 Novembre 1930, tous les membres étant présents, sous
la Présidence de M. JEANNENEY pour entendre le rapport de
M. CHARLES DUMONT sur l'organisation défensive des frontières
de la métropole, de la Corse et de la Tunisie.

M. CHARLES DUMONT a donné lecture de son Rapport pour
lequel M. JEANNENEY, ^{Sous}Président, l'a vivement félicité au
nom de la Commission.

Le Procès-verbal de cette séance devait reproduire le
rapport de M. CHARLES DUMONT. Devenu Ministre de la Marine,
quelques semaines après la séance de la Sous-Commission de
Contrôle (Janvier 1931), M. CHARLES DUMONT a manifesté le
désir de ne pas faire insérer son Rapport dans les procès-
verbaux de la Sous-Commission de Contrôle. Le texte de ce
Rapport n'a pas été communiqué au Secrétariat de la Sous-
Commission.

SOUS-COMMISSION de CONTRÔLE de la DEFENSE NATIONALE.

Séance du Mercredi 22 Juillet 1931

La Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale s'est réunie le Mercredi 22 Juillet 1931, à 18 heures, après l'audience de la Cour de Justice, sous la Présidence de M. JEANNENEY.

Membres présents : MM. JEANNENEY, ABEL GARDEY, ALBERT MAHIEU, HIRSCHAUER, JOSEPH COURTIER, MAUGER, TISSIER, MESSIMY, de LUBERSAC.

ORDRE DU JOUR : Organisation de la Sous-Commission .

Fixation de sa méthode de travail . Rapports de M. ALBERT MAHIEU sur l'état actuel des organisations défensives des frontières du Nord, du Nord-Est et du Sud-Est et sur la défense de la Corse.

M. LE PRESIDENT rappelle l'objet de la mission attribuée par la loi à la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale, et donne lecture des textes législatifs concernant la nomination, la composition, le rôle et les pouvoirs de la Sous-Commission.

Ces textes sont les suivants :

- Article 6 de la loi du 23 Août 1876;
- Article 45 de la loi du 17 Avril 1906;

...../.

- Article 13 de la loi du 15 Juillet 1914;
- Article 86 de la loi du 31 Mars 1931.

Aux termes de l'article 86 de la loi du 31 Mars 1931,
la Sous-Commission de Contrôle comprend, outre les membres
désignés par la Commission des Finances,
un membre de la Commission de l'Armée,
un membre de la Commission de la Marine,
un membre de la Commission des Colonies,
un membre de la Commission de l'Air.

M. LE PRESIDENT souhaite la bienvenue aux quatre
nouveaux membres désignés par les Commissions précitées :
MM. MAUGER, TISSIER, MESSIMY et de LUBERSAC, appelés à prendre
part aux travaux de la Sous-Commission.

La Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale
se trouve constituée comme suit :

MM. JEANNENAY	Président;
ABEL GARDEY	Rapporteur Général;
ALBERT MAHIEU ..	Rapporteur du Budget de la Guerre;
FARJON	- - de la Marine;
LEON PERRIER....	- - des Colonies;
HIRSCHAUER	- - de l'Air ;
JOSEPH COURTIER	- - des Poudres;
MAUGER	Membre de la Commission de l'Armée;
TISSIER	- - de la Marine;
MESSIMY	- - des Colonies;
de LUBERSAC	- - de l'Air .

M. LE PRESIDENT invite la Sous-Commission à désigner
ceux de ses membres auxquels sera délégué, conformément à

...../.

l'article 6 de la loi du 23 Août 1876 et à l'article 45 de la loi du 17 Avril 1906, le pouvoir de vérifier, sur pièces et sur place, l'état du matériel et des approvisionnements de la Guerre, de la Marine et de l'Aéronautique.

Conformément aux propositions de M. le Président, la Sous-Commission désigné :

Pour la Guerre : MM. ABEL GARDEY, Rapporteur Général
ALBERT MAHIEU, Rapporteur du Budget
de la Guerre.

Pour la Marine : MM. ABEL GARDEY, Rapporteur Général
FARJON, Rapporteur du Budget
de la Marine.

Pour l'Aéronautique : MM. ABEL GARDEY, Rapporteur Général
HIRSCHAUER, Rapporteur du Budget
de l'Air.

M. LE PRESIDENT fait part aux membres de la Sous-Commission de l'invitation qui leur est adressée par M. MESSIMY Président de la Commission de l'Armée de visiter, pendant les vacances parlementaires, les organisations défensives en voie d'établissement sur les frontières.

M. MESSIMY explique l'intérêt et le programme de cette visite, en vue de laquelle une lettre définitive sera adressée vers le 8 Septembre à chacun des membres de la Sous-Commission.

(Après échange d'observations, la Sous-Commission accepte l'invitation de M. MESSIMY).

M. DE LUBERSAC demande que des lettres de service soient délivrées aux quatre nouveaux membres de la Sous-Commission.

...../.

M. LE PRESIDENT observe que, jusqu'ici, seuls ont reçu des lettres de service ceux des membres de la Sous-Commission chargés de vérifier sur pièces et sur place.

Après un échange d'observations auquel prennent part, outre le Président et le Rapporteur Général, MM. MAUGER, TISSIER, MESSIMY de LUBERSAC et HIRSCHAUER, la Sous-Commission décide de notifier officiellement les noms des Sénateurs qui en font partie à tous les Ministres de la Défense Nationale.

I - RAPPORT DE M. ALBERT MAHIEU SUR L'ETAT D'EXECUTION
DES TRAVAUX D'ORGANISATION DEFENSIVE DES FRONTIERES DU NORD,
DU NORD-EST et du SUD-EST.

Dans sa séance du 17 Juin 1930, l'Assemblée Nationale, en exécution de l'article 6 de la loi du 23 Août 1876, de l'article 45 de la loi du 17 Avril 1906 et de l'article 13 de la loi du 15 Juillet 1914, avait confié au Rapporteur Général et au Rapporteur du Budget de la Guerre la mission de procéder, pendant l'intercession parlementaire de Juillet à Novembre dernier, à la visite détaillée des ouvrages de défense de nos frontières terrestres et maritimes.

M. CHARLES DUMONT avec sa haute compétence vous a fait un compte rendu particulièrement remarqué sur ces questions. Nous n'y renviendrons donc pas et nous nous bornerons, en rappelant très brièvement les constatations faites à cette époque, à vous faire un exposé aussi précis que possible de l'état des travaux effectués sur les frontières du Nord, de l'Est, et du Sud-Est, arrêté à la date du 25 Avril 1931, ainsi que le montant des crédits engagés et restant disponibles à cette date .

*

* *

I

I - Situation des dépenses au 20 Avril 1931.

a) - Dépenses faites antérieurement à 1930.

Le programme d'organisation défensive des frontières a été établi à la suite du vote par le Parlement de la loi du 14 Janvier 1930.

Mais antérieurement à cette date, il a été procédé à l'exécution d'un certain nombre de travaux de fortifications et à des fabrications qui ont concouru par conséquent à l'état d'armement de notre organisation défensive et dont il y a lieu de tenir compte.

Les dépenses ainsi faites antérieurement à 1930 comprennent:

1°/ Au titre du Génie:

Réorganisation des casernements du S.E.	6.750.000 Frs.
Travaux de fortification dans le Nord-Est et le Sud-Est	62.900.000 -
Dispositifs de destruction	7.500.000 -
Défense aérienne du territoire	2.900.000 -
Acquisition de matériel et d'explosifs au titre des crédits budgétaires	69.053.000 -
Acquisition de matériel au titre des prestations en nature	84.210.000 -
Construction de routes et téléfériques dans le Sud-Est	37.190.000 -
	270.503.000 Frs.

2°/ Au titre de l'Artillerie.

36 millions pour munitions d'artillerie et d'Infanterie dont 28 millions déjà payés.

b) - Dépenses relatives à l'exercice 1930-1931 et aux suivants:

Les engagements autorisés par la loi du 14 Janvier 1930 et quelques autres ont habilité le Département de la Guerre à engager

l'exposé détaillé a été fourni par note N° 591 C.A./S. du 19 Novembre 1930.

Ce programme a fait l'objet depuis cette époque d'un certain nombre de remaniements partiels qui n'ont pas affecté la totalité des dépenses du programme mais qui en ont modifié la répartition entre le Génie et l'Artillerie. Le dernier chiffre de cette répartition - fin Mars 1931 - était le suivant en chiffres ronds:

Organisation défensive proprement dite :

a/ - Artillerie	288.000.000 Frs
b/ - Génie	3.154.000.000 -
c/ - Défense aérienne	400.000.000 -
Soit au total	3.842.000.000 Frs.

II - Organisation défensive des frontières .
=====

Pour la clarté de l'exposé qui doit suivre il est indispensable que nous rappelions ici quelques uns des principes qui ont présidé à l'organisation défensive de notre frontière de l'Est - principe qui vous ont déjà été exposés d'ailleurs par M. CHARLES DUMONT.

On vous a dit que nos Ingénieurs, abandonnant le principe de fortifier des points isolés avaient préconisé la fortification permanente pour couvrir de larges régions frontières dont l'occupation est indispensable à la défense nationale.

Pour réaliser cet ensemble complexe - compte tenu de l'importance de la région organisée, de la force naturelle du terrain à défendre, de la probabilité d'une attaque, et du délai possible dans lequel celle-ci pouvait se produire, il a fallu établir un ordre d'urgence aussi bien dans la mise en chantier des organes différents

différents d'une zone que dans l'établissement même de ces ensembles défensifs.

A - Région du Nord .

a(- En raison de la protection que procure à la frontière du Nord la présence de la Belgique, un délai appréciable sera utilisable pour permettre d'installer, en avant de la région industrielle de Lille, une position de campagne solidement organisée et pour barrer de front la si dangereuse trouée de l'Oise; c'est aux innombrables voies d'eau des Flandres et de l'Artois, comme aux forêts de la Thiérache et de la Flandre que doit être demandé le secours des ressources de la nature.

Dès le temps de paix les travaux consistent - outre la réunion de nombreux parcs mobiles de fortifications dans la région , à la mise en état de défense des lisières des forêts de Raismes et de Normal et à l'organisation de systèmes d'inondations.

Un crédit de 50 millions est prévu auquel il convient d'ajouter une large participation dans celui de 300.000.000 fixé pour la création des parcs mobiles.

b) - Actuellement le système d'inondations est étudié, quelques ouvrages sont prévus pour lesquels une première adjudication doit être passée fin Mai par la chefferie de Valenciennes et onze sections légères de parcs mobiles sont en voie de construction .

B - Frontières du Nord et de l'Est.

En fonction du principe que nous avons rappelé ci-dessus, cette région a été fractionnée en un certain nombre de secteurs:

1.-

- 1 - Région fortifiée de Metz qui va de Longuyon à Faulquemont.
 - 2 - Région de Faulquemont à la Lauter.
 - 3 - Région fortifiée de Lauter Vosges qui va de Rohrbach à Auenheim en passant par Bitche et la Hochwald.
 - 4 - Défense du Rhin allant de Selt à Hombourg.
-

1 - Région fortifiée de Metz, de Lohguyon à Faulquemont.

a) - Cette région présente un intérêt particulier parce qu'elle est très rapprochée de la frontière allemande et comme telle exposée à être attaquée sans délai. De plus elle couvre une région très importante aussi bien au point de vue militaire qu'au point de vue économique. Elle protège en particulier le bassin métallurgique de Bexey et le bassin houillier de Faulquemont sur lequel on compte pour remplacer celui de la Sarre. Toutefois un ordre d'urgence dans les travaux a dû être établi.

Les Sous-Secteurs extrêmes de Rochonvillers à Longuyon d'une part, et entre les deux Nied d'autre part, ne recevront, tout au moins en première urgence qu'une organisation sommaire; toutes mesures y sont d'ailleurs prises pour permettre un développement ultérieur des travaux.

Le Sous-Secteur du Centre qui va du village de Ronchonvillers à la Nied - 55 km. - au contraire, doit être pourvu immédiatement d'une organisation particulièrement solide appuyée sur un ensemble pourvu d'artillerie.

b) - Dans le secteur Longuyon-Rochonvillers, les travaux vont être entrepris à bref délai, les études étant en cours d'achèvement et presque tous les marchés en cours de passation. Le

montant

montant prévu de ces travaux est de 560 millions (non compris l'armement).

Entre Rochonvillers et la Moselle, la situation des travaux à la date du 1er Avril était la suivante:

	Prévus	En construction	Avancement
Ensembles	2	2	15/100
Petits ouvrages	8	4	10/100
Casemates en groupes	7	5 (5 terminées comme gros œuvre)	1
Abris	14	14	40/100
Routes	55 Km.	20 Km.	30/100
Voies de 60	64 km.	18 km.	20/100
Réseau téléphonique		Marchés en cours de passation les travaux ne sont pas encore commencés.	
Réseau de transport de force		1 ligne de 150.000 woltz faites au 60/100	

Entre la Moselle et la Nied à la même date, on avait réalisé:

Ensembles	3	3	10/100
Petits ouvrages	6	4	10/100
Casemates en groupes	9	7 (dont 3 terminées comme gros œuvre)	20/100
Abris	24	16	35/100
Routes	50 km.	13 km.5	20/100
Voies de 60	45 km.	8 km.700	25/100
Voies normales	15 km.	"	1
Ponts de transmission		Marchés en cours de passation.	
Réseau de transport de force		En cours d'études.	

- Aucun ouvrage de fortification n'a encore été construit à l'Est de la Nied mais les marchés sont passés pour la plupart et le travail va commencer incessamment.

2/ - Région de Faulquemont à la Lauter.

Cette région comprise entre les zones fortifiées de Metz Thionville à l'Ouest et de la Lauter à l'Est est mouvementée, coupée par une longue suite de rivières qui courent de l'Est à l'Ouest et compartimentent le terrain. Fermé au Sud par les étangs de Dieuze, elle est d'accès difficile et se prête mal au déplacement de puissants moyens d'attaque. Son organisation défensive n'apparaît donc pas comme devant être urgente.

3/ - Région Lauter - Vosges.

a) - Elle protège la grande ligne Paris-Strasbourg et la plaine de la Basse Alsace.

Même que très rapprochée de la frontière en certains endroits cette région paraît cependant moins exposée que la région fortifiée de Metz parce que sur une grande partie de son développement, le terrain est difficile et les perspectives qui s'offrent à l'assaillant, en cas de succès, sont beaucoup moins tentantes que dans la région de Metz. Elle est donc traitée plus économiquement et repose essentiellement sur deux mèles solides : Hochwald et Siniserhoff.

b) - L'état actuel des travaux en cours et le suivant:

	Prévu	En construction	Avancement
Ensembles	2	2	20/100
Petits ouvrages	7	"	"
Massemates ou ensembles	49	31	
		(dont 14 terminées comme gros œuvre)	40/100
Blockhaus	16		
Abus passifs	22	22	45/100
Toutes	60 km.	25 km.	40/100
Voies de 60	82 km.	26 km.	30/100
Voies normales	10 km.	4 km.	20/100
Réseau de force et de transmission		En cours d'étude	
Déstructions préparées	47	47	9/100

4 / - Région du Rhin .

a) - En raison du caractère particulier de la rive gauche du Rhin cette région est assez facile à défendre. Elle est essentiellement constituée par 3 lignes de casemates ou d'abris allant de Seltz à Hombourg.

b) - Etat actuel des travaux. -

		En	
	Prévu	Construction	Avancement
Casemates	111	67 (dont 56 terminées comme gros œuvre.)	55/100
Abris	43	19 (dont 18 finis)	45/100
Organisation téléphonique			
		La réalisation d'une partie des lignes téléphoniques aériennes a été demandée à l'Administration des postes qui va commencer les travaux.	
		De plus, un renforcement est envisagé à hauteur de Strasbourg. Les études sont encore en cours.	

PARCS MOBILES DE FORTIFICATIONS.

70 sections légères de parcs mobiles sont en cours de stockage.

Les dépenses effectuées s'élèvent à 91.500.000 frs sur un total prévu de 233.000.000 Frs (Dans ce chiffre ne figure pas le matériel prélevé sur des stocks existants et celui qui a été acquis au titre des prestations en nature, soit 67 millions environ).

FRONTIÈRES.....

FRONTIERES DU SUD-EST

L'organisation défensive de la région des Alpes tend à assurer le barrage des voies principales d'invasion. Au point de vue défensif elle peut être nettement fractonnée en trois régions, celle du Nord qui va de la frontière Suisse au col des Fourches et à la Haute Tinée surveille:

- en Tarentaine les cols du Petit Saint Bernard et de Seigne;
 - en Maurienne, les cols du Mont-Cenis et de Fréjus;
 - en Briançonnais le col de Genesse;
 - en Ubaye le col de Larche.
-
- celle du Sud, du col de la Fourche à la région fortifiée de Nice, barre le col de Tende (1873 m.) suivi par la route de Nice à Cunéo.
 - celle de Nice qui est la région maritime.

Le point névralgique de toute cette frontière est, en dehors évidemment de la zone de Nice, l'endroit où se fait la liaison entre les secteurs Nord et Sud, à hauteur du Col des Fourches, face au col de Pourriac, et à l'inverse de ce qui a lieu pour la position de l'Est, le commandement à tous les échelons aussi bien que les exécutants demande que l'ordre d'urgence dans les travaux d'organisation défensive soit le suivant :

- a) - Communication;
- b) - Transmission;
- c) - Ouvrages fortifiés proprement dits.

1/ - Zone Nord .

Dans

Dans son ensemble cette région est assez facile à défendre, la montagne forme un écran suffisant et les voies d'accès sont nettement délimitées.

En Tarentaine la défense est localisée autour de Bourg Saint Maurice. En Maurièenne en avant de Modane, dans le Briançonnais en avant de Briançon et en Ubaye à l'Est de Barcelonnette.

On a pressé pour le renforcement de cette zone de construction de 6 ouvrages et d'une grande/ de petits ouvrages semi-permanents et d'abris.

Au 1er Avril 1931 l'état des travaux était le suivant:

Nature des travaux	Prévus	En construction	Pourcentage réalisé	Observations
Ouvrages	6	-	-	
Routes	6	4 Kms 5	50 %	
Ouvrages semi permanents et abris	4			Par main-d'œuvre militaire en 193

2/- Zone Sud.

A partir de la Haute-Tinée et jusqu'à l'Aution les ouvrages seront espacés par groupe, pour interdire toute infiltration ennemie par les cols des Alpes. Le point névralgique auquel nous faisions allusion il y a un instant est

est situé à hauteur du col des Fourches; il est mal couvert du côté du col de Pourriaz, or les Italiens poussent activement la construction des routes stratégiques dans cette région. De plus notre frontière se trouve très en avant de la ligne de crête et notre ligne de résistance est nettement en arrière de la frontière. Avec cette conception nous autorisions les rassemblements ennemis qui débutant par des infiltrations pouvaient rapidement se transformer en rassemblements et en torrents. Il importait donc de pousser notre défense à la frontière même, d'y construire des brise flots sous forme d'ouvrages légers et de les tenir. Cette conception a été admise. Sans entrer dans le détail de cette nouvelle organisation, nous nous bornerons à dire qu'une fois le travail prévu achevé, nous pourrons opposer à toute attaque, des moyens de résistance suffisants.

Dans la région de la Tinée, 2 ouvrages mixtes et 5 ouvrages d'infanterie, dans celle du Tournairet 3 ouvrages d'Infanterie et au Sud de l'Aution 17 ouvrages appuyant sur la région des Forts déjà existant suffiront à endiguer toute avance ennemie :

L'état des travaux dans cette zone est le suivant:

Nature des travaux	Prévus	En construction	Pourcentage réalisé	Observations
Ouvrages et abris	10	1	"	5 ouvrages et 3 abris vont être mis en chantier en 1931.
Routes	22 Km.	15 Km.	30 %	Vont être entrepris en 1931.
Ouvrages semi permanents et Féleférique	4	-	-	Vont être entrepris en 1931 par main d'œuvre militaire ainsi que l'aménagement de leur chemin d'accès et de leur transmission.

ZONE MARITIME OU DEFENSE DE NICE.

Il est inutile d'insister sur la perméabilité de cette zone. Sa défense est assurée par la 29 D.I. qui se dédoublera en formant la 30 D.I. et s'appuiera sur les ouvrages de la Haute Vésubie - Flaut - Bouchon de la Chinze, St Jean de la Rivière - du Castillar et sur les forts de Barnonnet, de l'Agel et de la Mête de Chien qui ont besoin d'être modernisés.

Les travaux prévus dans cette zone ont été poussés plus activement:

Nature des travaux	Prévus	En construction	Pourcentage réalisé	Observations
Ouvrages	19 (1)	8	5 %	(1) dont 1 barrage rapide.
Routes	50 Km.	40 Km.	50 %	
Routes (services officinaux)	50 Km.	50 Km.	25 %	Toute subvention par le département de la Guerre comme présentant un certain intérêt militaire a l'aide de crédits inscrits au budget du Ministère de l'Intérieur.
Éléfériques	4	3	25 %	Un est terminé.
Ouvrages et abri semi-permanents	19	9	35 %	Construits ou à construire par main d'œuvre militaire avec leurs accès et leurs transmissions.
Assernements permanents	2 %	2	50 %	

Tel était l'état des travaux sur nos frontières au 1er Avril 1931.

Renouvelant la constatation faite l'an dernier par

M. CHARLES DUMONT.....

M. CHARLES DUMONT, nous tenons à rendre à nouveau hommage aux officiers du Génie qui ont fourni un effort considérable dans des conditions de vie matérielle très souvent précaires. Grâce à leur activité un résultat inespéré a pu être atteint. L'arrivée des beaux jours va permettre de pousser plus activement encore les constructions ébauchées et bientôt nous l'espérons, la barrière défensive que nous avons voulu constituer face à l'Est, permettra à nos soldats qui n'ont certes pas démerité, de s'opposer avec les plus grandes chances de succès à toute veillée d'invasion.

Avant de conclure cet exposé schématique nous croyons nécessaire d'appeler votre attention sur un certain nombre de points particuliers .

a) - Sur la position du N.E. nous avons indiqué que dans la région Metz Thionville, seul le secteur Rocherwillers-Moselle Nied avait été classé comme étant à aménager en première urgence; celui de Nied-Faulquemont qui le prolonge à l'Est ne comportant qu'un système de défense assez léger - c'est insuffisant . Sans doute il importait de créer un ordre d'urgence dans l'affectation des crédits accordés mais ce front Nied-Faulquemont présente à notre avis un intérêt de premier ordre.

L'ennemi occupant la région Sarrelouis-Sarrebruck peut aisément tourner par l'Est les fortifications de Metz - on lui abandonne le massif dominant de Ramelb~~ang~~; en empruntant la rive droite de la Nied il peut gagner la région de Boulay. De là par les affluents rive gauche de Bitesa il lui est aisé de s'infiltrer jusqu'à hauteur de Hargaten aux mines. En se servant des couverts du Wamdt et de ceux de la Forêt de St Avold et peut arriver aussi jusqu'à hauteur de Faulquemont.

Or

Or, il est indispensable de fixer l'ennemi en avant de Boulay et à l'orée de la forêt de Saint Avold. Pour cela il est indispensable d'organiser une position d'arrêt à hauteur de Bettange-Eblange, de Coume et Tritteling au Nord de Faulquemont.

Il y a là un effort à réaliser sur lequel nous appelons, de façon pressante l'attention du Gouvernement.

b) - Sur la frontière du S.E., la question des routes demandées par des collectivités locales doit faire l'objet d'une attention particulière de la part des autorités militaires. On ne doit pas autoriser, sous aucun prétexte la création de routes en avant de notre ligne de défense, elles serviraient de rocade à l'ennemi qui n'aurait qu'à les utiliser pour précipiter son avance.

Il en serait ainsi d'une route allant de la vallée de la Tinée vers le col de Larche et de celle entre et le Planeix.

c) - Enfin il reste une autre question particulièrement importante, c'est celle de la garde des ouvrages frontières. Le Gouvernement a récemment déposé sur le bureau de la Chambre - séance du 15 Janvier 1931 - un projet de loi N° 4314, qui répond à ces préoccupations. Il importe que ce projet soit discuté rapidement, vous en comprenez, sans qu'il soit nécessaire d'insister davantage, toute l'importante.

ORGANISATION

ORGANISATION DEFENSIVE DE LA CORSE.

La Corse prolonge sur le sud notre frontière alpine, elle appartient donc essentiellement à la zone de couverture.

I - Principe général. - Pendant le premier mois des hostilités la Corse doit compter uniquement pour se défendre sur ses propres ressources, elle ne fournira rien au continent, mais elle n'en recevra rien. La défense de la Corse relève du département de la Marine. Le département de la guerre fournit les troupes nécessaires à la défense de l'Ile.

A la suite des observations adressées de Corse le 1^{er} Octobre 1930 par M. CHARLES DUMONT, à M. le Président du Conseil, M. le Ministre de la Guerre a fait connaître par note n° 621 C.A./S du 4 Décembre 1930 que bien que la défense de cette île soit en principe dans les attributions du Ministère de la Marine, son Département prenait à son compte :

- a) - l'organisation défensive de Bonifacio.
- b) - la construction des casernements et magasins destinés soit aux garnisons du temps de paix, soit aux stocks de mobilisation.
- c) - l'exécution d'un programme d'aménagement des routes et l'organisation des réseaux de transmission.
- d) - l'organisation de la défense anti-aérienne.
- e) - la préparation du ravitaillement de la population civile.

En conséquence, nous avons demandé à M. le Ministre de la Guerre de nous donner tous renseignements utiles sur l'exécution de ce programme d'organisation défensive.

II - A Bonifacio. - M. CHARLES DUMONT dans le C.R. qu'il a fait l'an dernier a montré que la possession dès le début des hostilités de la région de Bonifacio (triangle Bonifacio, golfe de Santa-Manza-golfe de Figari), présente pour l'ennemi un intérêt

de.....

de tout premier ordre. Il est inutile d'en rappeler les raisons.

Or la défense de ce secteur parti culièrement délicat est assurée par un Bataillon de 28^e Régiment de Tirailleurs tunisiens, par 8 pièces de 90 (Brie du Sémaphore) et d'une batterie de 164 semi-mobile provenant de l'île de Ré. Ces deux batteries ne sont pas protégées et sont sous le feu direct des puissantes batteries de la côte de Sardaigne.

Bonifacio est donc une ville sur laquelle concert riquemont toutes les forces italiennes peuvent se diriger.

L'organisation défensive de ce secteur comporterait l'installation d'un certain nombre d'ouvrages bétonnés destinés à abriter des mitrailleuses ou des fusils mitrailleurs.

Une première demande en vue d'obtenir la construction de dix épaulements et de deux petits ouvrages avait été adressée par le Général FOURNIER. Depuis l'an dernier, cette demande a fait l'objet d'un avant projet d'organisation défensive beaucoup plus fourni.

C'est cet avant-projet remanié et mis au point par l'Etat-Major de l'Armée qui doit servir de base à l'organisation de Bonifacio.

M. le Ministre de la Guerre par lettres n° 749 C.A./S du 6 Mai dernier, nous a fait connaître que les travaux d'organisation défensive proprement dite semblent ne pas pouvoir être commencés avant 1932.

Les études relatives à l'emplacement et à la forme même des ouvrages nécessitant encore certaines mises au point qui ne pourront être définitivement arrêtées qu'après examen de la question sur place, d'accord avec le département de la Marine une délégation locale doit être constituée à cet effet et mettre la dernière main à cette étude d'ici la fin de l'année.

Le délai ainsi fixé nous paraissant exagéré - on étudie cette.....

cette question depuis dix ans. Nous demanderons au Département de la guerre d'en activer la solution.

b.- Organisation d'une cité militaire à Corté.

On a déjà signalé la nécessité impérieuse ~~qu'il~~ y avait à ramener à Corté toutes les formations dont le déplacement s'impose. Parc annexe d'artillerie et parc annexe du genre de Bastia en particulier. On a demandé à ce que soit réglé au plus tôt la question du séminaire afin de pouvoir installer dans cette ville tous les services qui y sont beaucoup trop à l'étroit : centre de mobilisation artillerie n° 75, Génie n° 14, (le centre mobilisateur d'infanterie a déjà un déficit de surface couverte de 1.500 mètres 2.)

Enfin on a insisté de façon particulière pour que la question du logement de la 2ème Batterie d'artillerie coloniale soit réglée le plus rapidement possible, et que la construction d'une seconde minoterie et d'un silo pour abriter la réserve de blé indispensable au ravitaillement de la Corse soit prévu.

Aux observations que votre Commission avait présentées à ce sujet, le département de la Guerre vient de nous répondre.

Cette organisation restait aux termes de la Note du 4 Décembre 1930 subordonnée à l'acceptation par la ville, de payer le surplus de la dépense nécessaire pour l'édification d'un nouveau collège, soit environ 340.000 Frs venant s'ajouter aux 2.660.000 Frs provenant des subventions promises par la Guerre et par l'Instruction Publique.

Or, la Ville s'est déclarée prête à voter un crédit de 300.000 Frs à cet effet. Elle a accepté, d'autre part, dans le but de faciliter et de hâter l'exécution des travaux projetés, de confier à l'autorité militaire la construction du nouveau Collège. Les plans de ce dernier ont déjà été approuvés par le Mi-

nistère.....

nistère de l'Instruction Publique et remis par le Maire de Corté au chef du Génie. Tout laisse supposer que ce nouveau Collège sera édifié en Juillet 1932 et pourra être remis à la ville à cette date, libérant ainsi complètement l'immeuble du Séminaire au profit de l'Administration Militaire.

L'organisation de la Cité militaire de Corté, restait en outre subordonnée à une décision prononçant d'accord avec le Département du budget de l'Administration des Domaines, le changement d'affectation de l'ancien Séminaire. Cette décision, qui dans son principe ne soulève pas de difficulté, nécessite cependant un certain délai en raison des formalités de transfert de propriété de l'immeuble de la ville à l'Etat au moyen d'un acte administratif de cession, pour lequel l'accord de la ville de Corté est actuellement demandé. Dès que cet accord me sera parvenu, un décret régularisant la situation nouvelle sera soumis à la signature du Chef de l'Etat.

Mais en attendant l'accomplissement de ces formalités administratives, l'autorité militaire a pris dès maintenant des mesures relatives à l'exécution des travaux qui sont en bonne voie. C'est ainsi que les 26 Février et 6 Mars, trois adjudications de marchés ont eu lieu déjà concernant l'édification de magasins à matériel, la construction de logements de sous-officiers et l'aménagement des voies de circulation dans l'ensemble de l'immeuble : la totalité de ces marchés engage environ 3.250.000 Frs. Le nombre de logements à construire pour les cadres de carrière (officiers et sous-officiers) tant par le Génie que par les Sociétés d'H.E.M. est d'environ une centaine dont plus de la moitié sont prévus pour l'année en cours. La construction d'un grand nombre de ces logements, qui précèdera donc l'arrivée des troupes en service à Corté, est de nature à faciliter grandement l'installation des Cadres. L'adjudication d'un autre marché, relatif à la réfection

d'une.....

147

d'une partie incendiée des bâtiments a dû avoir lieu le 21 Avril, engageant environ 900.000 Frs, et près de 3 millions de travaux se rapportant à la mise en état complète de l'ancien séminaire seront adjugés ultérieurement.

Par ailleurs, des ordres sont donnés pour hâter le transfert du Parc d'Artillerie de BASTIA à CORTE et les crédits nécessaires seront prévus en conséquence.

En résumé, l'exécution des travaux relatifs au regroupement des troupes en Corse est en bonne voie.

Ravitaillement de la population civile en cas de guerre.

Le Département de la Guerre qui, aux termes du programme du 4 Décembre 1931, se substituera au Ministère de l'Agriculture pour assurer ce ravitaillement, procède actuellement à l'étude des aménagements indispensables à l'emmagasinage de 26.000 quintaux de blé et 900 quintaux de sucre jugée nécessaires. Différentes modalités relatives à cette étude restent encore à préciser, notamment en ce qui concerne l'utilisation de hangars existants à louer à des particuliers, de manière à réduire dans toute la mesure du possible la dépense occasionnée par l'édification de constructions neuves.

L'Etendance procède aussi à l'évaluation des moyens supplémentaires de mouture et prévoit l'installation de moulins de campagne soder, permettant de réaliser à Corté la transformation du blé entreposé, en farine. Cette étude déjà très avancée se poursuit actuellement par une recherche minutieuse de l'aide que pourrait apporter à la mobilisation un certain nombre de petits moulins remis en activité, ce qui aurait l'avantage également de permettre une économie appréciable dans les installations de moulins soder.

Au.....

Au point de vue budgétaire, il avait été admis dans le programme de décembre que, pour pouvoir fonctionner normalement, cette organisation supposait l'inscription du Budget de l'Agriculture d'une subvention qui serait mise à la disposition de la Guerre pour compenser les pertes et moins-values provenant de la consommation et du renouvellement des stocks. Or, cette inscription de crédits n'a pu, pour des raisons budgétaires, figurer au Budget de l'exercice 1931-1932. Le Département de la Guerre demandera que les crédits nécessaires figurent au budget de l'exercice 1932-1933.

Cependant, comme il serait particulièrement intéressant de constituer dès cette année une première moitié du stock, ce qui permettrait de mettre le système en train, le Département de la Guerre étudie, d'accord avec le Ministre du Budget, le moyen d'acheter les denrées nécessaires à la constitution de ce stockage partiel.

Routes. -

Les routes envisagées comme immédiatement nécessaires au point de vue défense nationale, avaient été prévues dans le programme de Décembre 1930, dans l'ordre d'urgence suivant :

- 1° - Route du Col de TEGHIME à PONTE-NUOVO (région de BASTIA).
- 2° - Route de ROCADE au Nord de BONIFACIO de VENTILEGNE à SANTA-MANZA.
- 3° - Route de Crête Sud de l'Île (SARTENE-BONIFACIO).
- 4° - Aménagement d'itinéraires routiers aux environs de BONIFACIO.

Depuis cette époque, M. le Général Président de la Commission d'organisation des frontières s'est rendu sur place pour examiner lui-même les conditions d'exécution de ce programme routier et en arrêter les mises au point nécessaires. Son rapport tendrait à apporter quelques modifications au tracé

des.....

des routes projetées ainsi qu'à l'ordre d'urgence prévu pour leur exécution. Ces propositions sont actuellement soumises à l'examen des services intéressés du Département de la Guerre.

Il avait été convenu d'autre part, que les deux premières routes ci-dessus seraient construites par le service vicinal qui, en Corse, relève de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, alors que les autres routes devaient être construites par le Génie rural.

Mais il est apparu à l'expérience que la route de Crête du Sud, dont l'importance et l'urgence sont évidentes, ne pouvait être menée à bien et dans les délais impartis par le Génie rural qui n'est pas outillé en conséquence. L'examen de la question sur place ne laisse aucun doute à cet égard et un accord est actuellement recherché et sera, vraisemblablement conclu sous peu, aux termes duquel c'est l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées qui, en utilisant d'ailleurs l'étude commencée par le Génie rural et d'accord avec ce Service, assumera la charge de terminer cet important travail.

Enfin, il semble bien que l'on doive ajouter au programme routier ci-dessus et considérer comme travaux d'intérêt national la réfection de la route nationale N° 194 de Vivario à Aullène et de la route départementale N° 11 entre Aullène et Souza.

La mise en œuvre d'un programme aussi important ne va pas sans difficulté, mais on peut dire qu'actuellement les conditions indispensables à son exécution paraissent résolues, tant au point de vue financier qu'au point de vue du personnel technique nécessaire.

En ce qui concerne les crédits nécessaires, le

Département

Département de la Guerre les prélevera sur les ressources à provenir de l'article 72 de la loi du 19 Décembre 1926, compte tenu des crédits à reporter de 1930 et de 1931 et des subventions à provenir du Ministère de l'Agriculture au titre du Génie rural.

En même temps, il s'adressera au Ministre des Travaux Publics pour essayer d'obtenir soit sur les crédits d'outillage national, soit sur les crédits normaux des Travaux Publics, les disponibilités nécessaires à l'aménagement ou à la réfection de certaines routes dont l'établissement et le bon entretien intéressent à un degré égal le Département de la Guerre et celui des Travaux Publics.

b) - Quant au personnel technique, un accord réalisé avec M. le Ministre des Travaux Publics a permis de mettre à la disposition de l'Ingénieur en Chef de la Corse quatre Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat, deux à compter du 1er Février et deux autres à la date du 16 Avril dernier.

Les cadres d'Ingénieur des Travaux Publics de l'Etat et d'Adjoints techniques, se trouvaient ainsi au complet en Corse, l'Ingénieur en Chef de ce département va être à même de mener à bien les travaux routiers prévus au programme.

Telle est la situation actuelle et si l'exécution du programme dont il s'agit ne s'est encore traduite que par la mise en œuvre effective d'un petit nombre de travaux, il n'en reste pas moins vrai qu'un grand pas a été fait par le règlement de difficultés très sérieuses qui entravaient jusqu'à présent la réalisation du programme d'ensemble et que le démarrage de celui-ci est actuellement en cours.

M. DE LUBERSAC.....

M. de LUBERSAC présente diverses observations sur les installations d'aviation en Corse.

M. le PRESIDENT remercie M. ALBERT MAHIEU des rapports documentés, substantiels et précis qu'il vient de présenter. Ces rapports seront insérés dans les procès-verbaux de la Sous-Commission de Contrôle de la Défense Nationale.

La séance est levée à 20 Heures 30.

Le PRESIDENT de la SOUS-COMMISSION de CONTRÔLE de la DÉFENSE NATIONALE:

D. Trouvezay

LA SOUS-COMMISSION DE CONTRÔLE de la DÉFENSE

NATIONALE, se réunira le

MERCREDI 29 JUIN 1932

à DIX SEPT HEURES

SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES.

ORDRE DU JOUR : *l'organisation de la Sous-Commission*

1/ Communication de M. MESSIMY, Président de la Commission de l'Armée, relative au programme du voyage d'études sur la frontière des Alpes.

2/ Rapport de M. GALLET sur l'état actuel des organisations défensives des frontières du Nord, du Nord-Est et du Sud-Est.

3/ Rapport de M. GALLET sur la défense de la Tunisie (et plus particulièrement sur la défense des frontières de la Tripolitaine).

4/ Communication de M. FARJON sur les répercussions de la proposition Hoover pour la Marine française.